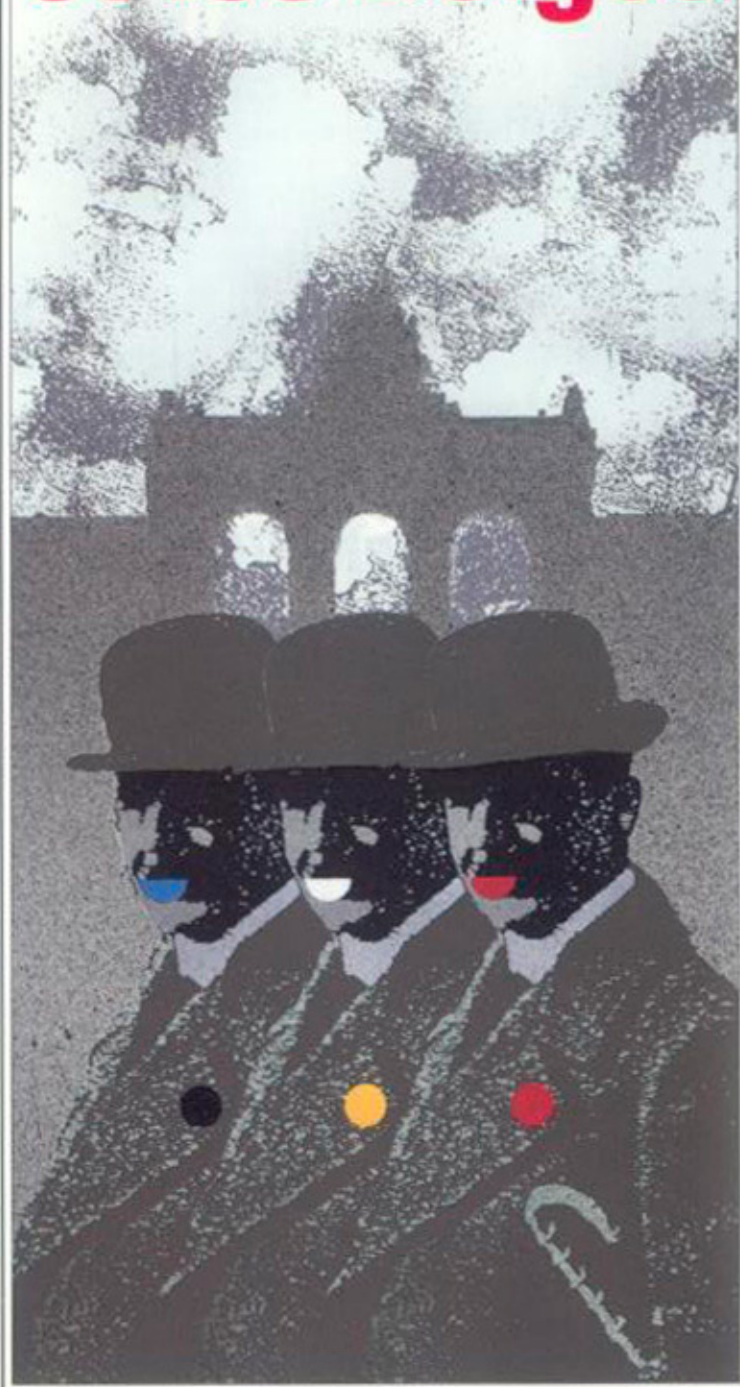


LA PENSEE ET LES HOMMES

Le français et les Belges



EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

Laïcité

La Pensée et les Hommes

Comité de direction :

Georges VAN HOUT, président
Hervé HASQUIN, secrétaire général
Oscar DE BOUVERE, trésorier

Comité de rédaction et de programmation :

Roger CHIF, Paul DANBLON, Georges GORIÉLY, Guy HAARSCHER, Hervé HASQUIN, Annie KESTELYN, Jacques LEMAIRE, Georges LIÉNARD, Nicole ROSEL, Robert STEENHOUT, Georges SYLIN, Marthe VAN DE MEULEBROEKE, Georges VAN HOUT.

Responsable de rubrique

Publications : Jacques LEMAIRE
Radio *La Pensée et les Hommes* : Nicole ROSEL
Radio *Penser c'est vivre* : Liliane BECKER
Radio *Wir und die Zeit* : Annie KESTELYN
Télévision : Georges VAN HOUT, Hervé HASQUIN

Secrétariat permanent

Francine DUFOUR

Adresse centrale

Avenue Adolphe Buyl 105 - 1050 Bruxelles - Tél. (02- 642 35 04)
Le courrier doit être envoyé à cette adresse avec mention de la rubrique visée.

Abonnement aux publications

Le montant de l'abonnement pour trois dossiers annuels est fixé, pur 1988, à 750 FB (à majorer de 200FB si la situation géographique du destinataire implique l'usage du courrier aérien).

Abonnement de soutien : 1.000 FB (ou plus)

CCP: 000-0047663-36 - La Pensée et les Hommes 1050 Bruxelles
Les volumes de la série peuvent être acquis séparément aux Éditions de l'Université de Bruxelles (avenue Paul Héger 26 - 1050 Bruxelles).

L'abonnement permet une réduction importante du prix des trois volumes et constitue un soutien direct à **La Pensée et les Hommes**.

Centre d'Action laïque

Laïcité

LA PENSÉE
ET LES HOMMES

32^e année, n° 11

**Le français et
les Belges**

Dossier édité par Jacques LEMAIRE

Éditions de l'Université de Bruxelles

1989

Avant-propos

Jacques LEMAIRE

Responsable des publications de *La Pensée et les Hommes*

Les vendredi 2 et samedi 3 décembre 1988, l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*, l'*Union des Anciens Étudiants de l'ULB* et *La Pensée et les Hommes* organisaient un colloque intitulé *Le français et les Belges*.

Le but des associations organisatrices était d'évaluer, selon les trois axes définis par l'histoire, la politique et la culture, la place de la langue française dans la société belge d'aujourd'hui. Hors de toute intention polémique, les organisateurs entendaient proposer une réflexion sur le fait français dans le pays d'entre-deux que constitue notre petit royaume au regard du monde en général, et même de l'univers francophone en particulier.

Une telle entreprise nous paraissant œuvrer dans le sens de la tolérance et d'une meilleure compréhension entre les citoyens de notre pays bilingue, ou entre les membres de la communauté de langue française en Belgique et leurs « grands voisins », nous proposons les actes de cette rencontre, qui a recueilli un beau succès, à l'attention de nos lecteurs.

Le présent volume comprend donc les textes des communications qui ont été présentées au colloque (à l'exception de deux interventions que leurs auteurs ont jugé préférable, pour des raisons diverses, de ne pas nous adresser) ainsi que les transcriptions des dialogues menés par deux artistes avec deux spécialistes de la presse littéraire. L'ouvrage reproduit les exposés dans l'ordre de leur présentation publique et respecte donc la répartition des axes de réflexion selon les trois thématiques évoquées ci-dessus.

Dans un premier temps, la parole a été donnée aux historiens et aux politologues afin que soit étudiée la situation du français dans le passé de la Belgique et évoquée l'importante question de la frontière linguistique, laquelle a été naturellement flottante pendant de nombreux siècles, puis figée par de récentes législations, dans les années 1960, 1970, et tout dernièrement encore.

Au cours de la deuxième demi-journée, des aspects plus directement politiques ont été abordés : la place du français dans la recherche

scientifique et dans les publications qui y affèrent, le rôle du français dans la vie publique et à la télévision, mais aussi l'influence des médias et des circonstances de la politique sur le développement de la langue et le respect de son statut.

Enfin, en une troisième étape, ce sont plus immédiatement des aspects culturels liés à l'usage du français qui ont été examinés. Le français de Belgique avec ses spécificités lexicales ou syntaxiques. Le français de Belgique et ses utilisateurs vus par les usagers de notre langue Outre-Québécois. Le français de Belgique dans ses expressions créatrices et la place de l'écrivain belge dans le monde de l'édition francophone. Le français de Belgique considéré par rapport aux citoyens de culture flamande...

La langue représente, avec les idéaux philosophiques et les valeurs morales, ce à quoi chacun d'entre nous tient sans doute le plus, ce qui nous définit, ce qui nous classe, plus sûrement et plus complètement que le métier, la race, la fortune, la citoyenneté. L'histoire nous démontre qu'elle peut être fautrice de guerres et servir d'alibi aux mesquineries les plus tenaces, aux pires exactions, aux folies le plus meurtrières.

Mais la langue peut servir, aux hommes de bonne volonté, d'instrument de paix et d'éducation. Elle permet aussi de rassembler ce qui est éparpillé... Sachons nous en servir dans ce sens, mettant en valeur cette propriété essentielle que lui reconnaissent les spécialistes de la linguistique générale : comme la meilleure preuve de notre qualité d'homme.

Bruxelles, le 1^{er} mars 1989.

Allocution d'ouverture

Georges VERHAEGEN
Recteur de l'ULB

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai le privilège, en tant que Recteur, d'ouvrir ce colloque consacré à la langue française et aux Belges. Dois-je préciser que l'Université libre de Bruxelles est une grande université francophone, bruxelloise et wallonne, mais qui en outre, depuis longtemps, a engagé avec le monde un dialogue permanent et constructif et qui a donc à ce titre le devoir de se préoccuper du devenir de la langue française au travers des institutions scientifiques, qu'elles soient implantées en pays francophone ou ailleurs.

Il est significatif de rappeler à ce sujet que l'ancien Recteur de cette Université, notre Collègue André Jaumotte, assumait pendant des années la présidence de l'AUFELF et que Monsieur Hervé Hasquin, actuel Président du Conseil d'Administration de notre Université, a été désigné en 1986 en qualité de Chef de réseau, Responsable de l'information scientifique et développement technologique y compris la recherche, pour les pays ayant en commun l'usage du français.

Je ne puis donc que féliciter les organisateurs de ce colloque : l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*, l'*Union des Anciens de l'ULB* et *La Pensée et les Hommes*, trois partenaires dont personne n'ignore les liens privilégiés qui les unissent à notre *Alma Mater* ; une fois de plus ils sont à la base d'une initiative dont chacun d'entre nous ne peut que mesurer l'intérêt fondamental.

Je me réjouis aussi que cette réflexion ait choisi de se placer dans un cadre universitaire et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le problème soulevé exige sans nul doute une approche pluridisciplinaire. Malgré la flatteuse réputation dont jouissent nos philologues, il eut été dommage de leur accorder l'exclusivité de cette étude. Place aussi donc à nos historiens, nos sociologues, nos juristes, nos politiques, nos journalistes, et même nos scientifiques, place aussi à nos écrivains et hommes de cinéma.

Ensuite, parce que le sujet proposé a déjà retenu, par un de ses aspects, l'attention de l'Université libre de Bruxelles, et ce, au niveau de ses étudiants. Il n'est un secret pour personne que les échecs universitaires sont nombreux et préoccupants et qu'ils sont souvent dus à la méconnaissance de la langue française, ceci étant vrai à la fois pour les étudiants belges et étrangers.

Notre Collègue Bernadette Wilmet, chimiste, a entamé une étude pluridisciplinaire avec deux romanistes et un autre chimiste, et a répertorié les principales sources d'erreurs commises par nos étudiants, qu'elles soient d'ordre scientifique, syntaxique ou logique. Il est apparu souvent dans des séries de tests soigneusement élaborés que pour l'étudiant du secondaire comme pour celui de candidature, il convenait – et c'est significatif – d'explicitier systématiquement des mots de vocabulaire élémentaire afin d'éviter une incompréhension de l'étudiant, source de malentendu et d'erreur.

Au départ de cette étude, l'Université s'emploie au travers de cours de propédeutique et d'un lexique, de pallier ces insuffisances en sachant fort bien que le problème se pose avec autant d'acuité pour les étudiants des Facultés dites de « sciences humaines » que pour ceux des sciences exactes.

Enfin, l'Université est consciente – il en sera question au cours de ces journées – que la langue française comme outil scientifique est en sérieuse perte de vitesse tant sur le plan européen que mondial. Elle n'est plus, loin s'en faut, valeur dominante aussi bien dans les congrès internationaux qu'au niveau des publications, et on risque, si on n'y prend pas garde, de voir encore ce recul s'accroître au regard des nouvelles technologies à dominante anglo-saxonne ou même asiatique.

Mesdames, Messieurs,

Déjà en 1985, l'*Institut des Hautes Études* avait organisé un congrès sur les statalismes. Notre collègue Jacques Pohl avait livré à cette occasion une définition de ce phénomène : « Tout fait de signification ou de comportement observable dans un pays et qui soit arrêté ou raréfié au passage d'une frontière ». Il est bien entendu que le statalisme linguistique s'était réservé une place de choix dans les réflexions des nombreux congressistes réunis à cette occasion, mais la géographie, l'anthropologie et le folklore n'avaient pas été ignorés. Retenons cette réflexion de notre Collègue Pohl évoquant la frontière franco-belge : « barrage filtrant ou étanche qui détermine des centaines de statalismes dont un exemple parmi d'autres est notre fameux septante qui domine chez nous presque sans partage et que nos voisins français ont remplacé par le soixante-dix ».

Mais je retiendrai aussi et surtout qu'au cours de ce colloque qui se présenta sous forme d'inventaire et qui fit l'objet d'une intéressante publication, aucun intervenant ne chercha à porter des jugements de valeur sur l'État, l'ethnie ou la région.

S'il est un domaine en effet où la sérénité et l'objectivité scientifique s'imposent plus que jamais, c'est bien dans la linguistique prise au sens le plus large et le plus noble du terme et je souhaiterais donc que nos inquiétudes par ailleurs légitimes concernant l'avenir de la langue française ne nous poussent pas à des extrémismes coupables, le libre examen si cher à notre *Alma Mater* risquerait, si l'on n'y prend pas garde, d'y perdre une partie de sa crédibilité.

Je ne vous cacherai pas qu'il m'est arrivé de sursauter en relisant l'introduction au colloque d'aujourd'hui qui a paru dans le Télex ULB/LIAE. Des expressions, mêmes si elles recouvrent des réalités préoccupantes, comme « expulsion, une hybride mère patrie, un impérialisme nationaliste, un vorace compatriote... » n'incitent pas à la sérénité. Pussions-nous maîtriser nos pulsions et modérer nos passions.

Certes, toute agressivité mise à part, le danger est réel et le colloque sur les statalismes rappelait opportunément la Louisiane défrancisée, Jersey anglicise, le Val d'Aoste italianisé et j'en passe. Nous n'en sommes heureusement pas encore là, mais il ne conviendrait pas que nous soyons des autodestructeurs inconscients contribuant sans le vouloir à la dégradation d'une langue déjà largement minorisée et le congrès d'aujourd'hui s'attachera, j'en suis sûr, à cette évidence sur le plan de la communication universelle et même européenne.

Un bilan objectif s'impose qui permettra, j'en suis persuadé, de mieux nous situer par rapport à l'ensemble des problèmes qui se posent à la francophonie ; encore faut-il – et c'est par ces propos que je terminerai, – sans triomphalisme excessif, ne pas sombrer dans une autocritique qui mépriserait par exemple certaines de nos spécificités qui font partie intégrante de nos valeurs traditionnelles, de notre esthétique et donc de notre créativité.

Bonne chance à tous et bonne langue qui peut être, je vous le rappelle, la meilleure ou la pire des choses.

Le français et les Belges

Claude HAGEGE
Professeur au Collège de France

En septembre 1830, les révolutionnaires de Bruxelles clamaient : « Restons nous-mêmes, soyons belges ». C'était là l'affirmation d'une identité qui cherchait sa voie entre deux destinées contradictoires : d'une part, celle que lui traçaient les quinze années de régime hollandais vécues de 1815 à 1830, d'autre part et surtout, celle que symbolisait un processus ancien de francisation continue. Ce dernier s'était appliqué dès le Moyen Âge aux classes dirigeantes de la Flandre, fief du roi de France et donc administrée par des fonctionnaires francophones dont la langue devint dominante à partir du XIII^e siècle. Ce processus englobe aussi Bruxelles sous les Habsbourg d'Espagne, puis sous ceux d'Autriche ; il s'affermi encore au XVIII^e siècle, le phénomène dépassant largement les « Pays-Bas méridionaux » et Bruxelles, puisque le français est alors répandu dans presque toutes les cours d'Europe ; mais il prend ici un relief particulier durant la période d'annexion à la France, qui va de 1794 à 1814.

Dans ces conditions, un trait tout à fait original de la Révolution de 1830 fut de fonder la « belgitude » sur l'affirmation conflictuelle de deux identités qui ne voulaient être occultées ni par les pays voisins du nord et du sud, ni l'une par l'autre. Les langues dans le cas de la Belgique forgent les communautés : le néerlandais façonne le peuple flamand tout comme le peuple wallon dessinera son profil sur le canevas du français. Mais précisément, la longue domination historique de ce dernier, qui continue jusqu'au milieu des années cinquante, commence de s'effriter à partir des années suivantes, à raison même du processus inéluctable par lequel la puissance économique, et, partant, la primauté politique, passent du sud vers le nord du pays. D'où la situation actuelle.

Le français est une des grandes langues nationales de la Belgique. Ce colloque a pour thème « le français et les Belges », tous les Belges. Il n'y a d'autre attitude logique pour les néerlandophones de Belgique que de s'ouvrir à la revendication de ceux de leurs compatriotes qui ont pour langue maternelle le français, c'est-à-dire une langue à vocation

internationale de plus en plus vigoureusement affirmée par nombre de jeunes nations qui l'ont élue pour langue officielle, bien qu'à l'origine elle fût étrangère à leur culture : le français donne à l'Europe, à côté de l'anglais, la dimension planétaire qui lui vaut sa diffusion sur les cinq continents. Il n'y a d'autre comportement légitime pour les francophones de Belgique que d'harmoniser leur souci de défendre leur langue avec l'application à faire, dans leurs études et dans leur vie, la place qui lui revient de droit à la langue de leurs compatriotes des Flandres, du Brabant, d'Anvers, du Limbourg, à savoir une des grandes langues de culture de l'Europe du Nord (avec l'allemand des régions orientales). Car c'est là l'autre face de l'identité belge.

La frontière linguistique vue par un historien

Hervé HASQUIN
Président du Conseil d'Administration de l'ULB

En un quart de siècle, la Belgique aura connu une métamorphose extraordinaire. Entre 1962 et l'hiver 1988-1989, elle est passée du stade de l'État unitaire et centralisé à celui de l'État fédéral. Rappelons quelques étapes essentielles de cette mutation.

1° La loi du 8 novembre 1962 a fixé définitivement la frontière linguistique ; on a adapté en conséquence les circonscriptions administratives. Il n'est donc plus question que le tracé de la frontière linguistique fluctue au gré des recensements linguistiques décennaux. Le but avoué était de réaliser l'homogénéité linguistique de la Flandre et de la Wallonie, l'arrondissement administratif de Bruxelles, limite aux dix-neuf communes de l'agglomération, étant doté d'un statut bilingue.

2° La révision de la *Constitution*, en 1970, a reconnu officiellement l'existence de *Communautés* (à connotation linguistique et culturelle) – article 59 *bis* – et de *Régions* (à connotation économique) – article 107 *quater*¹. Le Premier Ministre de l'époque, Gaston Eyskens, n'avait d'ailleurs pas manqué de souligner au Parlement l'importance de l'accord politique : « L'État unitaire, tel que les lois le régissent encore dans ses structures et dans son fonctionnement, est dépassé par les faits » (10 février 1970).

Les unes et les autres se virent reconnaître l'attribution de compétences.

3° La révision de la *Constitution* de 1980 fit faire un pas supplémentaire à la fédéralisation du pays. Communautés et Régions virent leurs compétences s'accroître² ; elles furent pourvues d'*Assemblées délibérantes et d'Exécutifs* responsables devant elles, et donc autonomes par rapport au gouvernement central ; ils sont autant d'organes de gouvernement et

¹ Le paragraphe 1 de cet article est libellé comme suit : « La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise ».

² Elles furent définies par la loi spéciale du 8 août 1980.

d'administration. Toutefois, la Région bruxelloise fut exclue du processus ; au terme des transformations intervenues en 1980, elle ne disposait toujours pas de statut et ses limites n'étaient pas encore définitivement arrêtées.

4^o Une nouvelle étape fut franchie à l'occasion de la révision de la *Constitution* de 1988. Non seulement de nouveaux transferts de compétences furent décidés au profit des Communautés et des Régions³, mais on créa la Région de Bruxelles-Capitale, limitée à l'arrondissement administratif de Bruxelles (dix-neuf communes) et dotée d'institutions propres (Conseil régional et exécutif) (loi spéciale du 12 janvier 1989). Enfin, contrairement aux mécanismes de financement de 1980 qui reposaient sur un système de dotations de l'État central au bénéfice des entités fédérées, la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989 a instauré une large autonomie financière des composantes de l'État fédéral ; leurs ressources seront désormais étroitement liées à leur situation économique et démographique.

Au 1^{er} janvier 1989, la Belgique n'a donc plus que de lointains rapports avec l'État indépendant qui s'était créé en 1830, un État dont ses fondateurs étaient persuadés, en toute bonne foi, que la langue française en serait le ciment.

Il faudra rapidement déchanter et la montée des tendances centrifuges dans le pays – elle connut un processus d'accélération dans le dernier quart du XIX^e siècle – incita d'ailleurs les historiens à se pencher sur les origines de la frontière linguistique⁴. Ce fut, et cela demeure, l'objet d'un débat resté à ce jour sans réponse convaincante.

1. Des origines controversées

On a appris à des générations d'étudiants, à la suite des affirmations de l'historien Godefroid Kurth (1896), que la *forêt charbonnière*, particulièrement impénétrable, aurait constitué un obstacle majeur à la colonisation franque vers le Sud de la Belgique. Mais cette thèse s'écroula en 1923 quand Herman Vanderlinden démontra que si une forêt importante avait effectivement existé, elle s'étendait selon un axe Nord-Sud et non d'Est en Ouest comme on l'avait initialement supposé. On sait combien le décalage est souvent grand entre une découverte scientifique et sa pénétration dans les livres scolaires ; aussi, bien des élèves entendront-ils

³ Cela fut concrétisé par la loi spéciale du 8 août 1988 modifiant la loi spéciale du 8 août 1980.

⁴ L'objectif poursuivi par la plupart d'entre eux était de démontrer que la question des langues n'avait jamais altéré les rapports des populations qui, sous l'Ancien Régime, habitaient les régions devenues, après 1830, partie intégrante de la Belgique.

parler jusque dans les années cinquante de cette *forêt charbonnière* et de son pseudo-rôle dans la fixation de la frontière linguistique.

La thèse du *limes belgicus*, avancée pour la première fois en 1885 par H. Wauters, mais passée relativement inaperçue, connut un regain d'intérêt en 1924 à l'initiative d'H. Van Houtte. En quoi consistait-elle ? La fameuse chaussée Bavai-Cologne aurait été renforcée au nord par un système de fortifications qui aurait empêché l'avance germanique. Au fil du temps, il a bien fallu admettre que cette thèse qui s'appuyait sur la toponymie – il s'était mis en chasse des noms de lieux qui dériveraient du latin *castrum* – n'était guère étayée par des éléments concrets, et, en tous cas, les preuves archéologiques faisaient défaut.

Un contraste démographique entre le Nord et le Sud a également été envisagé. L'argumentation reposait pour l'essentiel sur la carte des villas romaines du II^e siècle dressée par R. De Maeyer (1937). En raison de ce déséquilibre, les Francs auraient été assimilés dans la partie méridionale plus peuplée, alors qu'inversement, ils auraient dominé au nord à la population moins dense. Mais peut-on établir une relation entre *villa* et population ? Rien n'est moins sûr, d'autant que les carrières de pierre et de marbre étaient spécifiques aux régions wallonnes ; en revanche, elles étaient absentes des régions flamandes où les constructions étaient en torchis et donc n'avaient laissé aucune trace.

Une autre hypothèse s'est fait jour à la suite des travaux de Ch. Verlinden (1955). L'auteur invoquait une « colonisation » par étapes successives ; en d'autres termes, la frontière linguistique serait liée au rythme de déplacement des Francs ; « œuvre des siècles », elle ne se serait stabilisée que vers les IX^e et X^e siècles, une opinion reprise quelques années plus tard par L. Bertaux (1970). En résumé, comme l'écrit G. Jarbinet, « ce n'est que vers l'an mille que le peuplement de la zone nord aura atteint un degré de densité permettant au bloc flamand d'entrer en contact avec le bloc wallon et créant du même coup la frontière linguistique »⁵.

Il faudrait encore mentionner les recherches toponymiques de M. Gysseling qui l'ont conduit à affirmer que la germanisation aurait été plus importante qu'on ne le dit généralement en direction du sud ; ce n'est qu'assez tardivement, essentiellement aux VIII^e et IX^e siècles que la

⁵ G. JARDINET, « La frontière linguistique », dans *La Nouvelle revue wallonne*, L XVII, 1971, p. 104. On trouvera l'analyse la plus fouillée des diverses thèses en présence dans l'ouvrage de J. STENGERS, *La formation de la frontière linguistique ou de la légitimité de l'hypothèse historique*, Bruxelles, 1959, coll. « Latomus », vol. XLI.

romanisation aurait regagné du terrain pour aboutir à la fixation de la frontière vers les X^e et XI^e siècles⁶.

Au total, il apparaît que si certaines théories sont manifestement erronées, aucune thèse n'est cependant susceptible de convaincre totalement. Celle selon laquelle la frontière linguistique est l'« œuvre des siècles » semble néanmoins la plus plausible. Elle n'est d'ailleurs pas antinomique avec la théorie qui privilégie les aspects démographiques et qui a trouvé récemment un nouvel avocat en la personne de C. Colignon qui conclut un article en ces termes :

« Au V^e siècle, l'arrivée de nouveaux Germains au nord et à l'est achève la germanisation des régions qui l'étaient déjà en partie plus ou moins grande par la volonté même des Romains. Là où il y avait une population gallo-romaine suffisamment importante et où les envahisseurs ne constituaient que des minorités isolées, ils furent absorbés et assimilés, comme ils le furent toujours depuis. Il serait vain de chercher dans un obstacle naturel ou un *limes* quelconque, l'explication d'un phénomène qui n'est qu'une application de la loi du nombre. Ce sont les populations romanisées qui par leur masse constituèrent le principal obstacle à la germanisation.⁷ »

La substitution dans les actes écrits de la langue vulgaire au latin – elle s'opéra à l'extrême fin du XII^e siècle, mais surtout au XIII^e siècle et plus précocement dans les régions en langue d'oïl – permettra progressivement de cerner de façon plus précise le tracé de la frontière linguistique. Encore qu'il faille être prudent en la matière, car le milieu social pouvait interférer avec l'utilisation préférentielle de telle ou telle langue.

En résumé, les premiers actes en langue d'oïl appartiennent au Hainaut et aux régions du Nord de la France : citons la charte – loi de Chièvres de 1194⁸, les diplômes de Douai (1204), Tournai (1206-1207), la charte de Wauthier-Braine probablement rédigée à Soignies en 1233⁹. Même en Flandre, le français a précédé le néerlandais dans la substitution du latin : ce fut le cas à Courtrai (1221), mais il est vrai que les documents mettaient en présence des membres de la noblesse et une princesse d'éducation française. Au XIII^e siècle, le français exerça une influence grandissante en Flandre : il fut seul en usage à la cour comtale jusqu'aux environs de 1350

⁶ M. GYSSELING, « La genèse de la frontière linguistique dans le nord de la Gaule », dans *Revue du Nord*, t. XLIV, 1962, pp. 5-37 ; du même auteur, « L'origine et les fluctuations de la frontière linguistique dans le Nord de la France », dans *Bulletin du Comité flamand de France*, t. XIX, 1974, pp. 422-442.

⁷ C. COLIGNON, « Les Germains en Gaule », dans *Les Études classiques*, t. LV, 1987, p. 398.

⁸ M.-A. ARNOULD, « Le plus ancien acte en langue d'oïl : la charte-loi de Chièvres (1194) », dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant (1899-1965)*, Bruxelles, 1965, pp. 85-118.

⁹ E. BROUETTE, « Une charte romane, originale et inédite de 1233 », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXII, 1947, pp. 103-109.

quand commença le règne du comte Louis de Male ; il fut même longtemps utilisé à l'échelon local comme à Ypres ; toutefois, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le français disparut des administrations locales de Flandre¹⁰.

On trouve les premières traces d'utilisation de la langue thioise successivement à Gand en 1236 (statuts de la léproserie), à Velzeke en mai 1249 (charte de l'échevinage), à Ypres en 1252-1253 et à Bruges en 1262, etc.¹¹

Il n'a pas encore été question du Brabant. À vrai dire, la langue vulgaire n'y fit sa percée que relativement tard, de même qu'à Bruxelles.

2. Le cas de Bruxelles

Il serait anormal de ne pas traiter du cas bruxellois quand on aborde la question de la frontière linguistique, car il est particulièrement révélateur des évolutions qui peuvent se produire au cours des siècles.

À Bruxelles, le premier acte connu rédigé en langue vulgaire est daté de 1277 et est rédigé en langue thioise. Le latin et le flamand restèrent d'ailleurs les langues de l'administration urbaine, tant au civil qu'au spirituel, jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Néanmoins, le rôle de capitale des Pays-Bas qui fut dévolu progressivement à Bruxelles à partir du XV^e siècle favorisa la naissance et le développement d'un élément français ; *a fortiori* quand le prince était d'origine française. Ce fut cependant insuffisant pour enlever à la ville son caractère flamand ; vers 1780, la proportion des francophones habitant la ville n'excédait pas quinze pour cent de la population et le français demeurait pour l'essentiel la langue de la Cour et des classes privilégiées¹².

L'incorporation des Pays-Bas autrichiens, de la Principauté de Liège, de la Principauté de Stavelot-Malmédy, etc. à la Flandre – ces régions constitueront les neuf départements réunis ou belgiques – va bien sûr

¹⁰ R. MANTOU, *Actes originaux rédigés en français dans la partie flamingante du comté de Flandre (1250-1350). Étude linguistique*, Liège, 1972, *Mémoires de la Commission royale de toponymie et de dialectologie*, t. xv, pp. 36, 92-96. Sur l'influence de la noblesse et des classes dirigeantes quant à l'usage de la langue française au XIII^e siècle dans le Comté de Flandre. cf. J. JACOBS. « Waaron het gebruik der Fransche taal in Oudwest-Vlaanderen zoo aanzienlijk toenam van + 1217 tot + 1300 », dans *Verslagen en Mededelingen der Kon. Vlaamse Academie voor Taal-en Letterkunde*, 1929, pp. 119-132.

¹¹ M. GYSSELING, « De invoering van het Nederlands in amBtelijke bescheiden in de 13^{de} eeuw », dans *Verslagen en Mededelingen van de Kon. Vlaamse Academie voor Taal-en Letterkunde*, 1971, pp. 27-35.

¹² H. HASQUIN, « Les débuts de la francisation : une ville flamande qui se francise lentement », dans *Bruxelles. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, 1979, pp. 130-145, *idem*, « Le français à Bruxelles entre 1740 et 1780. Premier essai de quantification », dans *Études sur le XVIII^e siècle*, i, vi, 1919, pp. 193-200. Je ne partage donc pas l'optimisme, excessif selon moi, de l'abbé L. VAN DEN BRUWAENE (*Le français à Bruxelles aux siècles passés*, Bruxelles, 1980).

constituer un élément favorable à la francisation de Bruxelles qui n'était plus que le chef-lieu du département de la Dyle. Le phénomène prit de l'ampleur surtout après la promulgation du décret du 24 prairial an XI (13 juin 1803) : ce dernier imposait pour les actes publics le recours au français dans les départements « où l'usage de dresser lesdits actes dans la langue de ces pays se serait maintenu »¹³. Bref, le flamand perdit du terrain pendant cette période, mais le régime hollandais stoppa l'hémorragie.

L'État indépendant qui se crée en 1830 et dont les fondateurs – la bourgeoisie francophone ou largement francisée – n'imaginent même pas qu'il puisse avoir une autre langue officielle que le français va conforter la place de la langue française à Bruxelles d'autant que la ville retrouvait un statut de capitale à part entière.

L'agglomération commença à prendre corps. Considérée dans ses limites actuelles, elle comptait 86.348 habitants en 1800, 137.956 habitants en 1829 et 211.634 habitants en 1846. Dans le même temps, le poids des communes environnantes par rapport à Bruxelles *intra-muros* doubla presque : leur population représentait quarante et un pour cent et demi de l'ensemble en 1846 contre vingt-trois pour cent et demi seulement en 1800¹⁴.

Mais lors du recensement de 1846, il n'est encore que 38,4 pour cent de Bruxellois qui déclaraient le français comme étant leur langue principale. Si l'on excepte les communes suburbaines – St Josse (49,3 pour cent), Ixelles (44,9 pour cent), Schaerbeek (27,4 pour cent), Laeken (21,2 pour cent), St.-Gilles (16,1 pour cent), Molenbeek (15,4 pour cent) – le pourcentage d'habitants qui utilisaient principalement le français était tout à fait dérisoire¹⁵.

La progression du français fut donc un processus lent, mais régulier, ainsi qu'en témoignaient encore les quelques chiffres suivants : si en 1900, 25,5 pour cent des habitants de l'agglomération parlaient exclusivement le néerlandais et 22,3 pour cent exclusivement le français, en revanche, ces pourcentages étaient devenus respectivement en 1910 : 23,2 pour cent et 7,1 pour cent et en 1947, neuf pour cent et trente-sept pour cent¹⁶. Un

¹³ Néanmoins les officiers publics pouvaient à la demande des parties, écrire dans la marge une traduction ; quant aux actes sous seing privé, écrits dans les idiomes régionaux, ils ne pouvaient être enregistrés que munis d'une traduction, certifiée par un traducteur juré, le tout aux frais des parties.

¹⁴ H. Hasquin, « La population de l'agglomération bruxelloise au XVIII^e siècle », dans *Études sur le XVIII^e siècle*, t. iv, 1977, pp. 17-18.

¹⁵ Citons encore Jette (12,7 pour cent) et Anderlecht (9,6 pour cent), mais 2,9 pour cent à Etterbeek et moins d'un pour cent à Woluwé-St-Lambert par exemple.

¹⁶ Cf. E. GUBIN, « La situation des langues à Bruxelles au XIX^e siècle à la lumière d'un examen critique des statistiques », dans *Taal en Sociale integratie*, 1.1. 1978. pp. 33-80 et F. LOGIE, « Ruimielijke spreiding van de

point final n'était cependant pas mis à l'évolution. Une enquête publiée en 1970 indiquait qu'au moins quatre-vingt-cinq pour cent des habitants des dix-neuf communes pouvaient être considérés comme francophones¹⁷.

Ces considérations synthétiques auront montré à suffisance combien la question des langues a été et reste un phénomène soumis à de perpétuels changements comme tout ce qui est humain. On mesure donc mieux ce qu'a en arbitraire la politique linguistique en Belgique depuis un quart de siècle, car elle a eu pour seule motivation de privilégier le droit du sol sans égard à celui des personnes. La dernière illustration en a été fournie par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises ; en son article 17 § 1^{er}, elle précise : « Tout candidat au Conseil doit, dans son acte d'acceptation de candidature, indiquer le groupe linguistique auquel il appartient. Il continue à appartenir à ce groupe linguistique à chaque élection ultérieure »¹⁸. Ainsi donc, le choix d'un régime linguistique par un candidat âgé de vingt et un ans déterminera à jamais son appartenance. À Bruxelles, on peut être transsexuel, mais on ne peut plus changer de langue quand on fait de la politique régionale !

Nederlandstalige bevolking in Brussel-hoofdstad », dans *ibidem*, t. III, 1981, pp. 87-109.

¹⁷ À défaut de recensements officiels, puisque le volet linguistique des recensements décennaux a été supprimé, l'enquête s'était notamment fondée sur des données les plus diverses (cartes d'identités, déclarations fiscales, permis de conduire, choix linguistique des miliciens, etc.). Cf. le tableau publié par Ch. EL LAGASSE et B. REMICHE, « Le statut de Bruxelles et de sa région », dans le t. II de *La Wallonie. Le Pays et les Hommes*, (Dir. scient. H. HASQUIN), Bruxelles, 1976, p. 413.

¹⁸ C'est nous qui soulignons.

Belgitude et francophonie

Georges GORIELY
Professeur honoraire à l'ULB

Dans la célébration déjà entamée, et à grand train, de la Révolution française, les organisateurs veulent faire ressortir aujourd'hui – et à juste titre – les figures, non des meneurs des factions qui se disputèrent le pouvoir, mais de ceux qui vraiment imprimèrent leur pensée aux événements, tels Sieyès, Condorcet ou l'abbé Grégoire. Celui-ci est connu pour avoir fait abolir, pour un temps, l'esclavage dans les colonies (Bonaparte s'empressera de le rétablir), pour avoir contribué à l'émancipation des Juifs (tout en voulant les « régénérer » par une totale assimilation), et aussi pour avoir contribué à l'extirpation de toute langue régionale, de tout parler dialectal : « Je ne puis trop le répéter », proclame-t-il dans son célèbre *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, « il est plus important qu'on ne pense en politique d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers qui prolonge l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés ». Dans une République une et indivisible, il réclame « l'usage unique et indivisible de la langue de la liberté ».

Abolition de l'esclavage, émancipation des Juifs, unification et indivisibilité du français, c'était là trois expressions pour cet esprit brillant et incontestablement généreux d'un même combat. La langue doit être « une », tout comme doivent être « uns » la nation et la volonté générale par laquelle celle-ci s'exprime, l'administration, le système juridique, l'instruction publique. Étrange Révolution française qui prétend faire table rase radicalement du passé, reconstruire la société sur le seul fondement de la raison, rejeter tous les symboles de l'Ancien régime, y compris le calendrier, et qui en fait sur le point essentiel, celui de l'unité du pouvoir, vise à renforcer la tendance de l'Ancien Régime au centralisme, à l'uniformisation totale du pays, et même à l'absolutisme.

De bien moindre envergure intellectuelle et morale que notre abbé, devenu évêque constitutionnel, le conventionnel Barrère est encore, si faire se peut, plus brutal : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand, la

contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. » Ainsi donc trahison, superstition, fédéralisme, idiomes régionaux sont situés à un même degré de réprobation furieuse.

De telles attitudes nous montrent comment des mouvements de violente contestation peuvent aboutir à des exigences opposées. Car enfin, il eut été aisé d'affirmer, en révolutionnaire, exactement l'inverse, de voir dans le français, imposé depuis 1539 (Ordonnance de Villers-Cotterêts) par l'absolutisme royal pour tout acte d'administration, la langue de l'aristocratie, des salons, des cours allemandes, et particulièrement de celle de Frédéric II, langue par laquelle dans toute l'Europe continentale, à Pétersbourg, à Vienne, à Budapest, à Berlin, à Amsterdam même, les couches dominantes veulent se distinguer du peuple. Également langue des émigrés, dans laquelle la Restauration triomphante règle à Vienne, en 1815, le sort des peuples, et dans laquelle les diplomates continueront longtemps à le faire. Tout cela sera dit aussi et les mouvements nationaux inspirés à certains égards par la Révolution (affirmation du droit à l'insurrection de la nation contre le pouvoir), mais aussi largement par les idées contre-révolutionnaires (valorisation extrême des spécificités, plus que tout linguistiques) constituera une révolte contre la prétention à l'universalité de la langue et de l'esprit français. Faut-il préciser que le mouvement flamand est une des expressions de cette contestation ?

Intellectuellement parlant, les affirmations d'un Grégoire ou d'un Barrère n'ont tout simplement aucun sens. Dire qu'une langue porte par elle-même la raison et les lumières, ou au contraire la superstition et la contre-révolution est aussi dépourvu de sens que de lui attribuer une couleur rouge ou mauve. Dans aucun domaine les hommes ne sont plus égaux qu'en matière de langage, en ce sens qu'aucune structure linguistique n'est par elle-même un déterminant culturel, *qu'a fortiori* elle n'est porteuse d'une attitude morale, politique ou religieuse. Et pourtant, ce genre de confusion est extrêmement fréquent, car basé tout simplement sur une association d'idées. Il est exact qu'une langue est parlée par certains groupes humains, qu'elle est utilisée à certaines fins sociales, qu'elle est porteuse de certaines catégories d'œuvres. Mais cela est un fait historique et social, et à ce titre, variable dans le temps et même dans l'espace. Ainsi les arguments par lesquels l'abbé Grégoire réclame l'anéantissement des patois auraient pu être repris intégralement pour revendiquer l'extirpation du français au Canada.

Il y a plus pénible à constater ! Quiconque a quelque habitude des conférences internationales ne peut être frappé par la chute continue du

poids du français. On n'imaginait à peine un Espagnol, un Italien, un Grec, un Libanais s'exprimant, il y a vingt-cinq ans, autrement qu'en français dans une conférence internationale ; or aujourd'hui, l'anglais l'emporte, même dans les pays latins, dans les nouvelles générations. C'est – constatation cruelle – que le français, souvent brillamment parlé par les anciennes élites, donne une impression d'appartenance à un milieu et à un type de culture dépassés, à un manque d'ouverture sur la modernité et le progrès, et de cela la jeune génération flamande n'est que trop consciente, pour qui la possession du français n'est plus un signe de valorisation sociale. L'idée que le français a une vertu particulière de clarté et de rationalité était liée à l'image qui s'attachait à la culture française à l'époque des Lumières, et la position intellectuelle, restée éminente de la France a pu la faire perdurer au-delà. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un nostalgique souvenir, auquel seul un renouveau de créativité francophone pourrait rendre vie.

Et pourtant, d'une certaine façon, l'histoire a donné raison à l'abbé Grégoire, en ce sens que l'évolution de ces deux derniers siècles est allée, dans chaque État, dans la direction de l'homogénéisation linguistique. Les villes, les régions, dont le statut était officiellement bilingue et parfois plurilingue, ne manquaient pas au début de ce siècle : nos grandes villes flamandes, mais aussi Prague, Bratislava, Riga, Constantinople, Salonique. De telles situations existent encore ; mais elles sont des exceptions qui, de la manière la plus littérale et la plus brutale, confirment la règle, ces jours-ci plus que jamais. Il suffit d'évoquer les cas du Kosovo, de la Transylvanie ou de plusieurs républiques soviétiques. Et si en Belgique et au Canada la confirmation est moins brutale, elle n'en existe pas moins. L'un comme l'autre de ces États était mis devant le choix entre un bilinguisme généralisé et un unilinguisme régional, et c'est la deuxième solution qui l'a emporté au Canada (malgré tous les efforts de Trudeau), notamment par la fameuse loi 101 du Québec, et chez nous, avec une rigueur et une pédanterie toujours croissante depuis 1932, et cela en rupture avec la loi de 1898 qui aurait du permettre l'emploi de l'une et de l'autre langue dans l'ensemble du pays. Et les problèmes spécifiques aux deux seules grandes villes occidentales restées officiellement bilingues, Bruxelles et Montréal, ne sont pas non plus de nature à infirmer la règle.

Deux mouvements ont contribué à cette situation : l'un part d'en haut, l'autre d'en bas. Le premier exprimerait la volonté du pouvoir d'uniformiser les règles administratives, d'atteindre directement les sujets. Il est une des expressions du despotisme éclairé, et le premier à avoir voulu imposer systématiquement une unité de langue n'a été autre que Joseph II : le français dans les Pays-Bas tout comme l'allemand dans ses États héréditaires. Le second mouvement venait au contraire d'en bas et visait à

établir des unités linguistiques sur la base de communautés préexistantes de langue. La première vise à maintenir, à renforcer, à homogénéiser une situation étatique existante, la seconde peut au contraire mettre en question les configurations étatiques établies, dans la mesure où il contraint à la soumission à un même pouvoir des populations hétérogènes, ou au contraire empêche certaines populations à s'unir sur la base des affinités naturelles que créerait tout spécialement la langue. État nation dirions-nous dans le premier cas, nation État dans le second.

Nous voyons immédiatement que la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, et oui, aussi la Belgique, sont l'œuvre d'un pouvoir dynastique, qu'au contraire ce qui a donné naissance à un État allemand ou italien a été le résultat d'une insurrection contre l'ordre étatique tel qu'il apparaissait « légitime » au début du XIX^e siècle. Au premier abord, notre sympathie devrait aller à la nation État, à la formule par laquelle les peuples se forment eux-mêmes par une lutte spontanée contre des pouvoirs qui les oppriment ou les divisent. Et pourtant, au second abord, la primauté de l'État nous paraît moins redoutable que celle de la nation parce que l'État est un concept relativement clair dont sont apparents l'origine arbitraire, les abus toujours possibles et les tentations conquérantes, mais auxquels des contrepois juridiques ou autres peuvent être opposés. La nation fondée sur la langue (et je simplifie en m'en tenant à ce seul critère) est autrement difficile à définir. Selon quel critère tel idiome doit-il être tenu pour distinct de son voisin ? Le luxembourgeois était tenu pour un dialecte allemand parmi quinze autres au XIX^e siècle. Nos voisins ne doutent pas aujourd'hui qu'il soit leur langue propre, dans la mesure où ils ne veulent à aucun titre être tenus pour des Allemands.

Sous l'Ancien Régime, nul prince ne se souciait de l'idiome parlé par les sujets pour décider de l'attribution d'un territoire. Or c'est au XIX^e siècle que le romantisme linguistique anime les passions politiques. C'est surtout en Allemagne, si éparpillée politiquement, que cette idée prend corps, qu'elle devient même la passion politique dominante, dont on peut dater l'avènement : 1806, bataille d'Iéna, écrasement des Prussiens par Napoléon. C'est alors que Fichte va prononcer ses discours à la nation allemande, que vont se développer, surtout dans le monde universitaire, l'idée du *Deutschtum* et de son opposition culturelle et idéologique absolue à l'universalisme, à l'individualisme, au rationalisme français et l'aspiration à créer sur cette seule base l'unité d'une vaste patrie allemande : *Ein Volk, ein Reich*, et, déjà implicitement, *ein Führer*. Mais justement la France n'a jamais pensé ses frontières qu'en fonction d'une certaine rationalité géographique, non d'affinités proprement culturelles ou linguistiques. Très longtemps l'idée de « *Deutschtum* » n'a eu aucun pendant en français,

puisqu'aussi bien l'idée même de francophonie ne devient un mot courant du vocabulaire politique, n'est à la source d'affirmation de solidarités, ne suscite la création de services administratifs et bientôt même de départements ministériels que dans les années 1960. Qui donc, avant un certain discours de Montréal de 1965, avait porté en France la moindre attention à la situation du Québec ?

Quant à la Belgique, les Français ne comprenaient trop sa raison ni sa manière bâtarde d'exister. Dans tous les cas, dans l'opinion française, nul statut spécial n'était réservé aux Belges. Il suffit de songer aux sentiments xénophobes souvent violents dont ils ont été l'objet. On lit en effet dans le livre de Gérard Noiriel *Le Creuset français* : « À la fin du XIX^e siècle, la violence xénophobe atteint une intensité inouïe. Les Belges constituent une cible choisie. En 1892, à Drocourt (Pas-de-Calais), où ils représentent septante-cinq pour cent de la main-d'œuvre employée dans les mines locales, ils sont victimes d'une véritable mobilisation collective de la population française pour obtenir leur départ. (...) Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le nord de la France est le théâtre de bien d'autres scènes du même genre. En 1901, à Liévin et à Lens, se produisent des rixes mortelles et de nouvelles chasses à l'homme. En 1910, un saint-lundi tumultueux mit en émoi toute la colonie belge de Montigny-en-Gohelle à nouveau menacée par la furie collective »¹. Si le colloque avait porté sur les phénomènes migratoires, je me serais étendu sur ces faits qui montrent que l'hostilité à l'endroit d'un groupe tenu pour étranger ne tient pas nécessairement à son éloignement culturel, que c'est parfois au contraire la proximité, la capacité trop grande d'assimilation qui crée sentiment de concurrence et de dépossession. Il est vrai que beaucoup de ces immigrés étaient Flamands, mais il y a eu une énorme immigration flamande dans les centres industriels wallons et elle n'a jamais suscité ce type de rejet.

Et puis la communauté de langue crée-t-elle une solidarité spontanée ? On l'a abondamment affirmé, on a même cru aux affinités naturelles entre locuteurs d'une même famille linguistique. Qui n'a entendu parler de peuples, voire de races, latins, slaves ou germaniques ? Le conflit entre Tchèques et Allemands de Bohême a été, de part et d'autre, vécu comme un affrontement entre slavisme et germanisme. Aujourd'hui l'idée panslave, élaborée jadis largement à Prague, y est morte, et c'est au contraire la solidarité centre-Européenne qui y est volontiers invoquée, avec une certaine nostalgie de l'Empire habsbourgeois souvent exprimée par ces mêmes Tchèques qui l'avaient tant combattu. De même la

¹ Gérard NOIRIEL, *Le Creuset français, Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988.

Wallonie a été décrite comme la marche de la latinité face à la germanité et inversement pour la Flandre. Quelqu'un s'aviserait-il encore de tirer quelque conséquence politique de ce que le néerlandais ne serait que du bas-allemand ? Peut-on encore dire que « *de taal is het ganse volk* » ? Parlent la même langue Tchèques et Slovaques (à peu près dans ce cas), Serbes et Croates, protestants et catholiques en Irlande du Nord, Tutsis et Hutus au Burundi, et pourtant...

Et pourtant la communauté de langue constitue-t-elle vraiment l'essence d'un peuple ? Après tout, l'ensemble ni des anglophones, ni des hispanophones, ni des lusitanophones, ni des germanophones (le rêve devenu cauchemar du pangermanisme est à tout jamais dissipé), ni des néerlandophones, ni des arabophones, ni même des italophones (le Tessin) ou des hellénophones (Chypre) ne vivent ni ne sont destinés à vivre dans un seul État. Autrement dit, si l'action d'homogénéisation linguistique de l'État nation se poursuit, l'aspiration à la nation-État, à un destin étatique commun basé sur la communauté de langue – pangermanisme, panslavisme, panhellénisme – semble bien morte. Prêter quelque finalité politique à l'idée de francophonie, c'est agir à contretemps historique.

Pourtant la francophonie présente un trait spécifique par rapport à d'autres communautés de langue, c'est son degré de centralisation. Il n'y a de reconnaissance pour quiconque veut s'affirmer intellectuellement ou culturellement à travers la langue française que par Paris. Tout intellectuel belge vit à deux niveaux : il ne peut rien ignorer de ce qui fait quelque bruit à Paris en matière de littérature, de pensée philosophique ou politique, parfois même de fait divers ou de chronique mondaine ; et d'autre part, il vit dans un environnement politique, social, économique fort différent, qu'il s'agisse des partis politiques, des syndicats, de la vie associative, de l'éducation surtout supérieure (rôle des grandes Écoles). En admettant même que la Belgique n'ait subsisté après 1830 que comme un reste « croupion », comme un cul-de-sac, produit de calculs diplomatiques, il reste qu'elle a connu, depuis 1831, une évolution politique, sociale, industrielle tout à fait propre. Ni les révolutions de 1848 (celle de février et celle de juin) ni l'avènement du Second empire, ni la Commune de Paris, ni le boulangisme, ni l'Affaire Dreyfus, ni la chute de la III^e ni celle de la IV^e République n'ont eu quelque répercussion sur la vie publique belge. Ici seules les querelles communautaires ont pu perturber, ces vingt dernières années, la continuité d'un ordre constitutionnel libéral, qui a réussi à absorber, non sans tensions ni graves retards, des exigences démocratiques élémentaires : suffrage universel, enseignement obligatoire, législation sociale. Je n'émettrai pas de jugement sur les mérites respectifs de la « partitocratie » qui caractérise la vie parlementaire et gouvernementale belge

et de la monarchie plébiscitaire sur laquelle est fondée la v^e République, mais ce sont deux régimes incompatibles.

Mais la divergence la plus marquante tient aux images que se font l'un et l'autre pays de leur place dans le monde. Car enfin cette solidarité linguistique et culturelle de la francophonie, si tardivement invoquée, peut-elle être séparée, pour les Français, de la représentation que se fait la République de sa souveraineté, de sa puissance militaire, de sa présence dans le monde, de sa mission historique tenue pour incomparable à toute autre ? Or là où les Français semblent manifester le plus de certitudes, les Belges expriment des doutes qui peuvent aller jusqu'au masochisme.

Le dérapage du nationalisme belgiciste qui avait gagné certains milieux de l'entre-deux-guerres est aujourd'hui incompréhensible. On dirait que les Belges se cherchent d'autant plus que l'évolution constitutionnelle, politique et même éducative, rend problématique leur sentiment de commune appartenance. On a le sentiment que la Belgique existe en creux, faute d'appartenance autre, offre « une possibilité d'espace, d'entre-deux, une situation mouvante de carrefour, de traversée et d'errance, une sédentarité baroque, diasporique, une chance de bâtardise » (Jacques Sojcher).

Mais l'idée d'une Europe fédérée n'est-elle pas de nature à remplir ce « creux », cette « page blanche » ? Car elle suppose que les nations ne trouvent pas leur identité exclusive à travers l'État qui prétend les incarner, que l'État trouve sa légitimité non par une communauté fermée d'appartenance, une *volksgemeenschap*, ni par la puissance qu'il peut déployer, mais aussi par les contributions qu'il peut apporter en matière de paix, de liberté et de bien-être à un monde qui jamais n'a connu plus de violence ni de détresse.

Frontières linguistiques et frontières politiques

André GOOSSE

Professeur à l'Université catholique de Louvain

Membre de l'*Académie royale de Langue et de Littérature françaises*

La limite qui s'est établie chez nous entre le roman et le germanique à la suite des grandes invasions n'avait aucun rapport avec les divisions territoriales du Moyen Âge : elle traversait la Flandre, le Hainaut, le Brabant, la principauté de Liège, le Limbourg et le Luxembourg. Elle n'était donc en aucune façon une frontière politique.

Elle ne l'était pas davantage en 1830 : la Belgique pouvait se diviser en trois régions linguistiques, et chacune d'elles se prolongeait dans les pays voisins, le domaine néerlandais non seulement vers les Pays-Bas, mais aussi vers la France, et le domaine roman non seulement vers la France, mais aussi vers l'est, puisque Malmedy faisait partie alors de ce qu'on appelait la Wallonie prussienne. Lorsque la frontière a été rectifiée après la guerre de 1914-1918, la Belgique n'a pas seulement récupéré Malmedy et ses villages wallons, mais elle a reçu aussi Eupen et Saint-Vith, qui étaient allemands de dialecte et de langue. Dès 1839, la Belgique avait perdu le Grand-duché de Luxembourg, mais cette nouvelle frontière n'était pas elle non plus politique : Beho au nord et l'arrondissement d'Arlon au sud ressortissaient au domaine linguistique allemand, tandis que, non loin de Bastogne, il y avait au grand-duché quelques villages wallons.

La situation n'est pas plus simple du point de vue dialectal, nos dialectes romans se continuant en France ; le wallon, par exemple, dans la région de Givet.

Pour ce qui concerne le roman, la toponymie révèle que des villages du Hainaut aujourd'hui wallons ont été picards.

À l'intérieur du domaine germanique et du domaine roman, les limites ne sont pas non plus restées intangibles.

En parlant tout à l'heure de la limite qui s'est établie entre le roman et le germanique, je pourrais faire croire que cette limite est restée telle quelle.

Elle a naturellement évolué, et évolué naturellement, mais, Bruxelles mis à part, sur des territoires somme toute peu étendus et peu peuplés. C'est une lente érosion, sans pression extérieure : ce sont les populations elles-mêmes qui ont changé de langage. J'use exprès du terme imprécis de langage, car longtemps le phénomène a concerné d'abord et surtout les parlers populaires, les dialectes.

C'est ainsi que le luxembourgeois a remplacé le wallon dans les villages du Grand-duché de Luxembourg auxquels je viens de faire allusion et que le flamand a grignoté le picard dans quelques communes de la Flandre dite wallonne. Par contre, le wallon a remplacé le flamand dans quelques localités de la région de Waremmes et de l'Est au XVIII^e et au XIX^e siècles. Une commune comme Zandvoorde, dans l'arrondissement d'Ypres, a même franchi à deux reprises la frontière linguistique : romanisée il y a quelques siècles, elle est redevenue progressivement flamande après 1850.

Celle qui sépare le bas allemand et le haut allemand passe à la hauteur d'Eupen. Mais le haut allemand semble avoir gagné du terrain : à Eupen même, l'allemand commun a évincé tout à fait le dialecte, que l'on peut appeler bas allemand ou néerlandais, selon le point de vue. Le titre d'un livre publié en 1933 est révélateur à bien des égards : *Le nord-est de la province de Liège et le canton d'Eupen, terre belge flamande, superficiellement allemandisée et romanisée* (de Joseph Langohr). Le nord-est de la province de Liège, c'est notamment les Fourons...

Je ne crois pas que des Wallons aient accusé les « Grands-Ducaux » ou que des Picards aient accusé les Wallons d'impérialisme. Certains Flamands ne s'en privent pas. Et pourtant les mouvements que j'ai décrits sont dus en grande partie aux Flamands eux-mêmes. Là où leur dialecte a avancé, en Flandre wallonne, c'est à cause de l'immigration flamande, dont l'action est amplifiée par une natalité plus forte. Là où il a reculé, c'est parce que les habitants ont adopté le wallon. La première étape, c'est le fait que beaucoup de Flamands de la zone frontière parlaient le wallon, et parfois très bien. Le témoignage d'Élisée Legros est précieux : « Dans le train entre Liège et Tirlemont, entre Tirlemont et Jodoigne – où les marchands flamands se mettent à converser en wallon du Brabant après la montée de leurs collègues wallons en gare de Lumay –, comme dans le tram de Liège à Tongres, il m'est arrivé de me demander si certains voyageurs étaient Wallons ou Flamands. » (*La frontière des dialectes romans en Belgique*, 1948, p. 34.)

Dans cet exemple vécu, on voit que c'est le commerce qui est le stimulant : « Comment vendra-t-il des cochons s'il ne sait pas le wallon ? » disait de son fils un fermier de Montenaeken. Encore aujourd'hui

les marchands flamands sont nombreux aux foires et aux marches de Wallonie. Il y avait aussi la main-d'œuvre agricole et industrielle, les fêtes et pèlerinages, les mariages mixtes. Pour la main-d'œuvre, le mouvement allait presque toujours du nord au sud. D'une manière générale, beaucoup moins de Wallons pratiquaient le dialecte flamand dans les relations qui viennent d'être décrites.

Ce « bidialectalisme » est notamment courant dans les villages qui se trouvaient dans le nord-est de la province de Liège et qui en ont été retirés contre la volonté des habitants : à Fouron-le-Comte, note un observateur flamand (Henri Draye, cité par Legros, p. 64), « les deux tiers des habitants comprennent avec assez de facilité le wallon ». À Moulant, Legros a noté l'annonce de représentations dramatiques où une pièce wallonne succédait à une pièce flamande.

J'ai parlé surtout du dialecte. Mais la langue suit pour ce qui est de son ressort : la prédication à l'église, les inscriptions sur les pierres tombales, la justice sous l'Ancien régime. Par exemple, le 3 janvier 1778, le prince-évêque de Liège, « prenant en considération que la langue française est devenue plus commune et générale dans le village de Corswarem [...] déclare que dorénavant on ne devra plus plaider qu'en français devant sa cour de justice dudit Corswarem » (Ordonnances du prince-évêque de Liège, éd. M.-L. Polain, 3^e série, t. II, 2^e partie, p. 797). Dans la Belgique contemporaine, il y a l'école. Et, au xx^e siècle, les avances et les reculs ne concernent plus guère le dialecte, mais la langue. Pour diverses raisons, le français a un prestige plus grand que le wallon ou le picard.

C'est en tout cas du français qu'il s'agit dans la région bruxelloise, dont a parlé un autre participant, et aussi dans le sud du Luxembourg. Le parler local, qui était le patois allemand luxembourgeois, a pour ainsi dire disparu des localités industrielles d'Aubange et d'Athus, qui ont attiré en peu de temps une main-d'œuvre d'origines diverses, à laquelle le français servit de trait d'union. À Athus, le premier catéchisme en français fut organisé en 1898 seulement, et le catéchisme en allemand disparut dès vingt ans après. Arlon, promu chef-lieu de la province de Luxembourg, se francisa lui aussi, à cause de l'afflux des fonctionnaires, sans être wallonisé.

Il manquerait quelque chose à ce colloque, intitulé *Le français et les Belges*, s'il n'était pas question aussi de l'introduction du français en Belgique romane.

Si un Picard, ou un Gaumais veut faire la cour à une Liégeoise, il ne peut se faire comprendre en utilisant son dialecte : il doit recourir au français. C'est en français que sont rédigés les lois, les ouvrages scolaires, les

journaux. Le français est donc en Wallonie la langue officielle et la langue commune.

Depuis quand ? Il est difficile de donner une date précise, parce que les choses se sont établies d'une manière progressive et parce que nous n'avons que des lumières imparfaites sur le passé.

Il s'agira d'abord de l'écrit : c'est dans ce domaine qu'une langue commune a d'abord paru nécessaire. Le latin a joué ce rôle pendant longtemps : jusqu'au xx^e siècle dans la liturgie catholique.

Pour le français, le premier document officiel (en dehors des *Serments de Strasbourg*) que l'on date avec assurance est la charte-loi de Chièvres (1194) que notre collègue de Bruxelles, Maurice-A. Arnould, a mise au jour. C'est donc dans notre Hainaut que la langue d'oïl a reçu cette consécration. La charte n'est pas rédigée en picard, mais dans une langue mixte : des éléments régionaux se superposent à une langue qu'il faut bien appeler française.

Dans la région liégeoise, plus éloignée encore de Paris et du roi de France, un des premiers documents est une charte de 1236 qui concerne des redevances perçues dans deux villages brabançons par la cathédrale Saint-Lambert. Louis Remacle a analysé ce texte d'une façon minutieuse, et voici les résultats : quarante-sept pour cent de formes pour lesquelles le wallon et le français ne divergent pas ; douze pour cent de formes wallonnes, c'est-à-dire non françaises ; quarante et un pour cent de formes non wallonnes, pour la plupart françaises. La charte est donc écrite en français, en français régional si l'on veut, et non pas en wallon. Le wallon comme le picard ne serviront dans l'expression écrite qu'à partir de la fin du xv^e siècle.

Il est intéressant de noter que ces deux documents sont d'un intérêt plutôt local et qu'il s'agit, dans le cas de Chièvres, d'une bourgade qui n'avait même pas le titre de ville. À la même époque, le latin reste la langue de la chancellerie comtale en Hainaut et de la chancellerie des princes-évêques, *a fortiori* de la chancellerie royale à Paris.

Les premiers écrits littéraires en langue vulgaire, pour la Région wallonne (au sens étroit), apparaissent dans trois manuscrits à peu près contemporains (fin du xii^e-début du xiii^e siècle) ; ceux-ci contiennent des traductions d'œuvres religieuses, notamment de sermons de saint Bernard auxquels Albert Henry s'est intéressé, ou des œuvres plus originales en vers, vies de saints ou traités moraux. Tout cela appartient à la littérature d'édification et non à la haute spéculation théologique. Un peu plus tard, l'auteur du *Médecinnaire* liégeois recourra lui aussi au français, un français assez gauche, pour ses petites recettes prosaïques : comment rendre les

dents plus blanches, remédier à l'impuissance ou à la stérilité, éviter la chute des cheveux, etc. Vers 1260 on compose en français des prières à l'intention des béguines liégeoises.

On voit que, dans tous ces textes, le français est utilisé à l'intention d'un public, non pas populaire sans doute, mais moyen, un public qui ne lisait pas le latin. Ce n'est pas par le haut, par le roi et les grands seigneurs (comme certains l'affirment), que le français s'est répandu –, ni par le bas non plus, naturellement. On pourrait dire : par le milieu, par et pour les classes bourgeoises.

Les contraintes ne sont venues que bien après, ainsi par la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), laquelle ne visait pas les dialectes, puisqu'ils n'avaient jamais servi dans la pratique juridique, mais le latin, comme le document le dit explicitement.

On peut conclure que nos ancêtres ont adopté spontanément le français comme langue écrite, comme langue de culture, comme la forme particulière qui convenait à une situation différant de la communication orale.

cela s'ajoute le fait que le français était une langue de grande diffusion, pour des raisons, non pas politiques, mais culturelles. Les jongleurs, qui récitaient les chansons de geste sur les places publiques et dans les châteaux, dans toute la région d'oïl, et même ailleurs, ont dû jouer un rôle. Que cela déborde le domaine politique et les frontières politiques, nous le voyons dans le fait, mille fois rappelé, que le Florentin Brunetto Latini décide d'écrire une encyclopédie en français (1265) parce que c'est la parlure « la plus commune à toutes gens ».

Ces raisons valent pour le pays flamand. Là aussi on a usé du français dans des documents officiels et dans des écrits littéraires, mais d'une façon sporadique, en concurrence avec le flamand. Et il sera relativement facile de présenter, beaucoup plus tard, le français comme une langue étrangère, comme la langue d'une caste.

Ces raisons valent pour le pays flamand. Là aussi on a usé du français dans des documents officiels et dans des écrits littéraires, mais d'une façon sporadique, en concurrence avec le flamand. Et il sera relativement facile de présenter, beaucoup plus tard, le français comme une langue étrangère, comme la langue d'une caste.

En Wallonie aussi, c'étaient les classes dirigeantes et bourgeoises qui étaient bilingues, parlant le dialecte dans la vie quotidienne et dans les rapports avec les inférieurs, et se servant du français pour l'écrit et avec l'extérieur. Mais peu à peu une portion plus grande est initiée au français,

et pas seulement chez ceux qui étaient en contact avec les gens extérieurs à la ville ou à la région. On constate, par exemple, que les noms officiels des localités, ceux des rues, les enseignes, les inscriptions funéraires étaient en français ; les prières aussi, comme d'ailleurs les formules de conjuration, etc.

Aujourd'hui, la bourgeoisie a cessé d'être bilingue (ou *diglossique*). Le peuple l'est encore dans une large mesure : le dialecte en famille et entre amis, dans le village et dans le quartier ; le français à l'école, à l'église, au tribunal, au bureau, avec l'instituteur, le curé, le médecin, le notaire, les étrangers au village.

Beaucoup d'ouvriers et de paysans, surtout parmi les plus éclairés, ont vu dans l'apprentissage du français une promotion, le moyen de partager les privilèges et le pouvoir qui appartenaient à la bourgeoisie. Avaient-ils tort ? Une vraie démocratie est-elle possible dans un pays où la majorité des gens ne connaîtraient que le parler de leur village ?

Je ne sache pas que la diffusion du français ait rencontré beaucoup de résistance. Combien de pères de famille ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école, pour défendre les parlers locaux ? Je connais, au contraire, plus d'un cas où les parents eux-mêmes ont protesté auprès des instituteurs qui n'empêchaient pas leurs élèves de parler wallon. Que cette promotion du français ait eu pour résultat la mort lente de nos dialectes, je ne crois pas que c'était en soit inévitable et, en tout cas, qu'il faille s'en réjouir.

Pour conclure, l'histoire du français en Wallonie n'est pas fort différente de celle du français en Lorraine, en Normandie ou en Bourgogne. Nous sommes nous aussi de la première francophonie. Le français nous appartient autant qu'aux Lorrains, Normands et Bourguignons et, par privilège d'ancienneté, plus qu'aux Auvergnats, Provençaux et Languedociens.

À l'égalité des droits correspond aussi l'égalité des devoirs, ce que l'on oublie facilement de nos jours. Je pense que les communications de demain développeront tout cela.

Allocution

Jean-Pierre POUPKO

Président de la *Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles*
Président de l'asbl *Maison de la Francité*

C'est pour moi un réel plaisir d'ouvrir la seconde journée de ce colloque, conscient de l'intérêt des thèmes présentés par des orateurs éminents venus d'horizons variés.

Mes fonctions de président de la *Commission française de la Culture de l'agglomération bruxelloise* et de la *Maison de la Francité* m'ont amené plus d'une fois à m'interroger sur le rôle unificateur que peut, que doit jouer la langue pour tous les francophones de ce pays.

Dans une Belgique accordant jusqu'à ce jour une importance trop restreinte à la défense de notre patrimoine linguistique, je me plais à rappeler que l'organisme que je préside décidait, dès 1976, la création à Bruxelles, cœur de l'Europe, d'une *Maison de la Francité* dont les objectifs, étroitement liés à la promotion de la langue française, sont plus que jamais d'actualité.

Par ailleurs si toutes les activités de la *Commission* s'inscrivent dans le cadre de l'espace culturel francophone, certains secteurs mènent des actions plus spécifiques. Il s'agit par exemple de l'enseignement et des campagnes en faveur de l'enseignement en français.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, notre politique est fondée sur l'encouragement de l'emploi de la langue française dans les réunions, colloques, séminaires, publications, etc. ainsi que par la création en 1979 de cycles de perfectionnement de la langue française menés avec l'ULB.

Cette double évolution – interne et externe – conduit tout naturellement à s'interroger sur la place occupée par la langue française dans notre pays et sur les moyens à mettre en œuvre pour valoriser son emploi et encourager sa diffusion.

De fait, l'enjeu est d'importance ! Douze ans après l'ouverture de la *Maison de la Francité*, la Belgique s'est engagée dans un processus inéluctable

de fédéralisation et, sur le plan supranational, le concept de « francophonie » jouit maintenant d'une solide assise politique et culturelle. Les sommets francophones de Paris, en 1986 et de Québec, en 1987, témoignent de cette solidarité nouvelle des peuples de langue française. Le troisième sommet, prévu pour 1989 à Dakar, laisse augurer de nouvelles perspectives encore.

Encore est-il nécessaire de nourrir la réflexion afin de développer une politique constructive, efficace et coordonnée. Que représente sa langue pour un Belge francophone de 1988 ? Un colloque aussi pluridisciplinaire que celui-ci apportera, j'en suis convaincu, plus d'une réponse à cette question complexe et liminaire. Nombre de nos concitoyens seraient sans doute bien en peine d'émettre un quelconque jugement à ce propos.

Le Belge de langue française a en effet du mal à trouver son identité. Au cœur de l'Europe, la Communauté Wallonie-Bruxelles compte près de cinq millions de francophones. C'est beaucoup à l'échelle régionale, mais c'est bien peu en regard des deux cents millions de personnes que représente aujourd'hui la francophonie. N'en déplaît à certains passésistes, c'est aujourd'hui et sans doute encore davantage demain, que le français connaîtra une certaine « universalité » fondée sur une triple réalité : politique, géographique et culturelle. On est loin de l'universalité défendue par Rivarol en 1783 et qui reposait essentiellement sur le fameux mythe de la « clarté française ». Son discours, d'ailleurs, s'adressait à quelques minorités sociales réparties dans l'une ou l'autre Cour d'Europe. Aucune commune mesure avec le français d'aujourd'hui, parlé, lu et enseigné dans le monde entier. Insistons sur un point : le français ne doit pas rester une langue de seule culture. La créativité lexicale l'amènera à répondre aux défis technologiques du futur.

La langue de Voltaire a donc sa chance et sa situation, comme en témoigne la remarquable enquête de Claude Hagège, n'est pas aussi critique que d'aucuns veulent le faire croire. « Nul vrai péril à l'horizon ». Il serait dommage – voire dangereux – que les Belges francophones, se drapant dans un particularisme obsolète, soient tenus à l'écart de ce formidable essor. Il faut le rappeler : le français, en Belgique, n'a jamais été une langue importée et notre pays, dès le xvi^e siècle, a été terre de grammairiens prestigieux, de linguistes éminents. Un constat de décentralisation en matière grammaticale comme en matière culturelle s'impose. Des ouvrages comme le *Grevisse* ou le *Hanse* connaissent une diffusion qui dépasse largement et depuis longtemps le domaine restreint de la petite Belgique. Peut-être n'est-ce pas un hasard si de tels auteurs sont Belges. Décidément, le proverbe bien connu « il n'est bon bec que de Paris » n'a plus cours aujourd'hui et le patrimoine linguistique commun mérite d'être solidairement géré par tous

les membres de la francophonie. De cette réflexion globale, de cet échange permanent, de ce brassage d'idées et de mots, la langue française ne peut sortir qu'enrichie et promise à un bel avenir.

Le Belge « moyen » est-il suffisamment conscient de l'importance de l'enjeu ? S'y intéresse-t-il assez ! Cherche-t-il son identité dans cette francophonie naissante ? Il est inutile, je pense, de s'appesantir sur les avantages énormes que représenterait une conscience accrue en cette matière, l'acquisition de ce que j'appellerais volontiers une certaine « maturité linguistique ».

Vos réflexions tout au long de cette journée contribueront sans nul doute à préciser la situation, à circonscrire les carences, à dégager des lignes de force et peut-être une conduite à adopter pour l'avenir. Je le disais en commençant : en cette ère de profonde mutation, à l'heure où les structures de l'État belge se modifient, à l'heure où se crée un espace culturel, scientifique et politique, il est fondamental que le Belge de langue française sache où se situer. Pour ma part, je serai personnellement sensible aux résultats de vos délibérations. Je vous souhaite un bon travail et une excellente journée de réflexion.

La langue française dans les sciences et les techniques

André L. JAUMOTTE
Membre de l'Académie royale de Belgique
Recteur honoraire de l'Université libre de Bruxelles

*La langue française est une manière de
penser, d'agir, de ressentir, profondément
originale, qui met en cause une certaine
conception de l'homme et de son rapport
avec le monde.*

Georges POMPIDOU

Nous examinerons successivement la position générale de la langue française dans les sciences et les techniques et les particularités de la situation belge.

1. La situation actuelle – constat

Pour 1980, une analyse sur 462.148 publications signalées par la base Pascal du CNRS révèle septante-cinq pour cent d'articles en anglais, huit pour cent d'articles en français, soit 9,3 fois plus en anglais alors que le rapport est de 3,4 pour les populations parlant anglais et français.

Les publications faisant l'objet du décompte représentent l'ensemble des sciences, à l'exception des mathématiques et des sciences humaines.

En 1988, la situation donnerait des chiffres moins favorables encore à la langue française, malgré les initiatives diverses prises durant ces dernières années.

2. L'expression scientifique et technique originale

Chacun est conscient que la diffusion de la connaissance issue de travaux originaux est aussi importante que sa production. L'objectif est de

faire connaître le résultat à une communauté scientifique aussi étendue que possible, le plus rapidement possible, en assurant à l'auteur la notoriété la plus large. La langue anglaise est devenue le meilleur vecteur pour réaliser ces buts.

Elle est utilisée en Belgique pour plus de nonante pour cent des publications de recherches originales. La situation est la même au Québec et l'emploi de l'anglais ne cesse de s'étendre en France même.

Cette situation ne paraît pas réversible.

La communauté scientifique francophone de Belgique est très opposée à toute politique visant à la forcer d'exprimer ses résultats en français.

À l'occasion d'une communication faite à l'ACFAS, à Chicoutimi en mai 1986, j'ai fait une large enquête parmi une quarantaine de scientifiques et techniciens belges.

Je ne rappellerai ici qu'une seule citation qui émane d'un ingénieur, professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Bruxelles en physique nucléaire, Jacques Devooght. Il écrit :

« Je n'ai pas le souvenir d'avoir publié en français un seul article dans ma discipline à l'exception d'articles de mise au point dans un domaine particulier : la sûreté des centrales nucléaires, et dont les implications pratiques ainsi que le public intéressé sont belges... »

« Au risque d'être paradoxal, je considère que l'abandon du français a été un *facteur de progrès scientifique*. En effet, le déclin des revues belges francophones a forcé les jeunes chercheurs à se frotter à la concurrence internationale, parfois très dure dans les revues anglo-saxonnes, alors que les revues belges et françaises en déclin étaient loin d'avoir les mêmes exigences ».

La position des chercheurs belges est bien traduite par les propositions qu'a faites le professeur Richard Martin à la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique : « Pour communiquer les résultats de ses travaux et dialoguer avec ses pairs au sein de la communauté internationale, le chercheur est en droit de demander une liberté complète du vecteur linguistique utilisé.

Ce choix ne peut, en aucun cas, lui être imposé unilatéralement par un gouvernement ou un groupe linguistique. Seule la communauté scientifique internationale est habilitée à décider du ou des vecteurs linguistiques à utiliser dans les périodiques et congrès internationaux ».

Voilà donc un constat de fait.

Ce n'est pas une raison pour ne pas soutenir les efforts isolés faits avec courage pour promouvoir des revues scientifiques de très haut niveau, à comité de sélection sévère, en langue française.

Beaucoup de revues de langue française de bon niveau se sont ouvertes à l'anglais. On y constate une croissance progressive des communications en langue anglaise. C'est le cas du *Journal de physique*, du *Journal de Mécanique théorique et appliquée*. Au début de 1989, ce dernier prendra un nouveau titre anglais : *European Journal of Mechanics*, avec deux séries séparées : A/*Solids* B/*Fluids*.

La revue de l'ONERA, *La Recherche aérospatiale*, comporte maintenant une édition anglaise.

L'Académie des Sciences de Paris a pris deux décisions capitales entrées en vigueur en 1984, concernant ses célèbres *Comptes rendus*.

La première nouveauté consiste à donner aux auteurs francophones la possibilité de consacrer un quart de la Note au plus à un long résumé ou à une reprise des principales conclusions en langue anglaise.

La seconde nouveauté consiste à ouvrir les *Comptes rendus* à des chercheurs ne s'exprimant pas normalement en français, en leur donnant la possibilité de présenter une note de trois pages dans une langue de leur choix, usant de caractères latins, à condition que ces trois pages soient complétées par un texte d'une page en français constituant un long résumé ou un exposé des principales conclusions.

Les *Comptes rendus* restent donc une revue d'expression française, mais avec des dispositions qui doivent accroître son audience.

De telles dispositions nous paraissent dans la ligne même du raisonnable. C'est un bel exemple de la défense du français scientifique après adaptation aux nécessités de la diffusion internationale.

Il conviendra dans quelques années de mesurer si ces mesures ont augmenté l'audience internationale des *Comptes rendus*.

En Belgique, dans les *Bulletins* des diverses classes l'Académie royale, des textes entièrement en anglais sont admis.

3. Les technologies nouvelles de l'information

L'ordinateur permet aujourd'hui d'organiser des bases données et des bases de connaissances. La présence du français dans ce domaine est capitale pour son avenir comme outil de communication scientifique.

Il est trop tôt pour conclure, mais les développements des bases de données semblent assez prometteurs.

4. Autres fronts du français scientifique

L'expression des résultats originaux, les bases de données et de connaissances ne sont pas seules en cause. Le combat pour la langue française a d'autres fronts où la position est plus forte.

Un consensus apparaît sur toute une série de points ou de propositions comme :

- publier de bons manuels d'enseignement, bien illustrés, en langue française, destinés entre autres à l'enseignement universitaire africain ;
- publier des synthèses et favoriser le développement et la diffusion de revues francophones de haut niveau.

Un excellent exemple est la revue *Tis – Technique de l'information et Société* – qui couvre un domaine jusqu'ici réservé à des publications en langue anglaise. Cette initiative est belgo-qubécoise ;

- avoir une politique d'accueil et de formation des étudiants étrangers au niveau du 3^e cycle dans les universités francophones ;
- favoriser les regroupements internationaux autour d'une langue (sociétés et groupements spécialisés, colloques, etc.) ; ils se multiplient ;
- promouvoir la généralisation et la nomenclature des mots clés traduits en anglais pour tous les travaux publiés en français ;
- établir de manière *concertée* la traduction des termes scientifiques nouveaux dans les diverses disciplines et mener campagne pour l'utilisation systématique de cette terminologie ; des progrès sont accomplis dans ce domaine ;
- aider à la traduction anglaise correcte et rapide des articles originaux par la création de véritables bureaux de traduction ou de correction des textes scientifiques à paraître en anglais ;
- mettre en réseaux laboratoires, chercheurs, ressources documentaires et didactiques de tout ou partie des universités francophones (projet UREF – *Université des réseaux de langue française*) ;
- utiliser les ressources du satellite pour créer des enseignements du troisième cycle, en cotutelle par des universités francophones (projet UREF).

L'ensemble de ces suggestions et propositions est un vaste programme pour une défense réaliste du français comme langue des sciences et des techniques.

5. Particularités de la situation en Belgique

Les particularités de la situation belge découlent du caractère biculturel du pays.

Du côté néerlandais, le vecteur d'expression des travaux scientifiques originaux est tout naturellement l'anglais. Il en résulte que pour avoir la même audience et recueillir la même notoriété, les francophones recourent eux-mêmes à l'anglais. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la bibliographie des écoles de biologie moléculaire des Universités de Bruxelles, Louvain et Liège. Sauf pour les articles de vulgarisation, l'anglais est employé quasi sans exception.

Une autre constatation révélatrice en cette année du septante-cinquième anniversaire des *Instituts de Physique et de Chimie Solvay*. La langue utilisée – y compris pour les *Comptes rendus* – a été le français jusqu'à la guerre 1939-1945.

Après la guerre, l'anglais a pris le dessus et est devenu la langue des colloques et des *Comptes rendus*.

Donnons un exemple récent, lié aux réformes institutionnelles belges. L'Académie royale de Belgique, qui dépend maintenant de la Communauté française de Belgique, a créé un Comité de l'Académie pour les applications de la science, le CAPAS, formé paritairement de membres de l'Académie et de personnalités extérieures appartenant au monde de l'entreprise.

L'objectif est d'avoir un groupe indépendant, impartial, au plus haut niveau, pour évaluer les innovations techniques, y compris sous leurs aspects sociaux.

La *Koninklijke Academie* a pris une initiative parallèle et a créé le *Comite van de Academie voor Wetenschappen en Technologie*, le CAWET.

Le CAPAS et le CAWET agissent en parallèle et en concertation. Ils ont une réunion commune au moins une fois par an. Restait à résoudre le problème de la représentation internationale de la Belgique, notamment auprès de l'*International Council of Engineering Academies*. Pour cela, un « *Steering Committee* » a été créé sous le sigle BACAS, c'est-à-dire *Belgian Academy Council of Applied Sciences*. Le recours à l'anglais a été indispensable

pour trouver une expression claire pour l'étranger et acceptée par les deux communautés.

Ceci n'est qu'un exemple, mais il est évident que la représentation de la Belgique fédérale exigera dans d'autres cas la création d'un organe coordonnateur pour représenter l'État fédéral au niveau international. Dans ce cas, l'anglais s'imposera. Il ne faudrait cependant pas aller au-delà des exigences de la représentation internationale. Évitions que l'anglais ne devienne la langue normale d'échange entre les Flamands et les Francophones de Belgique.

6. Conclusion

Le fédéralisme belge qu'organisent les réformes institutionnelles en cours a l'avantage de favoriser une plus claire conscience des liens culturels entre notre communauté de langue française et le Canada, la Suisse, la France, l'Afrique, la zone Caraïbes, parallèlement à la réalité européenne qui s'accélère.

Encore faudra-t-il que la Communauté française dote suffisamment son secteur culturel pour qu'il puisse exprimer ses potentialités. Quelle que soit la place que nous nous ménagerons, une politique de la francophonie est née dans le monde. Le vœu de Léopold Sedar Senghor est réalisé. Cette politique de la francophonie élabore une défense raisonnée de la langue française comme vecteur d'expression en science et en technologie. *L'Université des réseaux de langue française*, l'UREF, créée par l'AUFELF en suivi du sommet francophone de Québec, en est un outil majeur. Nous devons nous y impliquer résolument.

Notre point de vue a tenté de distinguer le possible et souhaitable de l'utopique. La reconnaissance de ces limites n'est pas en contradiction avec une défense active de la langue française dans les sciences et les techniques, en participant à toutes les actions concrètes que nous avons signalées.

Accueillons des étudiants étrangers, créons pour eux des programmes.

Ceux qui participent à notre enseignement, à ces programmes, deviennent prosélytes de notre communauté francophone de Belgique et de la culture française. Ne la laissons pas se dissoudre dans Babel. Les cent quarante millions de parlant français du monde y comptent bien, spécialement les Africains auprès de qui nous avons exporté le français comme vecteur de communication internationale.

Le pouvoir médiatique et la langue

Gabriel THOVERON
Professeur à l'ULB

J'ai été voir un joli film, c'est un film
américain. Y avait rien que des vedettes.
Ah ! c'était beau !
Ah ! J'ai rien compris, mais c'était beau !
C'était en parlant américain, ce film..
Avec des sous-titres français. Comme je
lis lentement alors...

Fernand RAYNAUD
Heureux !
(Paris, 1975)

Si l'on peut parler de « pouvoir médiatique sur la langue », c'est que presse, radio et télévision prennent doucement dans l'apprentissage du français, la place qu'occupaient jadis la famille et l'école, et deviennent peu à peu une nouvelle école. École envahissante, dévoreuse de notre temps – certains évoquent le fait que « septante-cinq pour cent des enfants de sept à treize ans passent environ mille heures devant la télévision chaque année et seulement huit cents en classe »¹. Une école qui continue à nous suivre tout au long de notre vie, la seule qui sera toujours prête à accepter plus d'élèves qu'elle n'en a... Une école qui prétend tout à la fois nous informer, nous cultiver, nous divertir, et qui nous accompagne même aux récréations, puisque son discours se substitue peu à peu au traditionnel échange de propos entre amis.

¹ Chiffres encore récemment cités par Ignacio Ramonet, « Une nouvelle race d'exclus » dans *La Communication victime des marchands. Manière de voir 3, Le Monde diplomatique*, novembre 1988, p. 76.

La voix du poste et celle des voisins

La récente enquête de budget-temps réalisée par IPB (*Information et Publicité Benelux*)² indique à la fois l'importance du temps passé avec les médias, et la préférence que l'on prétend accorder à la communication interpersonnelle.

Les cinq activités les plus appréciées des Belges sont, à côté de la pratique d'un sport, la discussion, les visites amicales, les « sorties », les repas pris à l'extérieur de chez soi ; mais peut-être sont-elles d'autant plus appréciées qu'elles sont plus rares. En moyenne, dans le cours d'un jour ouvrable, huit Belges sur dix regardent la télévision, un sur deux écoute la radio, un sur trois seulement prend le temps d'une discussion en famille, un sur quatre participe à des visites amicales ou familiales. Bien sûr, il y a un temps partagé avec son conjoint, ses enfants, mais un temps dont une bonne partie se passe à regarder le petit écran (même pendant les repas) ; le chef de ménage est celui qui tient la télécommande, et le poste récepteur sert de plus en plus souvent de garde d'enfants.

Si l'on mesure la durée moyenne des activités, toujours pour les jours ouvrables, on compte une demi-heure pour les visites amicales, un quart d'heure pour les sorties, vingt-six minutes pour les discussions, face à deux heures dix minutes consacrées à la télévision, deux heures quatre minutes d'écoute de la radio, et près de trois quarts d'heure de lecture (vingt-deux minutes pour le journal quotidien, dix pour le magazine, douze pour le livre...). Ces chiffres représentent certes des moyennes qui cachent de considérables écarts. Et qui pour la télévision sont inférieures aux résultats fournis par les audimètres (les enregistreurs automatiques de l'audience) selon lesquels les téléspectateurs de Bruxelles et Wallonie consacraient trois heures cinquante-quatre minutes et douze secondes à regarder le petit écran, ou au moins à être à sa portée. Même sans les douze secondes, c'est beaucoup.

Mais ne cherchons pas à fixer précisément les durées. Contentons-nous de constater combien les médias sont chronophages et, connaissant la plasticité humaine, de suggérer que si les hommes écoutent plus le poste que leurs semblables, ils finiront par parler comme le poste. Que s'ils lisent le journal plus que le livre, ils écriront plutôt comme le journal que comme le livre. Pour autant qu'ils écrivent, bien entendu.

Les médias ont pris la place de l'école, sans que l'école ait vraiment résisté, sans qu'elle ait songé, par exemple, à nous initier à leurs langages.

² L'heure du temps, rapport de synthèse, Bruxelles, IPB-RTL-TVI, 1988.

L'enseignement capitule : il nous laisse le soin de découvrir, par l'usage, les nombreuses façons qu'ont les médias de s'adresser à nous.

L'écrit, l'audiovisuel et le scriptovisuel

La multiplication des moyens de communication a conduit à une diversification des langages que l'homme d'aujourd'hui est censé déchiffrer. Du livre au journal et au magazine, on est passé de l'écrit à ce que Jean Cloutier appelle le scriptovisuel³ et que l'on peut aussi nommer langage graphique⁴. L'écrit est linéaire, unidimensionnel : disons pour simplifier qu'il se lit en continu, de haut en bas et de gauche à droite, alors que le scriptovisuel du journal et des magazines joue sur typographie et topographie. Grandeur, dessin des caractères et emplacement d'un texte dans le journal nous indiquent l'importance relative des faits et opinions qui y sont relatés. On lit un livre de bout en bout, on parcourt le journal, on choisit ce que l'on lira dans un périodique, la mise en page des articles devant nous guider en nous apprenant ce que les secrétaires de rédaction ont jugé devoir être mis en avant. Il y a donc une valeur ajoutée à ce qui est simplement écrit. Pour reprendre la terminologie des tenants de la « nouvelle communication »⁵, au contenu digital qu'est le texte, s'ajoute une relation analogique faite des divers éléments de mise en valeur. Encore faut-il avoir la clé de ceux-ci (j'avoue personnellement ne pas toujours saisir le choix des mots qui sont mis en italique dans les titres du *Soir...*).

Le scriptovisuel a deux dimensions, celles de la page sur laquelle va fureter notre regard. L'audiovisuel en a quatre, la dimension temporelle du son s'ajoutant aux trois de l'espace, qui apparaissent en perspective sur les écrans, le petit comme le grand.

Chacun de ces langages a ses qualités spécifiques. L'écrit, parce qu'il tend à une certaine asensorialité, est bien propre à l'expression de la pensée, est un bon outil pour le raisonnement. L'audiovisuel au contraire joue sur les émotions, encourage la participation aux événements ou aux actions montrés, et nous impose les idées en nous en imprégnant⁶.

³ *La communication audioscriptovisuelle à l'heure des self-médias*, Montréal, Université de Montréal, 1973.

⁴ Nous tentons de vulgariser et compléter les idées de Cloutier dans THOVERON-DELEPELEIRE-OLYFF, *Les médias à découvert*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1988, pp. 77-86.

⁵ Voir WALZLAWICK et autres, *Une logique de ta Communication*, Paris, Seuil, 1972.

⁶ J'ai tenté de montrer les méfaits de la pédagogie médiatique, et particulièrement télévisuelle, dans « Le défi des médias à l'histoire », dans *Dire l'histoire*, La Pensée et les Hommes, Bruxelles, n° 5, 1987.

Nous voilà donc confrontés à des langages de plus en plus nombreux, l'importance de l'écrit nous apparaissant relativement moindre aujourd'hui qu'hier. Si l'école apprend encore à lire, elle s'adresse à des élèves moins convaincus de l'importance d'une pratique qui ne joue plus le même rôle qu'autrefois, et dont ils auront moins l'usage. Or, c'est l'usage qui développe finalement notre habileté à lire, et qui fait de nous des lecteurs plus ou moins rapides, nous permet éventuellement de lire en diagonale ou de sauter les paragraphes qui nous semblent les moins utiles, ou les moins agréables. De même que l'usage de la télévision permet à certains zappeurs (forcément solitaires) une consommation fragmentée des programmes, le suivi de deux feuilletons ou de deux jeux à la fois, le choix constant des images les plus fortes, la surveillance permanente de l'environnement des émissions regardées⁷. Ces travaux de réception exigent de la part de ceux qui s'y livrent une grande maîtrise du média en cause. Il faut bien connaître les stéréotypes des séries télévisées pour se permettre d'en regarder deux à la fois, de passer de l'une à l'autre sans perdre le sens de chacune ; il faut bien dominer les émissions que l'on reçoit, comme sans doute, jadis, on maîtrisait les textes lus.

Autrefois, les feuilletons devaient se lire, et sans doute les lecteurs appartenant aux milieux défavorisés, tuant le temps de loisir et suivant *Fantomas* ou *Pardaillan* à la trace de leurs longues aventures, finissaient-ils par savoir bien lire, lire vite et comprendre, malgré la mauvaise qualité d'impression des gros livres à bon marché édités par Fayard. Aujourd'hui, ceux qui perdent l'habitude de la lecture tombent victimes de cette forme moderne d'analphabétisme qu'est l'illettrisme : ils ont appris à lire, mais savent tout juste déchiffrer et l'effort qu'exige ce décryptage, mot à mot, est tel qu'il ne laisse aucune place à la possibilité de comprendre un court et simple texte en rapport avec leur vie quotidienne. C'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas culpabiliser ceux qui lisent des œuvres médiocres : mieux vaut consommer un livre de la collection *Harlequin* que de ne pas lire du tout. Ceux qui perdent le contact avec le livre deviennent des handicapés, ceux qui n'en ont jamais eu sont des invalides. Le livre leur restera fermé, et ce n'est pas sans grande peine qu'ils s'aventureront à travers les différents registres que propose le journal, sans grande peine qu'ils dépassent le parcours des grands titres, et voilà pourquoi les journaux comptent de moins en moins de lecteurs.

⁷ G. BERTRAND, C. DE GOUMAY, P.-A. MERCIER, « Le zapping ; un nouveau mode de réception des programmes », communication aux 10^e Journées Internationales de l'IDATE, *Communications : les années 1990*, Montpellier, novembre 1988.

Quoi qu'il en soit, zappingue et lecture en diagonale montrent que si les médias sont une école, les élèves sont assidus, rarement absents, mais peu appliqués, souvent distraits, papillonnants, même quand les contenus qui leur sont offerts sont mis à leur portée, leur tendent les bras.

Écriture et scription

Car si nous en venons maintenant au contenu médiatique, nous voyons, selon l'expression d'Henri Boyer, qu'il appartient plus souvent au monde de la scription qu'à celui de l'écriture. « Si la scription est le domaine du prêt-à-écrire, de l'univocité et du rite, on peut parler à propos de l'écriture de créativité, de complexité, d'ambivalence et de mise en scène »⁸. L'écriture peut mener à la littérature, la scription n'est qu'une « écriture efficace »⁹, celle que recommande par exemple le *Guide de la Rédaction* du *Centre de formation des Journalistes* (CFJ) à Paris, Guide insistant sur le fait que « le journalisme n'est pas de la littérature ». La scription est le degré zéro du style. Ce qui est recherché, c'est la lisibilité, la compréhensibilité, et le texte doit être court, fait de phrases courtes et de mots courts. Un article sera précédé d'un chapeau qui indiquera l'essentiel au lecteur, de façon à ce que ce dernier sache s'il doit tout lire ou peut en rester là. Le premier paragraphe devra, le plus brièvement possible, répondre aux questions : quoi ? qui ? où ? quand ? comment ? pourquoi ?, sans autre ponctuation que des virgules¹⁰. Etc.

Oral et écrit

Aujourd'hui cependant, d'autres professeurs de journalisme – et particulièrement mes collègues de l'UCL – proposent un style plus littéraire, diversifié, faisant appel à tous les langages : « Tous les *sons* font farine au moulin de l'écriture de presse », qui n'aura pas peur des « fantaisies inspirées par le langage publicitaire ou l'oralité et qui ne pourra « renier son air de famille avec le *cinéma*¹¹ ». Il faut certes continuer d'être lisible, mais, pour se rapprocher de son public, on usera du langage parlé, et du parler populaire. Écrire comme on cause, voilà qui crée une connivence, ajoute une touche d'authenticité, ou permet aux plus cultivés de s'encanailler.

⁸ Henri BOYER, « Scription et écriture dans la communication journalistique », dans *La Presse, produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, coll. « Langages, discours et société », pp. 71-92.

⁹ Telle celle que décrit François RICHAUDEAU dans *Langage efficace*, Paris, CEPL, 1973.

¹⁰ Formule introductive mise au point par R.W. Howard pour les dépêches de l'agence *Associated Press*.

¹¹ Antoine DUMONT et Marion RINGLET, *Écrire au quotidien*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1987.

Ainsi Claude Sarraute, « la cocotte en papier », qui tient une rubrique dans *Le Monde*, et s'attache à y faire peuple : « Une chose est sûre, écrit Florence Assouline, elle en a sous les bigoudis. Parce que vous vous imaginez que le premier venu peut comme ça pondre un billet par jour, sur le vif ? Que c'est fastoche d'écrire avec les mots du peuple, même branché, quand on a, comme elle, de l'instruction ? Et une maman (Nathalie) tellement grand écrivain qu'elle frise le prix Nobel ? Faut savoir ! Ça s'apprend ! » (*L'Événement du Jeudi*, 11 février 1988, p. 69).

Ça s'apprend à force d'entendre. Et certes, en explorant des domaines jadis méprisés, le français s'enrichit, élargit son vocabulaire, rapproche les groupes sociaux en perdant de sa morgue élitiste, se libère des ukases de l'Académie française. Mais, s'il n'y prend garde, il se pollue. Car la paresse et le laisser-aller s'engouffrent dans la voie ouverte. Et l'on voit se multiplier les formes du style « nous..., on... », la substitution de « ça » à « cela » et de « que » à « dont », l'ablation du « ne » (« je ferai pas ça »), les phrases sans verbe (il vaut mieux éviter les verbes si l'on n'est pas sur de bien appliquer les règles de concordance des temps), un usage de la ponctuation fondé davantage sur l'oral que sur l'écrit, les troncations qui font de la voyelle o une finale française de plus en plus courante dans info, météo, stéréo, toxico ou fluo... (tout intello que tu sois, crois le pro que je suis !).

Le langage guindé déserte peu à peu les médias, qui cèdent à l'argot, au verlan, au calembour voire à l'à-peu-près. *Libé*, pardon, *Libération* est né d'un désir gauchiste de rencontrer le public populaire ; le rendez-vous manque, il connaît le succès dans le monde à la mode de Paris, tout en ayant gardé de ses débuts, sinon le fond, du moins des formes. Certains de ses titres de première page sont restés célèbres, mais l'intérieur ne dépare pas la façade. Voyons par exemple les rubriques cinématographiques de Bernard Lefort, qui s'intitulent, par exemple, *Rambo et con à la fois* ou *Chronique d'une merde annoncée*. Le pouvoir de l'imagination, de la création s'affirme sur la langue ; c'est que l'on aime celle-ci puisque l'on joue avec, mais le lecteur risque d'un peu s'y perdre.

Un même journaliste passera allègrement du plus sophistiqué au plus vulgaire, façon de montrer qu'il est capable de maîtriser tous les registres. La scription se mêlera à l'écriture, l'auteur hésitant entre le besoin d'être compris et le désir d'être admiré.

Au gré de ces mouvements divers, les libertés de l'oral débordent dans l'écrit, autant qu'à la radio ou à la télévision, où ce qui est dit est pourtant parfois lu. Le présentateur déchiffre ses papiers (de moins en moins), ou un texte qui se déroule sur un « téléprompteur » (un souffleur) ; il lit mot à mot ou se permet des variations, ou parfois improvise. Il interroge des

gens, en studio ou dans la rue, des gens dont le français est moins châtié ou moins branché que le sien. Ainsi nous offre-t-on une large gamme de parlers, qu'il serait intéressant de comparer entre eux. Est-ce que l'on accorde, par exemple, davantage les participes passés quand on lit que quand on parle sans filet ? Est-ce que l'on respecte mieux la concordance des temps ? Le texte sous les yeux est-il un bon garde-fou, susceptible de maintenir les hommes de radio et de télévision dans le droit chemin du « beau langage » ?

Français et « fransquillonnades »

Si j'ai cité *Libération* et *Le Monde* dans une rencontre sur « le français et les Belges », c'est que la France nous inonde de ses médias, et que l'habitant de Wallonie-Bruxelles (je l'ai montré à l'occasion du colloque sur les « grands voisins »)¹² est sans cesse confronté aux contenus français et aux vedettes françaises. Quand RTL-Télévision s'est fait naturaliser belge, elle a cru pouvoir en découdre en champ clos avec la RTBF, pour s'apercevoir bien vite que sa véritable concurrente était TFI. Quand on invite des experts à *l'Écran Témoin*, l'on a tendance à les choisir d'abord Français. Les films et feuilletons américains sont doublés à Paris et Starsky dut son succès à la voix gouailleuse de Jacques Balutin. *Nord Éclair* a 116.300 lecteurs en Belgique, selon le dernier sondage du CIM, et *Paris-Match* en compte 277.700. *Le Vif* n'a réussi à s'imposer face au *Pourquoi pas ?* qu'en s'associant à *L'Express*. Etc. Nous écoutons et lisons donc le même français qu'en France.

Quant aux médias belges qui s'exportent chez les voisins du sud, ils veillent à ne pas mécontenter leurs lecteurs français et s'adaptent à eux. On fête cette année le cinquantenaire du journal de *Spirou* et c'est l'occasion de constater que le Français Robert Velter qui dessinait ce personnage à l'origine le faisait évoluer dans un cadre wallon ou bruxellois, alors que les Belges qui lui ont succédé ont fait franchir la frontière à un héros dont le nom est pourtant bien wallon. Ainsi les lecteurs français ignorent-ils la nationalité de certains produits culturels qu'ils consomment, et n'ont-ils, comme image du français des Belges, que celle fournie par les coureurs cyclistes ou des Premiers ministres interrogés devant leurs micros...

D'où la réaction « nationaliste » de ce lecteur du dont la lettre est publiée dans le numéro du 22 septembre dernier : « Parlons Belge ! ». Il

¹² « Médias : l'interpénétration des marchés », dans *Les grands voisins*, Bruxelles, ULB, 1984, pp. 159-178.

proteste contre « une invasion de ‘fransquillonades’ qui énervent (...) on parle de ‘municipalité en Belgique’ et de ‘plaque minéralogique’ (...) les athlètes s’entraînent à la ‘gonflette’ (...) on construit des ‘immeubles tours’, voire des ‘HLM’ ; on est inscrit à la ‘sécu’, on investit en ‘pub’, on joue ‘l’as’ au tiercé ; on s’apitoie sur (...) les cas de conscience de la pédante ‘Reine Christine’ » – ce lecteur francophobe ne peut évidemment imaginer que Christine Ockrent soit belge, comme Albert du Roy ou, dans un autre genre, André Lamy : la situation est plus dramatique qu’il ne le croit. Imaginons en tout cas sa fureur en lisant, le 24 novembre, dans *Le Soir*, l’épisode du jour des aventures d’*Agatha Retorse*. Celle-ci a baptisé ses chatons « Saint-Gobain, Airbus, Elf, Paribas et Péchiney », et non point Sabena, BBL, Delhaize, Electrabel et Stella Artois.

Certains comédiens belges font encore rire les Parisiens en imitant un accent bruxellois que l’on n’a pourtant guère la chance d’entendre en débarquant ici. Car la colonisation par les médias joue naturellement un rôle d’uniformisation des manières de parler le français. Roland Mortier, évoquant ses souvenirs d’enseignant à l’occasion du cent cinquantième de notre Université, signalait la disparition des accents régionaux chez nos étudiants. Ceux-ci sont évidemment plus influencés par le parler des médias audiovisuels que par celui de leurs parents. Ils causent comme le poste, à raison comme à tort.

Ainsi en vois-je qui, à l’examen d’histoire des médias, évoque Eugène Soue, le célèbre auteur des *Mystères de Paris*. Pour eux qui ont plutôt regardé *Dallas*, la suite des trois lettres *s*, *u*, *e* se prononce *soue*, comme dans Sue Helen.

Car sous le français des médias, et tout spécialement des médias français, le sabir franglais se faufile et s’impose.

Français et frangliche

Ce peut être dans des domaines limités. Ce n’est guère que sur les terrains de tennis que « jouer » devient transitif et que « Lendl joue McEnroe ». Mais c’est en général que l’on entend dire « substituer quelque chose *par* quelque chose », « substituer » se comportant alors comme « *to substitute* ».

Les médias sont grands consommateurs de mots, et aptes à très rapidement vulgariser ceux que des vedettes créent ou remettent à la mode. Il suffit que Raymond Barre parle du « microcosme » pour que ce mot devienne courant dans les vocabulaires journalistique et politique. Toutes

les langues apportent leur contribution à cet enrichissement et récemment l'arabe nous a donné *intifada* (faut-il un *h* à la fin ?) après que le russe nous eut offert *glasnost* et *perestroïka*. Mais c'est l'anglo-américain qui nous impose le plus de nouveautés. D'abord, parce que, selon l'expression de Jeremy Tunstall, *The Media are American*¹³. Les agences de presse, les chansons, les films, les feuillets américains nous envahissent, deviennent nos modèles, les techniques du journalisme s'expérimentent aux États-Unis et l'on dit *desk* plutôt que bureau de dépêches, les émissions de télé sont américaines, *talk shows* ou *sitcoms*, les animateurs ont substitué le *hit-parade* au palmarès, et les vedettes se réjouissent d'entrer dans le *top 50*, les agences de publicité ou de mercatique sont américaines et les sondages se réalisent en *face to face*. C'est ainsi que l'on dit dans les commentaires de l'étude de budget tant citée au début de ce texte, étude où l'on présente non seulement le *top ten* des activités les plus appréciées par leurs pratiquants, mais même le *bottom ten* des moins aimées (il y a des coups de pied au *bottom* qui se perdent). Les pratiques de consommation sont déjà expérimentées et donc baptisées aux États-Unis, ainsi du Zappingue que les Québécois appellent paraît-il « pitonnage » et dont nous nommons un ensemble de comportements que les Américains désignent chacun séparément, le *zapping* étant le fait de changer de chaînes pour éviter les *spots* ou *clips* publicitaires, le *zipping* le fait d'accélérer le déroulement « d'une K7 sur le magnéto », toujours pour éviter la « pub », et le *flipping*, changement de chaîne en cours de programme, passage d'une émission à l'autre. Notre zappingue n'est donc pas le *zapping* américain, il recouvre un plus grand nombre de sens.

Mais on se comprend, en parlant, écrivant *halfen half*, non point comme les Bruxellois de jadis, mais comme certains Acadiens. Car dans quelle langue est ce titre qui omet il y a peu la une du *Télé Moustique* : « La new *C Génération* » ? Entre « *Ze new RTBF Generation* » et « La '*New Generation*' de la RTBF », l'on n'a pas choisi, l'on a opté pour la formule bâtarde. Dans son numéro du 7 décembre, *Pan* évoque un « magazine news » et s'excuse d'user du terme anglais par un « mille regrets Antoinette » paraît-il spirituel. Il eût mieux fait de parler de « Newsmagazine », ou sinon de s'excuser auprès de la reine d'Angleterre. Dans quelle langue est « Top Cinquante » ? (Que dire, en France, de ce slogan, « Cinq you la 5 » ?).

Nous sommes tous censés parler assez d'anglo-américain pour comprendre. Peu à peu, les médias nous ont perméabilisés à la langue... je n'ose pas dire de Shakespeare. Perméabilité à un basique angliche qui, nonobstant son utilité universelle pour les touristes et la « communauté

¹³ Londres, *Constable*, 1977.

scientifique internationale », se présente comme un volapük d'aujourd'hui. Pauvre anglais !...

Peu à peu, nous nous habituons. Il y a cinquante ans, la version francophone du *Blanche Neige* de Walt Disney était non seulement doublée, mais partiellement redessinée : sur les lits des sept nains, les noms de ceux-ci sont écrits en français. Actuellement, il est inutile de traduire *Disney Channel* et les dessins animés conçus ici sont réalisés avec un mouvement des lèvres – un « lipping » – correspondant au texte anglais. Pauvre français ?...

Ainsi vivons-nous un de ces moments où, le catastrophisme étant à la mode, nombreux sont ceux qui pleurent sur notre langue. « Le français fout le camp ! » « Ce sont les émissions en français des stations étrangères qui font le plus d'efforts pour pratiquer un langage correct ». « De tous les hommes politiques belges, c'est Annemie Neyts qui parle le mieux notre langue ». J'en passe et des pires. On incrimine l'école, et voilà qu'un sondage réalisé en France à la demande du *Syndicat national des Instituteurs* montre que nonante pour cent de ceux-ci sont partisans d'une réforme (modérée il est vrai) de l'orthographe. Les traîtres ! Les organisateurs du colloque ont eu heureusement la prudence de ne pas mettre au programme un exposé sur « le pouvoir scolaire et la langue ».

Restons-en au pouvoir médiatique, pouvoir dont j'ai tenté de montrer la puissance comme les limites et qu'il peut être la meilleure ou la pire des choses. Presse, radio, télévision ne font surtout que refléter l'évolution du français, évolution qu'ils enregistrent et reproduisent ; la reproduisant, ils la perpétuent, et sans doute l'accélèrent. Ainsi faut-il sans cesse s'adapter à de nouveaux parlars, au risque, à la limite, de perdre le contact avec les œuvres du passé – même proche.

Moi j'emploie que des mots français
que j'ai toujours entendus. Alors deux
Chianti et deux steaks pommes chips...
Regarde, le garçon il est tout étonné de
voir quelqu'un qui parle français.

Fernand RAYNAUD
Heureux !

Le pouvoir du législateur et la langue

Antoinette SPAAK
Ministre d'État
Présidente du Conseil de la Communauté française

Introduction

Avant d'aborder le sujet qui nous a été attribué, sans doute n'est-il pas inutile de répondre à une question dont la réponse inspirera une attitude politique : « Qu'est-ce que la langue ? »

René Micha et Alphonse De Waelhens, dans un article rédigé en 1949 et intitulé *Du caractère des Belges*, estiment que ces derniers manifestent « un mépris pour les idées et les mots, qui se traduit notamment dans une conception du langage comme simple instrument de communication ». C'est évidemment une conception : la plus restrictive qui soit. Pour moi, la langue est beaucoup plus qu'un moyen d'expression ou de communication. Elle est la matrice même de la pensée – du moins la langue maternelle. Et, par ailleurs, elle a une dimension sociale qui permet de dire qu'elle incarne un espace de liberté et de solidarité ; en ce sens, elle est pour chacun l'expression et le témoignage de son identité.

C'est en partant de cette base que nous tenterons de répondre à ce qui est la contribution qu'on m'a demandée pour ce colloque : quel est le rôle du législateur en la matière ?

Historique

Sous la pression volontariste de groupes de pression flamands, le législateur impose progressivement, d'une part, l'unilinguisme dans les provinces flamandes et dans les provinces francophones, et, d'autre part, le bilinguisme dans les communes.

Très vite, cependant, dans la partie nord du pays, un mouvement, d'inspiration largement sociale, va se manifester en faveur d'une

reconnaissance de la langue flamande. Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire de ce mouvement. Relevons seulement quelques points de repère.

Le Constituant de 1831 avait eu une attitude simple et apparemment claire : le législateur n'a, en principe, pas à intervenir. C'est un corollaire de la philosophie de liberté qui était à la base même de la Révolution. L'article 23 de la *Constitution* – qui, soit dit par parenthèse, n'a jamais été modifié – dispose que « l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ».

En fait, les auteurs de cette *Constitution* réagissaient contre les tracasseries et les contraintes imposées notamment en matière linguistique par le Royaume des Pays-Bas créé à Vienne en 1815. Et, comme ils étaient issus de la bourgeoisie francophone, ils estimaient naturel que le français qui, tant en Flandre qu'ailleurs, était la langue parlée par ceux qui avaient le droit de vote (dans un régime censitaire), fût la langue officielle de l'État dans tout le pays : langue de l'administration, de la justice, de l'armée, de l'enseignement...

En 1898, la langue flamande devient la langue officielle de l'État belge au même titre que la langue française. Comme cette égalité juridique ne suffit évidemment pas à établir une égalité de fait, le mouvement flamand va réclamer du législateur le vote de lois de contrainte, de manière à imposer l'usage exclusif de la langue flamande en Flandre, ainsi que l'usage des deux langues officielles dans tous les rouages de l'État unitaire : dans l'administration, la justice, l'enseignement, l'armée. L'adoption du suffrage universel va évidemment accélérer l'évolution, et c'est ainsi que, de 1921 à 1963, les législations linguistiques se succéderont, battant en brèche le principe de liberté individuelle consacré en 1831.

Sous la pression volontariste de groupes de pression flamands, le législateur impose progressivement, d'une part, l'unilinguisme dans les provinces flamandes et dans les provinces francophones, et, d'autre part, le bilinguisme dans les communes bruxelloises et dans toutes les administrations de l'État. La notion d'administration ne cesse d'ailleurs de s'élargir, recouvrant aujourd'hui toutes les formes d'enseignement et même les entreprises privées dans la mesure où elles ont à appliquer les prescriptions légales ou réglementaires. Cette législation repose, par hypothèse, sur les principes de territorialité et d'homogénéité culturelle : ce qui signifie que le français est éliminé du territoire flamand, que les recensements linguistiques sont supprimés, que l'Université de Gand est flamandisée en 1930, que l'Université catholique de Louvain est scindée progressivement et qu'en 1968 la section francophone est expulsée. À

Bruxelles, le bilinguisme est imposé (non seulement le bilinguisme des services, mais le bilinguisme individuel). Dans les diverses administrations de l'État, se développe toute une réglementation sur les rôles linguistiques, sur les cadres revenant à chaque régime linguistique, sur les examens... sources de nombreux conflits.

Une étape décisive dans le sens de la radicalisation linguistique fut franchie à l'occasion de la rébellion des trois cents bourgmestres flamands lors du recensement de la population en 1960. Dès lors, en 1962, la frontière linguistique fut fixée sans tenir compte du vœu des populations. Le mal belge qui couvait depuis des décennies s'est révélé, à ce moment, à travers le face à face de deux opinions radicalement différentes : l'une s'attachant exclusivement à la langue parlée traditionnellement dans un territoire donné, l'autre se raccrochant au principe de la liberté des individus et au suffrage universel.

Ce qui, à l'origine, paraissait n'être qu'une question d'emploi des langues est rapidement devenu un « problème de communautés culturelles » et ensuite de « communautés ethniques ».

La *Constitution* est remise sur le métier et subit des réformes profondes, spécialement en 1970 et en 1980. C'est la marche vers un fédéralisme basé sur des Communautés et des Régions où notamment l'on reconnaît aux pouvoirs communautaires compétence pour réglementer l'emploi des langues et où on leur confie « la défense et l'illustration de la langue française » par voie de décret¹.

Ainsi, l'emploi des langues, considéré en 1831 comme une question de liberté individuelle, est aussi devenu un problème de nationalités.

Responsabilité du législateur en matière d'emploi des langues et limites de son intervention

Depuis plus de quinze ans, les législateurs communautaires se sont ajoutés au législateur national, et poursuivent, chacun pour ce qui le concerne, une politique propre.

¹ Désormais, en vertu de l'art. 59 bis § 3 de la Constitution, chaque Communauté régit l'emploi des langues pour les matières administratives, renseignement et les relations sociales entre les employeurs et leur personnel.

De plus, le § 2 du même article 59 bis donne aux Communautés compétence pour les matières culturelles, en tête desquelles figure la « défense et l'illustration de la langue » (loi du 21 juillet 1971, article 2, devenue la loi du 8 août 1980, art. 4,1°).

Le législateur national reste compétent (art. 59 bis § 4) pour l'emploi des langues dans les communes à régime spécial, dans les services dont l'activité s'étend au-delà de la région linguistique dans laquelle ils sont établis, et dans les institutions nationales et internationales dont l'activité est commune à plus d'une communauté.

Pour ce qui concerne l'œuvre du législateur flamand, tant sur le plan de l'emploi des langues que sur celui de la défense et l'illustration de la langue (matière culturelle), le temps de parole qui m'a été imparti ne me permet pas de vous en entretenir ce matin. Je me permets de vous suggérer la lecture des Actes du présent colloque, dans lesquels vous trouverez quelques réflexions relatives à la Communauté flamande².

La Communauté française de Belgique – qui comprend d'une part, tous ceux qui habitent la Wallonie à l'exception de soixante-cinq mille germanophones et, d'autre part, les francophones de la Région bruxelloise, c'est-à-dire nonante pour cent, reste largement à construire dans les faits, mais elle n'est pas démunie de moyens pour atteindre cet objectif.

En Communauté française, c'est une philosophie de liberté individuelle qui prédomine et, si les services publics ne doivent pas être astreints à des obligations contraignantes, si la langue officielle est le français, il importe de laisser aux citoyens au maximum la possibilité de s'exprimer dans leur langue.

La Communauté française doit, par ailleurs, continuer à reconnaître comme ses ressortissants les francophones des communes qui ont été annexées abusivement à la Flandre.

La Communauté française doit veiller, notamment par des décrets, à affirmer la présence du français dans toute la Wallonie (sauf en région germanophone) et à Bruxelles. Cela signifie que, sans exclure d'autres langues, il faut que les documents de tous genres utilisent aussi le français (il y a des cas délicats, par exemple la publicité, les enseignes, les panneaux de signalisation, la toponymie...).

La Communauté française doit participer à l'action entreprise par d'autres pays francophones pour :

- a) enrichir la langue et l'adapter aux réalités modernes. Il s'avère indispensable de poursuivre l'enrichissement terminologique du français, et de coopérer, pour ce faire, avec les autres pays francophones ;

² Voir annexe 1.

- b) sauvegarder la qualité du français écrit et parlé. Il s'agit ici essentiellement de se pencher sur l'enseignement de la langue maternelle au niveau fondamental. Une attention particulière devrait être accordée à l'apprentissage de la langue française par les jeunes immigrés ;
- c) encourager l'utilisation du français – dans les grandes institutions internationales, comme l'ONU, l'OTAN, les institutions européennes, dans les instituts internationaux, etc., où le français et l'anglais rivalisent ;
- d) dans la recherche scientifique, en accordant une aide aux publications, colloques et congrès utilisant le français ;
- e) participer à l'enseignement du français dans les pays et régions qui le souhaitent.

Dans chacune de ces directions, les pouvoirs publics de la Communauté française ont un rôle à jouer. Dès à présent, ils l'assument, mais sans doute insuffisamment. On peut relever divers types d'interventions, par exemple, les conventions internationales, la mise sur pied du *Conseil de la Langue française* qui a pour mission de faire des propositions et des recommandations sur les questions relatives à l'usage et à la diffusion de la langue française, la mise sur pied d'un *Service de la Langue française* qui a pour mission d'animer et de coordonner l'action des administrations et des organismes qui concourent à la diffusion et à la défense de la langue française, l'octroi de bourses d'études, de subventions à des associations qui s'occupent de défense de la langue, les campagnes d'information, la *Maison de la Francité*, diverses publications, etc.

Je voudrais vous dire encore un mot du décret de 1978 sur la défense de la langue française (décret Spaak-Lagasse). À la base de ce décret, on retrouve une double préoccupation. D'une part, assurer la présence de la langue française dans une série de documents : non pas exclure l'usage d'autres langues, mais garantir l'emploi du français. D'autre part, généraliser l'emploi d'un vocabulaire français adéquat pour désigner des réalités nouvelles ou pour éviter des emprunts à des langues étrangères (spécialement à l'anglo-américain). La proposition initiale qui prévoyait des sanctions pénales fut amputée de cette dernière partie.

Cette intervention du législateur a-t-elle atteint son objectif ? Les résultats concrets sont difficilement mesurables. Ce qui est certain, c'est qu'une large partie de l'opinion a été sensibilisée à l'importance de l'emploi d'un français correct.

Conclusions

L'arme législative, si elle peut aider à la défense et à la protection de la langue française, ne saurait en tout cas pas s'appliquer à tous les objectifs ci-dessus évoqués.

Une *Charte de la Langue française*, sur plus d'un point analogue à la loi 101 du Québec, nous paraît s'imposer aujourd'hui. Je rappellerai très brièvement qu'en 1977, l'Assemblée nationale du Québec, soucieuse de contrer le danger d'assimilation qui menaçait les Québécois francophones, décide de se donner une législation linguistique protectrice. Cette volonté se concrétisa dans une *Charte de la Langue française* (ou loi 101), définie par certains comme le « titre solennel donné par un peuple à l'affirmation de son identité » (M. Plourde).

La *Charte de la Communauté française*, actuellement sur le métier au sein du *Conseil* et du *Service de la Langue française*, devra énoncer des principes, prescrire certaines obligations ou prohibitions, mais surtout encourager des actions de persuasion du public. Cette *Charte* prévoira des organes de coordination et de mise en oeuvre de la politique de la langue. Et enfin, cette *Charte* aura pour objectif de nous associer à des actions s'adressant à l'ensemble de la francophonie.

Je pense, Mesdames et Messieurs, avoir ainsi évoqué les pouvoirs du législateur en tentant de montrer ses limites et ses possibilités.

Au-delà de celles-ci, il y a la volonté politique mise au service d'une conviction.

Défendre la langue française, c'est aussi, c'est peut-être avant tout, une manière d'être, une manière d'appréhender les valeurs essentielles : je pense au respect des valeurs de la démocratie, au respect de la liberté des personnes.

Annexes

I. La conception flamande de la réglementation en matière d'emploi des langues

En matière d'emploi des langues, l'objectif des Flamands fut d'abord le recul, puis la disparition du français sur leur sol. Rappelons les mesures prises en ce qui concerne les mandataires publics.

Le pouvoir du législateur et la langue

Le premier décret voté par la Communauté flamande impose le néerlandais dans la prestation de serment du mandataire politique de la région de langue néerlandaise.

Bien que plusieurs juristes aient mis en doute son bien-fondé constitutionnel, il n'a pas été annulé.

Un décret de 1981 impose l'usage exclusif du néerlandais aux particuliers qui s'adressent à une administration et contrevient tout autant aux art. 23 et 59 bis § 4 de la *Constitution*, ainsi qu'à des textes internationaux. Il n'a pas non plus été annulé.

On le voit, les Flamands, appuyés en cela par la jurisprudence que développent les chambres flamandes du Conseil d'État depuis 1973, combinent systématiquement l'art. 23 et l'art. 3 bis (division de la Belgique en quatre régions linguistiques) de la *Constitution*. Les francophones ont beau jeu de rappeler que l'art 59 bis § 4 de la *Constitution* soustrait une partie du territoire de la région de langue néerlandaise à la compétence du législateur flamand. Il y a, entre ces deux interprétations de la *Constitution*, une différence fondamentale : l'une s'appuyant sur le droit du sol, l'autre sur le droit des personnes.

La Cour d'Arbitrage appuie la thèse francophone, partiellement, du moins.

Pour contrer la jurisprudence des Chambres flamandes du Conseil d'État, imposant aux mandataires publics francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons l'utilisation du néerlandais dans l'exercice de leurs fonctions, et, plus, exigeant même de certains mandataires qu'ils apportent la preuve de leur connaissance du néerlandais, le Conseil de la Communauté française a tenté par décret de protéger l'usage de la langue française par les mandataires publics francophones menacés. Une fois de plus, les francophones réagissaient en essayant de protéger des libertés individuelles.

Si la Cour d'Arbitrage a annulé le décret pour excès de compétence, elle n'en a pas moins estimé que ni la loi sur l'emploi des langues en matière administrative, ni l'art. 3 bis de la *Constitution* ne permettent (actuellement) d'imposer la connaissance du néerlandais à un mandataire public.

Une proposition de décret vient d'être redéposée devant le *Vlaamse Raad* qui prétend imposer l'enseignement en néerlandais à tous les enfants dont les parents sont domiciliés en région de langue néerlandaise.

Un exemple fameux de la mise en œuvre, par la Communauté flamande, de sa compétence en matière d'emploi des langues dans les relations sociales entre employeurs et travailleurs, est le décret de septembre 1973. Ce décret, imposant l'usage du néerlandais dans toutes les entreprises privées de la région de langue néerlandaise, a été annulé en partie par la Cour d'Arbitrage, en 1986 seulement.

Il a été annulé en ce qu'il prétendait régir les relations des employeurs avec des institutions de droit public ou privé et en ce qu'il prétendait s'appliquer aux

documents comptables non prescrits par la loi et les règlements (compétence matérielle).

Il a également été annulé en ce qu'il excédait sa compétence territoriale.

Le *Vlaamse Raad*, en « oubliant » les exceptions visées à l'art. 59 bis § 4 (les communes à facilités), prétendait s'appliquer à toute la région de langue néerlandaise, et visait même les employeurs wallons et bruxellois francophones qui occupaient du personnel en région de langue néerlandaise.

Pour sa part, la Communauté française avait tenté de riposter en 1982 en instaurant la liberté de l'emploi du français dans les mêmes matières. La Cour d'Arbitrage l'a également jugé entaché d'un excès de compétence territoriale et l'a annulé partiellement.

Toutefois, le Conseil d'État, dans des décisions récentes, n'a pas jugé utile de s'aligner sur cette position, alors même que la Cour d'Arbitrage poursuivait là un but de pacification communautaire, conformément aux tâches qui lui ont été dévolues.

En ce qui concerne la défense et l'illustration de la langue (néerlandaise) – nous nous situons ici dans le domaine de la compétence pour les matières culturelles dévolues aux Communautés – la Flandre ne s'est pas montrée très active. Je voudrais citer cependant quelques décrets qui figurent parmi les tout premiers à avoir été votés par le *Cultuurraad* de l'époque : le décret du 20 novembre 1972 fixant l'orthographe officielle de la langue néerlandaise, le décret du 10 décembre 1973 fixant la dénomination officielle de la langue néerlandaise (il s'agit du remplacement des termes « flamands » ou « langue flamande » par « néerlandais » ou « langue néerlandaise » dans tous les documents officiels) et le décret du 12 mars 1975 portant création du Conseil de consultation linguistique.

II. Décret « de septembre »

19 juillet 1978 – Décret réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements³. (*Moniteur*, 6 septembre).

Baudouin, Roi des Belges, etc.

Le Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise a adopté et nous sanctionnons ce qui suit:

1. *Champ d'application*

Article 1^{er}. Le présent décret est applicable aux personnes physiques et morales ayant un siège d'exploitation dans la région de langue néerlandaise ou occupant du personnel dans la région de langue néerlandaise. Il règle l'emploi

³ P. DE VISSCHER, *Droit public*, t. 1, Louvain-la-Neuve, 1983-1984, Service cours.

des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi.

Pour l'application du présent décret, sont assimilés :

1° aux travailleurs : les personnes qui, autrement qu'en vertu d'un contrat de travail, fournissent des prestations de travail sous l'autorité d'une autre personne, ou qui fournissent des prestations de travail à des conditions de même nature que celles d'un contrat de travail ;

2° aux employeurs : les personnes qui occupent les travailleurs visés au 1°, quelle que soit la nature de leur activité ;

3° à une entreprise : l'organisme d'employeurs qui exercent une activité étrangère à la vie économique.

Art. 2. La langue à utiliser pour les relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi que pour les actes et documents des entreprises prescrits par la loi, est le néerlandais.

II. Relations sociales entre employeur et travailleur

Art. 3. Les « relations sociales » comprennent les contacts individuels et collectifs, tant verbaux qu'écrits, entre employeurs et travailleurs, qui ont avec l'emploi un rapport direct ou indirect.

Art. 4. Les « relations sociales » entre employeurs et travailleurs comportent aussi entre autres :

§ 1^{er} toutes les relations entre employeurs et travailleurs qui se déroulent au niveau de l'entreprise, sous forme d'ordres, de communications, de publications, de réunions de service ou de réunions du personnel, de service social, de service de la médecine du travail, d'œuvres sociales, de cycles de perfectionnement, de procédure disciplinaire, d'accueil, etc. ;

§ 2. les relations qui se déroulent au niveau de l'entreprise au sein du conseil d'entreprise, du comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, ou entre l'employeur et la délégation syndicale, ainsi que les relations avec ou au sein de tout autre organe qui serait créé par voie légale ou par voie de concertation collective en vue d'institutionnaliser ces relations ;

§ 3. toutes les relations entre l'employeur et les institutions de droit privé ou public qui trouvent leur origine dans les rapports de travail.

III. Actes et documents

Art. 5. Sont établis par l'employeur en langue néerlandaise tous les actes et documents des employeurs, prescrits par la loi, tous les documents comptables, tous les documents destinés à leur personnel.

Toutefois, si la composition du personnel le justifie et à la demande unanime des délégués – travailleurs du conseil d'entreprise ou, à défaut de conseil d'entreprise, à la demande unanime de la délégation syndicale ou, à défaut des deux, à la requête d'un délégué d'une organisation syndicale représentative, l'employeur doit joindre aux avis, communications, actes, certificats et formulaires destinés au personnel, une traduction en une ou plusieurs langues.

Les règles visées à l'alinéa précédent sont valables un an et doivent, à peine de nullité, être établies par écrit. Elles sont communiquées dans le mois par les employeurs aux fonctionnaires chargés de surveiller l'exécution du présent décret.

IV. *Surveillance*

Art. 6. Sans préjudice des devoirs incombant aux officiers de police judiciaire, les fonctionnaires chargés de la surveillance et de l'inspection des Ministères compétents et les fonctionnaires de la Commission permanente de Contrôle linguistique surveillent l'exécution du présent décret.

Art. 7. Les fonctionnaires visés à l'article 6 peuvent, dans l'exercice de leur mission :

1° pénétrer librement, à tout moment du jour et de la nuit, sans avertissement préalable, dans tous les établissements, parties d'établissements, locaux et autres lieux de travail, où sont occupées des personnes soumises aux dispositions du présent décret ; toutefois, ils n'ont accès aux locaux habités qu'avec l'autorisation préalable du juge du tribunal de police ;

2° procéder à tous examens, contrôles et enquêtes, et recueillir toutes informations qu'ils estiment nécessaires pour s'assurer que les dispositions du présent décret sont effectivement observées, et notamment ;

a) interroger, soit seuls, soit ensemble, l'employeur, ses préposés ou mandataires, ainsi que les travailleurs, et notamment, les membres de la délégation syndicale, des comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et des conseils d'entreprise, sur tous faits dont la connaissance est utile à l'exercice de la surveillance ;

b) se faire produire sans déplacement tous livres, registres et documents dont la tenue est prescrite par la loi et les arrêtés d'exécution, et en établir des copies ou extraits ;

c) prendre connaissance et copie de tous livres, registres et documents qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Art. 8. Les fonctionnaires visés à l'article 6 ont le droit de donner des avertissements, de fixer au contrevenant un délai pour se mettre en règle et de dresser des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve du contraire.

À peine de nullité, une copie du procès-verbal doit être portée à la connaissance du contrevenant dans les sept jours de la constatation de l'infraction.

Art. 9. Les fonctionnaires visés à l'article 6 peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, requérir l'assistance de la police communale et de la gendarmerie.

v. *Sanctions*

Art. 10. Les documents ou les actes qui sont contraires aux dispositions du présent décret sont nuls. La nullité en est considérée d'office par le juge. Le jugement ordonne le remplacement d'office des documents en cause.

L'auditeur du travail compétent, le fonctionnaire de la Commission permanente de Contrôle linguistique et toute personne ou association pouvant justifier d'un intérêt direct ou indirect peuvent demander le constat de nullité devant le tribunal du travail du lieu où l'employeur est établi.

La levée de la nullité n'a d'effet qu'à partir du jour de la substitution : pour les documents écrits à partir du jour du dépôt des documents substitutifs au greffe du tribunal du travail.

Le constat de nullité ne peut porter préjudice au travailleur et laisse subsister les droits de tiers. L'employeur répond du dommage causé par ses documents ou actes nuls au travailleur ou aux tiers.

Les sanctions prévues au présent article valent également pour les actes et documents d'entreprise prescrits par les lois et règlements, et pour ceux destinés au personnel qui devaient déjà être rédigés en néerlandais conformément à l'article S2, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 18 juillet 1966 portant coordination des lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

Art. 11. Une amende administrative peut être appliquée dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par la loi du Juin 1971, relative aux amendes administratives applicables en cas d'infraction à certaines lois sociales, à l'employeur qui se rend coupable d'une infraction au présent décret

Art. 12. Sans préjudice des articles 200 à 274 du *Code pénal*, sont punis d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de 26 à 500 francs ou d'une de ces peines seulement :

1° l'employeur, ses préposés ou mandataires qui ont contrevenu aux dispositions du présent décret;

2° l'employeur, ses préposés ou mandataires, ainsi que les travailleurs qui ont mis obstacle à la surveillance organisée en vertu du présent décret.

Art. 13. En cas de récidive dans l'année qui suit une condamnation, la peine peut être portée au double du maximum.

Art. 14. L'employeur est civilement responsable des amendes auxquelles ses préposés ou mandataires ont été condamnés.

Art. 15. Toutes les dispositions du livre 1^{er} du *Code pénal*, le chapitre v excepté, mais le chapitre vii et l'article 83 y compris, sont applicables aux infractions prévues par le présent décret.

Art. 16. L'action publique résultant des infractions aux dispositions du présent décret se prescrit par un an à compter du fait qui a donné naissance à l'action.

Promulguons, etc.

Arrêt de la Cour d'arbitrage

En cause : le recours de l'Exécutif de la Communauté française du 10 septembre 1985 tendant à l'annulation du décret du 19 juillet 1973 de la Communauté culturelle néerlandaise réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements.

La Cour d'arbitrage composée de :

M.M. E. Gutt et J. Delva, présidents,

M.M. W. Calewaert, J. Sarot Mme I. Petry, M.M. J. Wathelet D. André, F. Debaedts, L. De Greve, K. Blanckaert, L.P. Suelens et M. Melchior, juges.

et de M. H. Van Der Zwalmen, greffier.

présidée par M. E. Gutt, a rendu l'arrêt suivant :

Objet de la demande

Par requête du 10 septembre 1985, l'Exécutif de la Communauté française demande l'annulation du décret du 19 juillet 1973 du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise « réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements ».

La Cour, dit recevable le recours introduit le 10 septembre 1985 par l'Exécutif de la Communauté française ;

dit pour droit que, conformément à l'article 59 bis, § 4, de la *Constitution*, le décret du 19 juillet 1973 du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements, ne peut avoir force de loi que dans les limites fixées par le deuxième alinéa de cet article ;

décide:

1. Le décret précité est annulé dans la mesure où son champ d'application, tel qu'il est défini à l'article premier, comprend les communes ou groupes de communes de la région de langue néerlandaise contigus à une autre région linguistique et où la loi prescrit ou permet l'emploi d'une autre langue que celle de la région dans laquelle ils sont situés.

Le pouvoir du législateur et la langue

2. Dans l'article premier, alinéa premier, du même décret sont annulés les termes suivants : « *of die personeel in het Nederlandse taalgebied tewerkstellen* » (« ou occupant du personnel dans la région de langue néerlandaise »).

3. L'article 4. § 3, du même décret est annulé.

4. Dans l'article 5, alinéa 1^{er}, du même décret, sont annulés les termes suivants : « *alle bockhoudkundige documenten* » (« tous les documents comptables »).

Ainsi prononcé en langue française, en langue néerlandaise et en langue allemande, conformément à l'article 55 de la loi organique du 28 juin 1983, à l'audience publique du 30 janvier 1986.

III. Décret « SPAAK-LAGASSE »

Lois, décrets, arrêtés et actes du gouvernement
ministère de l'Éducation nationale et de la culture française

12 JUILLET 1978 – Décret sur la défense de la langue française

BAUDOUIN, Roi des Belges.

À tous, présents et à venir, Salut.

Le Conseil culturel de la Communauté culturelle française a adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE 1^{er} – Intégrité de la langue

Article 1^{er}. Les dispositions du présent article s'appliquent aux actes et documents suivants :

1° Les décrets, les règlements et tous actes du Conseil culturel de la Communauté culturelle Française, des autorités provinciales ou communales, des agglomérations, fédérations et associations de communes, et de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles ;

2° Les arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres et des fonctionnaires placés sous leur autorité ou contrôle ;

3° Les correspondances, documents et productions de quelque nature que ce soit, qui émanent des administrations ou services de l'État et notamment de la RTBF ou des organismes d'intérêt public, des provinces, des agglomérations, fédérations et associations de communes, de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles, des communes ainsi que des établissements, administration et services qui dépendent, directement ou indirectement, de ces autorités ;

4° Les marchés et contrats auxquels l'État ou les organismes d'intérêt public, ainsi que toute autre autorité administrative, sont parties ;

5° Le mode d'emploi ou d'utilisation, la garantie, les factures et quittances relatifs à un bien ou à un service ;

8° Les inscriptions apposées dans des bâtiments, sur des terrains ou des véhicules de transport en commun, par des personnes utilisant, à quelque titre que ce soit, un bien appartenant à un pouvoir public ou une entreprise concessionnaire d'un service public ou une institution subventionnée par les pouvoirs publics.

§ 2. Dans un texte français, est prohibé tout recours à un vocable d'une autre langue lorsqu'il existe une expression ou un terme correspondant figurant sur l'une des listes I homologuées par le Conseil international de la langue française que le Conseil culturel a approuvée en tout ou en partie.

Il n'est fait exception que lorsqu'il s'agit de produits typiques ou de spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public.

Dans le cas visé au 6°, l'emploi qui fait l'objet du contrat ou de l'offre peut être désigné également par une expression empruntée à une autre langue. En toute hypothèse, cet emploi, s'il ne peut être désigné que par un terme emprunté à une autre langue, doit être expliqué en français.

§ 3. L'usage des termes et expressions repris sur les listes II du Conseil international de la langue française et que le Conseil culturel a approuvées en tout ou en partie est recommandé.

Le Ministre qui a l'Éducation nationale dans ses attributions veille au respect des listes I et II dans les ouvrages d'enseignement de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'État, des provinces, des agglomérations, fédérations et associations de communes, de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles, ou des communes, placés sous leur autorité ou soumis à leur contrôle, de même que dans les établissements et institutions bénéficiant de leur concours financier, à quelque titre que ce soit.

Art. 2. Le Ministre qui a la Culture française dans ses attributions est chargé de faire publier, par le Moniteur belge, les termes et expressions homologués par le Conseil international de la langue française tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil culturel.

CHAPITRE II – Présence de la langue française

Art. 3. L'emploi exclusif d'une langue autre que le français est interdit dans :

1° Les marchés et contrats auxquels l'État ou les organismes d'intérêt public, ainsi que toute autre autorité administrative, sont parties ;

2° Les actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements ;

3° Les inscriptions apposées dans des bâtiments, sur des terrains ou des véhicules de transport en commun, par des personnes utilisant, à quelque

titre que ce soit, un bien appartenant à un pouvoir public ou à une entreprise concessionnaire d'un service public ou une institution subventionnée par les pouvoirs publics.

Lorsqu'un contrat est rédigé en français et dans une autre langue, la rédaction en texte français fait seule foi.

CHAPITRE III – Dispositions finales

Art. 4. § 1^{er}. Pour assurer l'application des prescriptions du présent décret, et notamment pour faire connaître les termes dont l'emploi est approuvé ou recommandé par le Conseil culturel, le Ministre qui a la culture française dans ses attributions donne les directives nécessaires aux diverses administrations et aux divers services publics ainsi qu'aux organismes subventionnés par les pouvoirs publics.

§ 2. Le Ministre de l'Éducation nationale transmet des directives particulières à tous les établissements d'enseignement relevant de sa compétence.

Art. 5. Sans nuire aux intérêts de la recherche et de l'enseignement l'octroi de subventions de toutes natures par les Ministres de la Culture française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles, peut être subordonné au respect du présent décret. Tout manquement grave peut entraîner après mise en demeure, le refus du renouvellement desdites subventions.

Art. 6. Le Ministre qui a la Culture française dans ses attributions et le Ministre de l'Éducation nationale adressent, chaque année au Conseil culturel avant le 1^{er} octobre, un rapport sur l'application du présent décret.

Ce rapport est transmis, pour avis, à l'Académie de Langue et de Littérature françaises.

Art. 7. Le présent décret entre en vigueur trois mois après sa publication au *Moniteur* belge.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit revêtu du sceau de l'État et publié au *Moniteur* belge.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Ministre de la Culture française,
J.M. DEHOUSSE

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,
R. VAN ELSLANDE

Décret du 12 juillet 1978 sur la défense de la langue française – Erratum

Moniteur belge n° 174 du 9 septembre 1978, p. 10133 : le texte de l'article 5 doit être lu comme suit :

« **Article 5.** Sans nuire aux intérêts de la recherche et de l'enseignement, l'octroi de subventions de toutes natures par les Ministres de la Culture française et de l'Éducation nationale ou par la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles, peut être subordonné au respect du présent décret.

Tout manquement grave peut entraîner, après mise en demeure, le refus du renouvellement desdites subventions. »

iv. *Charte de la langue française (loi 101 du Québec)*

En 1977, l'Assemblée nationale québécoise, soucieuse de contrer le danger d'assimilation qui menace les Québécois francophones, décide de se donner une législation linguistique protectrice. Cette politique se concrétise dans une *Charte de la langue française*, qui se veut cependant tolérante pour les minorités linguistiques et respectueuse de la liberté d'utiliser d'autres langues en plus du français (Sur tout ceci, voir l'excellent article de François Ost dans la bibliographie).

Ainsi, les Québécois se voient dotés de plusieurs organismes destinés à mettre en œuvre la politique de la langue :

- le *Conseil de la Langue française* qui rend des avis sur la politique à mener au vu de l'évolution linguistique,
- l'*Office de la langue française* qui a, entre autres missions, celles de mener la recherche en matière de terminologie, de surveiller la francisation des entreprises, et
- la *Commission de protection de la Langue française* qui enquête à propos des infractions, et transmet, le cas échéant, les dossiers au Procureur général en vue de l'intentement de poursuites pénales.

Depuis sa promulgation, cette *Charte*, si elle a réussi à enrayer le processus d'anglicisation de la société, a subi, et subit encore de nombreux avatars judiciaires.

Plusieurs de ses dispositions ont été reconnues soit inconstitutionnelles soit incompatibles avec la *Charte des droits et des libertés de la personne*, ou encore, avec la politique de bilinguisation menée par l'État central.

Une autre menace pèse sur cette *Charte*, à savoir l'accord de libre-échange Canada-États-Unis signé en 1987 et 1988 ; en effet, la politique linguistique pourrait apparaître comme du protectionnisme déguisé.

À la minorité anglophone, qui fait valoir devant les tribunaux, avec un certain succès, que cette politique linguistique s'oppose à la promotion des droits individuels, les francophones rétorquent qu'il s'agit d'intérêt général.

On le voit : de nombreux facteurs concourent à mettre à mal le système juridique mis en place pour défendre une identité culturelle.

Par contre, il ne fait pas de doute que l'opinion publique québécoise est nettement plus consciente de son identité culturelle qu'avant la promulgation de la *Charte*, d'une part, et que, d'autre part, le Québec a acquis une place importante au sein de la francophonie internationale.

v. *Bibliographie*

DE VISSCHER P., *Droit public*, t.1, Louvain-la-Neuve, 1983-1984, Service cours.

PERIN F., *Cours de droit constitutionnel*, 1984.

MAROY P., « L'évolution de la législation linguistique belge », *Rev. dr. publ.*, 1966, pp. 449- 501.

MAHIEU M., « Les décrets linguistiques devant la Cour d'Arbitrage », *JT*, 1986, pp. 209-214.

QUERTAIMONT P. et UYTENDAELE M., « La Cour d'Arbitrage, An II », troisième partie ; Les arrêts en matière d'enseignement et d'emploi des langues devant la Cour d'Arbitrage en 1986, *Revue du droit public et des sciences administratives*, 1.1.1987, pp.75-89.

DUMONT H., « La fonction de juger les activités des pouvoirs politiques, fonction juridictionnelle ou politique ? », Troisième partie : La fonction de juger les activités des pouvoirs politiques relatives au contentieux communautaire en Belgique, in *Journal des Procès*, mai 1985, N° 62-63-64, juin 1985, N° 65-66.

DUMONT H., « Belgitude et crise de l'État belge », in *La Revue nouvelle*, N° 11, novembre 1988.

OST F., « La langue par le droit ? Quelques considérations à propos de l'expérience québécoise », *Journal des Procès*, à paraître.

LAGASSE A., « Défense et promotion de la langue française dans la Communauté Wallonie-Bruxelles », *Rapport introductif de la Commission parlementaire mixte Communauté française-Jura*, juin 1988.

GARSOU M. et QUAGHEBEUR M., « Prospectives pour une politique de la langue française en Communauté française de Belgique », *Rapport élaboré par le Service de la Langue française, Ministère de la Communauté française*.

Le français dit universel et les belgicisms

Joseph HANSE

Professeur émérite à l'UCL

Membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises

Président du Conseil international de la Langue française

L'exposé que je vais avoir le plaisir de vous faire reprendre et approfondir, en l'illustrant davantage, une prise de position que j'ai énoncée pour la première fois il y a deux ans, dans les mélanges offerts à Georges Matoré, professeur honoraire à l'Université de Paris-Sorbonne¹.

Je montrais pour un certain nombre de régionalismes lexicaux une indulgence qui a réjoui singulièrement une partie de ceux qui avaient lu, en 1971, la *Chasse aux belgicisms* que j'avais rédigée avec Albert Doppagne et Hélène Bourgeois-Gielen (Bruxelles, *Fondation Charles Plisnier*). L'ouvrage avait remporté un très grand et durable succès de librairie, ce qui prouve que nos compatriotes aimaient une telle censure, faite d'ailleurs avec le sourire. Peu après, nous récidivions dans une *Nouvelle chasse aux belgicisms*. Le tout fut couronné plus tard par un excellent volume d'Albert Doppagne, *Belgicisms de bon aloi*.

Plusieurs de ceux qui avaient applaudi à nos *Chasses* me témoignèrent leur joie de mon repentir. Que s'était-il passé ?

Il est certain qu'il y a vingt-cinq ans les défenseurs du français et de la francophonie, quelle que fût leur nationalité, rêvaient plus ou moins consciemment d'un français commun, universel, qu'ils avaient l'ambition de pratiquer. Ils étaient fascinés par la perspective de l'unité du français à travers le monde et ne songeaient guère à sa diversité que pour la combattre.

J'ai participé à Paris, avec des Français, des Canadiens et des Suisses, en 1964, à la création de la *Fédération internationale pour la sauvegarde et l'unité de la langue française*. Cette appellation, qui nous fait aujourd'hui sourire, ne troublait alors personne, ni en Europe, ni en Amérique, ni

¹ Études de lexicologie, lexicographie, et stylistique offertes en hommage à Georges Matoré. Ouvrage publié par *L'information grammaticale*, Paris, 887, 308 p.

en Afrique. Car l'Afrique elle-même, au lendemain de la décolonisation, pensait bien moins à ses langues nationales qu'à une solide intégration dans l'espace linguistique français. Bientôt cependant on renonça discrètement au premier titre pour celui, plus simple, de « Fédération du français universel ». On voit toutefois subsister vaillamment l'expression « français universel ».

Lorsqu'à la première *Biennale de la langue française*, organisée à Namur en 1965 par cette Fédération, on en vint à parler de l'écrivain suisse Ramuz, ce fut pour noter chez lui l'heureuse conciliation entre français universel et français marginal. Une fois de plus les termes n'étaient pas innocents. À cette époque, si l'on prenait parfois la défense de certains régionalismes, on ne plaidait que pour ceux qui désignaient des réalités locales. Ainsi en Belgique, si l'on hésitait encore à préconiser l'emploi de *septante* et *nonante*, on souhaitait l'extension à la francophonie d'*aubette*, *archelle*, *drève*, *chantoir* et le maintien de nos belgicisms administratifs et officiels.

Plusieurs facteurs sociaux allaient bientôt jouer en faveur d'une plus saine conception. Certes on connaissait la diversité verticale, par étages, du français, de l'argot au français vulgaire, populaire, familier, plus ou moins soutenu. Mais on s'est mieux rendu compte d'une autre diversité verticale qui, beaucoup plus riche qu'on ne le croit, se retrouve en chacun de nous selon les circonstances, les interlocuteurs, les niveaux de langue, les registres. Combien de français chacun de nous parle-t-il, en fait ? En même temps on a mieux compris l'inévitable et profonde diversité horizontale due à la diffusion géographique. On a cessé d'être obsédé par le destin du latin vulgaire. Pas plus que l'américain ne se confond avec l'anglais, ni le brésilien avec le portugais, ni l'espagnol d'Amérique du Sud avec celui d'Espagne, le français des divers pays d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique ne peut se confondre vraiment avec le français de France ou, mieux, les Français de France. Et l'on ne percevait guère encore, il y a vingt ans, l'importance sentimentale que pouvaient revêtir ces différences dans l'expression de l'identité culturelle à laquelle sont devenues plus sensibles les consciences nationales.

Le Québec nous a d'abord sensibilisés particulièrement. Nous n'avions pas prévu qu'il allait avoir un culte de son jocal au point d'être tenté d'en faire un moment sa langue littéraire. Rien de comparable entre ce culte, heureusement dépassé, et la distance souriante avec laquelle a été exploitée une certaine forme de parler bruxellois ou méridional.

De son côté, l'Afrique francophone, à travers l'enquête de l'AUFELF, nous offrait la surprenante image d'un français profondément diversifié. En Europe enfin, se faisait jour çà et là, comme je viens de le dire, une

certaine sentimentalité qui, au nom de l'identité culturelle, attachait plus de prix aux particularismes régionaux. On les étudiait davantage, on les savourait, on prenait mieux conscience de leur diffusion géographique, on les retrouvait parfois en Belgique, en Suisse, au Québec et, pour autant que l'enquête fût faite, dans certaines régions de France.

Le *Conseil international de la langue française* entreprenait, des 1977, d'organiser des enquêtes sur les français régionaux, sans y introduire aucun critère normatif, et tâchait de susciter en France la même curiosité à l'égard des régionalismes de l'hexagone.

En même temps les dictionnaires français édités à Paris inséraient progressivement à leur rang alphabétique, un certain nombre de régionalismes belges, suisses, québécois, africains, présentés comme tels. On en trouve des centaines dans le *Grand* et le *Petit Robert* et dans les petits *Larousse*. Le *Petit Larousse* de 1989 vient de se montrer particulièrement accueillant aux belgicisms, bien définis.

D'autre part il y a quelques mois un Français, Loïc Depecker, attaché au Commissariat général de la langue française à Paris, vient de publier, dans une collection au titre significatif, « Le français retrouve » (chez Belin), un volume de trois cents pages, d'une érudition pleine d'humour, intitulé *Les mots de la francophonie*. Il a choisi, dans les vocabulaires des divers pays francophones, un millier de particularités lexicales qu'il situe et définit avec compétence. Je ne suis pas d'accord avec lui, malgré ma sympathie, quand il propose de les appeler des *francophonismes*, car si ces termes, pour la plupart, méritent d'être connus, il n'est pas question, selon moi, de les intégrer dans le français commun à toute la francophonie. Mais l'idée a des défenseurs.

Dans une remarquable préface à ce volume, l'éminent linguiste Alain Rey, directeur littéraire des éditions Robert, ne craint pas d'écrire : « La variété du français est un garant de sa vitalité ». Et encore : « La notion de régionalisme, qui mêle plusieurs réalités, a du moins le mérite de nous faire percevoir qu'il doit y avoir plusieurs bonnes façons d'employer la langue commune, plusieurs normes, plusieurs bons usages du français ». Et plus loin : « Ainsi l'impression d'un enrichissement, d'une stimulation, l'emportera-t-elle (du moins Loïc Depecker et moi l'espérons) sur la crainte d'un foisonnement dangereux pour la belle unité d'un français d'ailleurs imaginaire ». Et enfin : « Ce tour du monde lexical en français, sous la conduite sagace et vive de Loïc Depecker, aura la multiple vertu d'un échange d'informations : apprendre aux Français que leur langue n'est pas une propriété exclusive, qu'elle se module autrement que chez eux, et que cette modulation est une vraie manne, un appel, un remède aux

provincialismes rengorges de nos médias, aux modes bien parisiennes, à toutes les petites nées de la paresse, de l'habitude et du préjugé ».

De telles déclarations me paraissent significatives, mais, je l'ai déjà dit, je ne crois pas qu'il faille introduire dans le français généralisé des mots, pourtant savoureux, comme les suivants, pris au hasard dans le livre de Loïc Depecker : le suisse *cuisse*, culotte courte de sport, le belge *loque* à *reloqueter*, le québécois *passer la nuit sur la corde à linge*, passer la nuit à faire la fête, le sénégalais *pain chargé*, sandwich, le valdôtain *monter dans la lune*, être ivre, le canadien *trâlée*, multitude, le zaïrois *traiteur*, homme sans scrupules, etc.

Je reste partisan, certes, de leur introduction, avec localisation régionalisée, dans les dictionnaires français de langue, du moins s'ils ont une aire d'emploi assez vaste. Je crois que l'insertion dans le français commun doit se faire plutôt d'elle-même, après cette première indication, dans la mesure surtout où le mot comble un vide. Ce qui s'est fait pour quelques mots courants en Belgique et qui ont franchi nos frontières, comme *archelle* et *aubette*, mais non encore *drève*.

Je plaide donc pour l'insertion dans les dictionnaires généraux, mais avec mention spéciale, des particularismes régionaux très répandus, mais aussi pour des inventaires régionaux plus riches de termes dont la fréquence est attestée dans une aire assez large. Mais je plaide aussi franchement pour l'emploi très libre, en français familier, dans les pays où ils sont bien vivants, d'un grand nombre de régionalismes. Il ne s'agit pas de les enseigner à l'école, qui doit rester fidèle à un français généralisé, mais vivant ; il faut cesser de faire la guerre ou la chasse à nos régionalismes en les dénonçant sévèrement. Cette tolérance doit toutefois être assortie d'une indication précisant que le terme n'est pas exportable, du moins en principe.

Je tiens aussi à préciser que, normalement, je continue à poursuivre les fautes de grammaire et de syntaxe, les *flandricismes* qui ne s'expliquent et ne se comprennent que chez nous, les termes qui détournent de leur signification des mots français courants et tout ce qui peut créer des méprises, des équivoques ou une totale incompréhension.

J'aurais par contre une indulgence particulière pour certains termes, affectifs ou pittoresques très coutumiers et qui ne mettent pas en péril la compréhension du français généralisé. Mais je tiens à dire que tous ces *belgicismes* que j'admets, je les réserve au langage plutôt familier et à l'usage interne.

Illustrons ces principes par quelques exemples de rejets ou d'emplois. Leur nombre et leur choix suffiront, je l'espère, à éclairer les considérations qui précèdent.

Je continue à proscrire notre fréquent *trop que pour* (*il est trop grand que pour qu'on ne lui fasse pas confiance*), *au plus..., au plus* (au lieu de plus *j'y pense, plus je m'étonne*), de la *confiture aux fraises* (bien que l'expression soit claire, elle s'écarte de l'opposition fondamentale entre *à* et *de*, dans de la *confiture de fraises* et une *tarte aux fraises*), *je l'ai besoin* (au lieu d'*avoir besoin de quelque chose*) et donc *le livre que j'ai besoin*, qui est d'ailleurs du français populaire plutôt qu'un belgicisme), *tout qui s'informe* (*pour quiconque s'informe*), *les rétroactes d'une affaire* (contresens flagrant substitué à *antécédents*), *j'ai purgé* (au lieu de *je me suis purgé* ; on purge un malade ou un radiateur), *je me suis laissé dire* (pour *je me suis laissé convaincre*), *demander ou avoir quelque chose à prêter* (au lieu d'*emprunter quelque chose*), *s'amuser mal, manger à la porte, regarder tous côtés, un essuie, qu'est-ce que c'est pour, il n'y a pas de chemin avec lui, pour du bon* (au lieu de *pour de bon*), *faire blinquer les cuivres, avoir facile ou dur, aller à la cour, mettre quelqu'un en bouteille, ça cloppe, n'en pouvoir rien* (au lieu de *n'y pouvoir rien*), *renseigner un chemin* (au lieu de *renseigner quelqu'un, indiquer le chemin*), *avoir mal sa tête, avoir ça propre, avoir pour faire, légumier* (pour *marchand de légumes* ou *verdurier*, qui survit chez nous), *mallette* ou *carnassière* pour *cartable*, *couper à morceaux, cette plante ne sait pas pousser dans ce pot, tenir le fou avec quelqu'un, jouer avec les pieds de quelqu'un, notamment pour nommément, l'un parmi l'autre, je vous remercie beaucoup de fois, avoir un œuf à peler avec quelqu'un, est-ce que cela vous goûte ?, rapporter ses vidanges chez l'épicier*, etc.

Mais je reste fidèle à *septante, nonante, accisien, athénée, bourgmestre, collègue des bourgmestre* et *échevin, conseil communal, régent, percepteur des postes, receveur des contributions* et à tous nos belgicisms administratifs comme *parastatal*, de même qu'à *aubette, archelle, amigo, drève, zwanze, carte-vue, ballotin de pralines, avant-plan, avant-midi, déjeuner, dîner, souper* dans leur emploi belge, *salade tournée, faire la file* (on condamne cette expression en admettant que, lorsqu'on fait la queue, on prend place dans une file !), *sous-tasse, sous-plat, farde, un à-fond* (*faire un à-fond* au lieu de *faire cul sec*), *être de la bonne année, livret de mariage* (au lieu de *livret de famille*), *acheter de la super* (de l'essence super au lieu de du *carburant super*), *au-dessus du marché* (à côté de *par-dessus le marché*), *un baxter* (pour une *perfusion*), *il fait cru* (humide et froid), *ça tire* (il y a un courant d'air), *journal de classe* (préférable à *cahier de textes*), *auditoire* (pour *salle de cours* ou *amphithéâtre*), *un cache-poussière* pour une blouse, un *tour de nocés* à côté d'un voyage de nocés. Je continuerai à dire gentiment : « *Que cet enfant*

est amiteux ! » (affectueux), *une petite arsouille*, *boire une petite goutte*, je parlerai *de la Laetare* (au lieu de dire *le Laetare*), d'un *mal qui roule*, aussi bon que *qui court*.

Je renonce à vouloir persuader nos ménagères qu'elles ont tort d'employer *brosse* pour *balai*, d'ignorer qu'une *casserole*, en français, est un *poêlon*, qu'elles ne devraient pas *prendre les poussières*, mais épousseter. J'accepte tous nos emplois d'académique, aussi bien avec *quart d'heure* qu'avec *année*, *corps*, *séance*, etc. ; je recommande nettement *logopède* au lieu l'*orthophoniste*, je ne m'offusque pas devant *gloriette*, *ramasse-poussière*, *en avoir pesant* (qui vaut bien *en avoir lourd*), *envoyer à la moutarde*, *se méconduire*, un *enfant blagueur*, *tomber dans l'œil à quelqu'un*, *poser un geste*, *doubler sa classe*, un *doubleur* (plutôt que *redoubler sa classe* et *redoublant*), *tomber faible*.

Mais je résiste à *croller* et *croller*, à *coussin* pour *oreiller*, au pluriel les absoutes pour une *absoute*, à *lettre de mort*, à *il n'y a pas d'avance* (qui change le sens d'avance en avantage), à *il n'y a rien avec ça* pour *ça n'a pas d'importance*, *venir avec rien* au lieu de *sans rien*, *je ne crois jamais qu'il accepte* au lieu de *je ne crois pas qu'il accepte* ou *je ne croirai jamais qu'il accepte*.

Je suis loin de vous avoir fourni la liste de tous les belgicismes que j'accepte et de tous ceux que je refuse. J'ai voulu seulement illustrer mon propos et les raisons de mes choix. Il ne faut pas encourager les contresens ou les confusions. Par exemple, pourquoi tolérer *avoir le temps long* quand le sens est évidemment *trouver le temps long* ? *Avoir le temps* a un autre sens. De même on ne peut admettre à *revoir* au lieu d'*au revoir*. Pourquoi encourager une *baise* quand on a *bise* ou *bisou* ? Comment faire comprendre que *banlieue*, en devenant masculin, désignerait un *omnibus* ?

Mais je tiens à répéter une fois encore que mon plaidoyer en faveur des belgicismes non seulement se limite à certains de ceux-ci, mais impose des limites dans leur emploi, soit dans les registres du langage, soit à l'intérieur de nos frontières.

INTERVENTION DE M. ALBERT DOPPAGNE
à la suite de l'exposé de m. Joseph Hanse

Lu par Jacques LEMAIRE

Il a été beaucoup question de belgicisms ; on a parlé de leur définition, mais très peu de leur origine : c'est à ce sujet que je voudrais ajouter quelques mots.

Le belgicisme le plus vénérable est, sans conteste, celui qui est en même temps un archaïsme (entièreté, berce pour « berceau », etc.).

On qualifie généralement de belgicisms des faits de langue connus sous l'appellation de dialectalismes, mais que nous pouvons distribuer en diverses catégories :

- des wallonismes (gosette, cougnou, n'en pouvoir rien, etc.) ;
- des picardismes (boujon pour « barreau de chaise », fade pour « paresseux », etc.) ;
- des lothannismes (évaltonné pour « écervelé », roustiquette pour désigner un plat de pommes de terre réchauffées, etc.).

Le belgicisme est souvent aussi un flandricisme (crolle pour « boucle », l'avoir besoin pour « en avoir besoin », soigner pour quelque chose au lieu de « s'occuper de quelque chose », etc.).

Les statalismes belges sont nécessairement des belgicisms : athénée, préfet, proviseur, candidature, dans leur acception belge.

On peut parler de belgicisme par différence de fréquence ; s'il vous plaît est infiniment plus fréquent dans la bouche du Belge que dans le parler du Français, de même que avant-plan pour « premier plan », etc.

Tout cela sans compter le nombre de prononciations belges que l'on peut grouper sous l'appellation de belgicisms phonétiques.

La littérature française de Belgique et le français

Entretien de Jacques FRANCK
Directeur de rédaction de *La Libre Belgique*
avec Pierre MERTENS
Écrivain – Prix Médicis 1987

J.F. : *Je crois que, si dialogue il y a, c'est évidemment et avant tout le témoignage de Pierre MERTENS qui compte.*

Dans une Journée comme celle-ci, où se sont succédé un certain nombre de communications d'historiens, de philologues, d'hommes et de femmes politiques, il était important d'avoir le témoignage d'un écrivain. De quelqu'un qui a un rapport à la langue différent de ceux qui se sont exprimés jusqu'ici, puisqu'il a un rapport créatif à la langue et aux mots.

Claude JAVEAU, tout à l'heure, a terminé sa brillante communication en disant : « Je suis citoyen belge, mais ma culture est française ». Je voudrais que la première chose que Pierre MERTENS nous dise, c'est s'il répond à cette définition ou, en d'autres mots, comment il est devenu et comment il vit le fait d'être un écrivain francophone.

P.M. : Je crois, effectivement, que l'écrivain est faussement à l'aise dans un débat comme celui-ci. On pourrait croire qu'il a la partie belle. Ce n'est pas vrai du tout parce qu'au fond les questions qu'il se pose sur la langue sont d'une nature bien différente que celles du commun des mortels et tout débat finaliste sur la langue lui passe, à la limite, un peu par-dessus la tête. Pour moi la langue est avant tout un moyen, c'est un véhicule, d'où son importance essentielle. Et je crois que pour commencer, on doit dire d'où on vient et qui on est.

Quand on parle de la langue française comme d'une évidence pour un écrivain francophone de Belgique, il faut s'entendre. Je ne suis pas Wallon, je ne suis même pas tout à fait Bruxellois d'origine, une partie de ma famille du côté maternel venait de Hollande ; je

ne peux donc même pas dire que je suis un francophone flamand. Si j'en parle, c'est parce que vous savez combien les francophones de Flandre ont importé et importent encore (peut-être d'ailleurs encore pour une ou deux générations seulement, je n'en sais rien) dans le paysage littéraire qui est celui de la Belgique. Il se fait que (c'est une péripétie) mon grand-père était un merveilleux francophone (je crois que le français le plus pur que j'aie jamais entendu dans ma famille, c'était à Anvers que je l'entendais de la part d'un Hollandais qui s'était fait naturaliser Belge, [je suppose dans un moment d'égarement !]). Bref, il était latiniste en plus ! Ça aide... J'ai une vieille nostalgie de ce côté-là, dont j'ai compris le sens lorsque, enseignant, dirigeant un atelier d'écriture à Berlin Ouest pendant un an, j'ai probablement eu comme étudiants les meilleurs francophones que j'aie jamais entendus dans une classe. C'était des Berlinoises, mais ils connaissaient parfaitement le latin ; ils étaient romanistes et, en quelque sorte, cette langue qui ne leur était pas naturelle, qui était tout à fait apprise, ils l'avaient si bien apprise qu'ils la parlaient fort bien.

Il y a une espèce de navette qui va, comme cela, du naturel à l'appris, où la langue conquiert tout son prestige et, je crois, toute sa saveur. On peut avoir envie d'écrire d'autant plus farouchement le français que cette langue est considérée par vous comme un lieu de résistance. Il est évident que de l'entendre parlée dans un contexte flamand, ou bien opposée à d'autres contextes, vous fortifie dans une attitude quelque peu militante de la langue.

Et, de toute manière, je ne conçois l'écriture, la littérature, que comme un militantisme de la langue. Même lorsqu'il est involontaire et, chez certains, inconscient. Écrire des mots pour en faire un livre, c'est une certaine manière de se battre. Et pas seulement pour ce qu'on fait passer par la langue, mais pour la langue elle-même. Parce qu'au fond le problème qui se pose quotidiennement à un écrivain, c'est beaucoup moins souvent le sens de ce qu'il dit que la façon dont il y arrive, et donc ce dialogue qu'il entretient avec sa langue.

C'est un dialogue tendu, pathétique, plein de difficultés, d'aléas et qui engendre beaucoup plus de doutes, finalement, que de certitudes. Mais qui dit doute, dit mise à l'épreuve. Et je crois que, dans cette façon d'être contraint à cette mise à l'épreuve quotidienne d'une langue, on entretient avec elle un rapport d'amour très particulier, qui peut même aller jusqu'à la haine dans les moments où elle vous

trahit, dans les moments où elle vous contourne, où elle ne vous sert plus bien. Et vous passez cette heure terrible que tout écrivain a connue et connaîtra encore qui est : « Tiens, je n'y arrive plus ». Il y a quelque chose que je voudrais vraiment formuler, et je n'y arrive pas. Et c'est peut-être à ce moment-là que, dans cette espèce de scène de ménage que vous fait la langue, et bien tout le prix qu'elle recèle vous apparaît incommensurable.

J.F. : *Est-ce qu'alors, dans ce combat avec la langue, quand on a entendu un certain nombre de communications cet après-midi et notamment des listes de belgicisms à proscrire ou à introduire, est-ce qu'un écrivain, dans ce dialogue, travaille en Belgique avec un dictionnaire ? Est-ce que c'est une préoccupation d'écriture que de faire cette chasse ? Est-ce qu'en d'autres mots un écrivain francophone belge est un écrivain qui écrit, contrairement aux autres écrivains francophones, avec cette préoccupation permanente d'épurer sa langue et d'écrire un français qui ne soit pas contaminé par tout ce qui a été dit, et qui semble faire problème, cet après-midi dans ce colloque ?*

P.M. : Moi je crois que le fait d'écrire dans un pays bilingue n'est pas forcément une disgrâce. Ce n'est pas tous les jours un privilège non plus ! Mais cela force néanmoins à des radicalisations, à des vérifications et, pour autant même qu'on devienne bilingue, ce qui peut arriver à certains, cette vérification loin d'être appauvrie et stérilisée s'en trouve évidemment renforcée.

J'aime toujours citer cette anecdote délicieuse d'une rencontre très fortuite et néanmoins très organisée entre Léopold Sédar Senghor et de Suzanne Lilar. Ils n'avaient pas beaucoup de choses à se dire parce que leurs œuvres, que je sache, ne dialoguent pas très fort. Avec beaucoup de courtoisie, Senghor dit à son interlocutrice : « Au fond, nous avons au moins un point commun vous, Madame, et moi, c'est que nous écrivons dans la même langue française. Mais, connaissez-vous le flamand ? » Et Suzanne Lilar répondit : « Oui » « Et comment l'avez-vous appris ? » « Je l'ai appris par ma femme de ménage. » « Très bien », dit Senghor, « Moi, le houlouf et le peul, je l'ai appris par mes domestiques. »

Je crois qu'il faut rappeler cette anecdote parce que la Flandre est un pays francophone, jusqu'à nouvel ordre. Il y a autant d'écrivains francophones de Flandre que d'écrivains flamands considérables. Mais évidemment ces gens sont dans une situation de radicalité très particulière vis-à-vis de la langue et dont ils ont fait le nerf même de leur œuvre. Alors moi, je vois beaucoup plus là la mise en situation

que dans ces problèmes relatifs aux belgicisms. Or, dans chacun de mes livres, il y en a auxquels je tiens et il y en a sur lesquels je ne me bats pas. C'est dire que quand je fournis mon manuscrit, que je le dépose chez mon éditeur, disons qu'il y a généralement dix belgicisms sur cinq cents pages : il y en a dix qu'il dénonce, et sur ces dix, il y en a cinq que je revendique et il en a cinq que je lui abandonne parce qu'ils ne me paraissent pas au fond tout à fait indispensables.

Mais, je crois beaucoup plus à cette espèce de joie quotidienne de sa langue qu'on vit quand on écrit. Ce n'est pas toujours étonnant. Rappelons-nous le cas de Beckett. Pourquoi Beckett est-il devenu un écrivain français ? Pourquoi est-il un des plus grands écrivains français vivants ? Pourquoi est-il un des Prix Nobel français les plus prestigieux de l'après-guerre ? On s'est beaucoup interrogé là-dessus. On s'est dit « Tiens est-ce que Beckett aurait été sensible à une certaine mélodie très française ? Est-ce que pour dire ce qu'il dit, dans sa dessiccation, dans sa misère extrême, dans cette espèce de déréliction au-delà de tout qui sous-tend tout ce qu'il dit, il aurait, curieusement, eu recours au français plutôt qu'à l'anglais pour le dire ? » On sait aujourd'hui qu'il écrit en français parce qu'il a voulu échapper à l'emprise de James Joyce. Il était secrétaire de Joyce. Vous n'imaginez pas ce que c'est pour un jeune écrivain plein d'ambition(s) que d'être secrétaire du plus grand génie de son temps. C'est absolument écrasant. Et dans le même temps que cet homme le formait, et dans le même temps qu'il lui apprenait tout ce qu'il avait à lui apprendre, il l'écrasait. Le jour devait donc venir où, pour échapper à Joyce, il devrait s'éloigner de lui. Et pour s'éloigner de lui, il lui faudrait changer de langue. Et il est devenu ce prodigieux écrivain français que l'on sait.

On sait que les péripéties par lesquelles Joseph Conrad est passé pour écrire en anglais sont un peu du même ordre. On sait qu'un écrivain qui fait tout l'honneur de la littérature allemande du xx^e siècle, Kafka, n'a été considéré, de son vivant, ni comme tchèque par les Tchèques, ni comme allemand par les Allemands, ni même comme Juif par la communauté juive, parce qu'il avait des relations problématiques avec cette communauté. C'est comme cela qu'on devient universel, d'ailleurs. Et c'est bien ainsi.

Alors moi, c'est là que je vois le vrai problème de l'adhésion à une langue comme lieu d'adoption, de résistance et éventuellement au prix d'un métissage. C'est-à-dire que, de même qu'il n'y a pas de

« vrai français » (qu'est-ce que c'est ça, un vrai français ? Qu'est-ce que c'est un véritable écrivain français ?) : le français est traversé par quantité de génies différents. C'est pour ça que le racisme en France est toujours sordide et ridicule, parce que le Dupont-Lajoie de service, qui nous sert des slogans contre les immigrés, ne se rend pas compte qu'il est un immigré sans le savoir. Il devrait grimper un tout petit peu sur les branches de son arbre généalogique, il devrait se cramponner à des branches qu'il croit mortes depuis longtemps, mais qui le ramèneraient à ce qu'il considérerait comme ses « modestes origines ». Et peut-être y verrait-il des occasions, des leçons d'humilité.

Donc ce métissage, je le crois aussi très important. Et nos œuvres et notre usage de la langue doivent être nourris de ce métissage. Et on sait que le métissage a toujours été un grand pourvoyeur du lexique et du style. Et que c'est comme cela que la langue progresse. C'est ainsi que la littérature française peut s'enrichir. C'est de toutes ces alluvions, de tous ces appoints qui viennent de partout, y compris de chez nous. Il y a une espèce de difficulté quand on situe l'écrivain belge. On dit volontiers : « Au fond, les Belges sont des stylistes, des juristes. Ils sont presque trop orthodoxes, ils sont presque trop respectueux d'une langue ». C'est vrai, il y a de cela. Il y a cette dimension du respect et de l'orthodoxie. Mais n'allons pas exagérer.

Je dirais que nous fréquentons tous les jours des gens qui parlent abominablement la langue française. Et que ça nous fait quand même un peu mal. Si vous écoutez par exemple un journal télévisé du soir racontant un fait divers, celui-ci n'est pas ressenti, dans son fondement, d'une façon différente par un Parisien et un Belge. Mais hélas, le Parisien (quelle que soit l'irritation et l'exaspération éventuelles où il peut nous plonger) en parle beaucoup mieux, de façon extrêmement plus pointue, extrêmement plus précise (et ce n'est hélas pas simplement une question de mentalité, ce n'est pas une question d'état d'esprit, c'est une question de maîtrise linguistique). Et, au lieu de le nier, au nom de je ne sais trop quel poujadisme, de quelque démagogie que ce soit, je crois qu'il faut le reconnaître et qu'en le reconnaissant, nous nous aiderons à essayer d'arranger ça, Sans quoi, je crois que nous allons peu à peu nous engluer dans des approximations, dans du flou qui, hélas, n'est pas artistique, dans toute une série de gauchissements de la langue et de non-maîtrise qui sont catastrophiques pour l'usage même que nous faisons de la chose intellectuelle.

J.F. : *Tu as cité Javeau et tu as parlé de métissage. Cette allusion me faisait penser qu'il y a une douzaine d'années Claude Javeau et toi-même vous avez été parmi ceux qui ont lancé ce concept de belgitude. Une espèce de mot slogan, de mot miroir qui, entre-temps, s'est pratiquement évanoui du vocabulaire et dont on peut penser qu'il est, en quelque sorte, remplacé depuis quelques années par le mot francophonie. Par rapport à cette littérature francophone de Belgique, par rapport à son accueil dans le monde et plus particulièrement à la France, puisque c'est ça le thème de ce colloque, comment situer ce combat linguistique pour ou de la littérature francophone belge ?*

P.M. : Au risque d'en décevoir plus d'un, en tout cas pas *contre* Paris. En tout cas pas *malgré* Paris. Parce que s'il y a un couplet que je ne supporte plus d'entendre, qui me paraît catastrophique et suicidaire, c'est la dénonciation perpétuelle de l'impérialisme parisien, du jacobinisme français, d'un centralisme meurtrier. Vous savez les mots sont un peu accrochés les uns aux autres comme les wagons d'un chemin de fer. Je me suis longtemps interrogé sur les raisons de cette idée reçue. Finalement je crois que j'ai compris. Je crois que dans la situation de « mal-être » belge ou de « mal-être » francophone en Belgique et de malaise forcé où nous nous trouvons, Paris peut servir vraiment de victime propitiatoire et de bouc émissaire pour toutes nos rancœurs. Chaque fois que cela ne va pas chez nous, ce sera tellement commode de le devoir à Paris : « Regardez comme les Parisiens sont dédaigneux, comme ils sont méprisants, comme ils sont narcissiques, comme ils sont peu ouverts sur le monde, etc. ».

Je voudrais quand même (c'est élémentaire) rappeler que les écrivains francophones de ce pays ne seraient absolument *rien sans Paris*. Et on voudrait obtenir de moi, en quelque sorte, des marques d'ingratitude. Mais laissez-moi rire. Quand les pouvoirs publics de mon propre pays font tellement peu pour ma culture, la protègent si mal, la fertilisent tellement peu, et que je dois tout à ces gens-là, est-ce que je devrais encore aller cracher dans cette soupe-là ? Et bien, il n'en est pas question.

Je reconnais que cette gratitude que je me crois requis d'avoir me pèse quelquefois. Cela me pèse de toujours aller devoir chercher ailleurs ce que je ne peux pas trouver près de chez moi. Je trouve insensé qu'il n'y ait pas un grand monde éditorial en Belgique, toute proportion gardée. Je trouve insensé qu'il *n'y ait de bon Belge que de Paris*. Je trouve ça catastrophique pour nous, mais ce ne sont pas

les Parisiens qui en sont responsables ! C'est nous ! Publiez le même texte rue Jacob et rue Duquesnoy, le même texte, à la virgule près. Croyez-vous qu'en Belgique il aura le même sort ? Évidemment non. Les Français en sont-ils responsables ? Mais non. C'est nous. C'est nous, parce qu'on pourra toujours supposer que, si le livre a vraiment quelque qualité, quelque grandeur, Grasset, Gallimard, Le Seuil s'en seraient bien avisés, et donc l'auraient publié. Mais voilà que le livre paraisse rue Duquesnoy ou dans le carré liégeois, et on est rempli de suspicion, on dit « Ça ne doit quand même pas être bien » ou « si l'auteur avait un peu de grandeur et un peu d'ambition, il aurait dû essayer de publier à Paris et s'il ne l'a pas fait, s'il a été recalé à l'examen, il ne reste plus que la pauvre Belgique pour le publier ». Donc on peut faire l'économie de ce texte et faire l'économie d'un détour par ce livre. C'est ça que je trouve catastrophique. Paris n'y peut rien.

Ce n'est que dans un second temps qu'on pourra alors éventuellement parler d'impérialisme, d'annexionnisme, que saisis-je ? Paris est une terre d'accueil infiniment moins méprisante que ce qu'on prétend. Infiniment plus hospitalière que ce qu'on dit. Le Parisien a ses défauts : il est vrai qu'il est dans l'auto-encensement perpétuel, mais c'est un moindre mal à côté du mépris. Je préfère encore le chauvinisme à ce mépris fantastique, à cette ignorance, à ce mépris par ignorance et par indifférence que nous rencontrons quelquefois dans nos terres du Nord. Alors il y a une façon de nous « aimer » des Français que nous n'aimons pas. Ce n'est pas l'amour dont nous voudrions pour nous-mêmes... Et c'est vrai qu'ils ne font pas toujours un très grand effort pour nous comprendre.

C'est ainsi, comme vous le savez, car c'est une chose qu'il faut rappeler, que les Français sont très déconcertés par nos querelles linguistiques. Et ne soyons pas trop impatients devant les idées reçues qui sont aussi celles des Parisiens. Ils disent « Mais enfin, vous devriez quand même vous entendre avec les Flamands ». Comme dit mon ami Jacques Darras : « La Flandre, c'est quand même le baroque, c'est le mystère, le fantastique, le réalisme magique, c'est l'exubérance de votre belle terre ». Exubérance que, comme francophone, nous payons effectivement fort cher... C'est une exubérance lourde à porter pour certains. Elle nous prend un peu trop souvent à la gorge et il est possible que de la rue des Saints-Pères, cela ne s'aperçoive pas. Ceci dit, ne coupons pas le dialogue. Expliquons à nos amis français : « Vous savez, ce n'est pas si simple. Nous avons une longue histoire. Les Flamands ont pu apparaître

opprimés, à un moment donné. Il ne faut pas oublier que le français fut très longtemps, et reste encore, dans de bien plus modestes proportions, la langue de la classe bourgeoise dans cette région. Mais les choses ont bien changé : les opprimés, aujourd'hui, c'est nous. Et il faut les habituer à ce que nous sommes. À notre « ethnologie ». Sans trouver que tout va de soi. Qu'ils doivent tout comprendre du premier coup. Nous sommes aussi impatients devant eux qu'ils le sont, je crois, devant nous. Il y a effectivement des crispations, des réductionnismes. Mais reconnaissons qu'il n'y a pas que cela. Et il serait commode, si on faisait un bilan, de l'après-guerre, de l'histoire de l'après-guerre dans le monde éditorial français, de voir combien d'entre nous ont été accueillis, avec quelle confiance, avec quelle générosité, avec quelles marques d'encouragement, alors que nous venons d'un pays qui excelle à nous décourager par ailleurs.

J.F. : *Mais si je comprends, Pierre Mertens, il y a quelques jours, le Prix Médicis étranger a été attribué à Thomas Bernhard. Il y a un an, ce n'est pas le Prix Médicis étranger, mais le Prix Médicis tout court qui a été attribué à Pierre Mertens. C'est de l'impérialisme ou ce n'est pas de l'impérialisme français ?*

P.M. : Qu'est-ce qu'on n'aurait pas dit si cela avait été le Prix Médicis étranger ?

J.F. : *D'autre part, si j'ai bien compris, le problème pour la littérature francophone, ça n'est pas la France, ce serait plutôt la Belgique ? C'est plutôt sur la politique culturelle, les pouvoirs publics et peut-être aussi le public tout court en Belgique qui font problème plus que le fait que des éditeurs ou que des télévisions soient situés à Paris ?*

P.M. : Moi je crois effectivement qu'il ne faut pas tenir l'épée par la lame. Il faut comprendre que c'est là le problème et que notre rapport à la langue dans ce pays, c'est par cette reconnaissance qu'il doit passer. Vous savez, il y a deux mots que les Belges disent toujours lorsqu'ils commentent des œuvres d'art. Ou les hommes. Ou les hommes publics. Ou les artistes. Il y a deux mots qu'on profère à tout bout de champ chez nous, c'est le mot *simple* et c'est le mot *spécial*. Quand on dit *simple*, contrairement à ce que l'on pourrait croire, on n'y met aucune espèce de connotation péjorative. Au contraire, c'est très bien d'être *simple*. On ne le sera jamais assez ! Parce qu'alors, on est rassurant. On n'invente rien, mais cela n'a aucune espèce d'importance, parce qu'au fond, il n'y a rien de plus agressif, aux yeux de certains, que l'invention, qu'une certaine ambition en matière d'art. Par conséquent, si on ne sert à rien sauf

à prolonger le sommeil d'un public éventuel, tout va bien. On est *simple* et les choses sont effectivement simples, mais au prix d'une espèce de somnambulisme qui s'en ira, se perpétuera à l'infini.

En revanche, quand on est *spécial*, les ennuis commencent. Chaque fois qu'une œuvre un peu ambitieuse est montée, réalisée, écrite, on dit : « C'est spécial ». Avec une moue un petit peu dégoûtée. On est prêt à trouver qu'on a peut-être un peu tort parce qu'on se laisse aussi un peu terroriser. On se dit « il y en a qui aiment ça, donc je ne vais pas me couvrir de ridicule. Et je vais me contenter de dire : c'est spécial. C'est à dire : à proscrire absolument. J'ai fort peur de cela personnellement. De cette espèce de navette insipide qui me mène d'un excès de « simplicité » à un excès de « spécialité ». Je trouve que les choses se passent toujours en dehors de ces espèces de clichés profondément réducteurs.

Et je crois qu'une bonne façon de poser la question de la culture, chez nous, c'est de ne pas perdre de vue non plus qu'il y a un problème européen de la culture. Un problème français de la culture, qui est aussi le nôtre. Donc, c'est sans arrogance, mais c'est sans complexe qu'il faut aller voir en France ce qui s'y passe. Et comme la ruée vers l'or, là-bas, est souvent une ruée vers l'art et comment une seconde révolution industrielle a capté depuis quelques décennies les images. Et comment aujourd'hui l'adoption, par exemple de la cinquième chaîne, avec le style répétitif des informations et des feuilletons qui y passent, cela nous est asséné jusqu'à la nausée. Et comment rien, là, de culturel ne peut encore être réanimé. On voit que la France est aussi en danger de s'aliéner par rapport à des phénomènes comme celui-là, que nous le sommes.

Et, par contre, un peu de solidarité pourrait nous servir. Un peu de fraternité. Plutôt que de regarder en chiens de faïence avec des hostilités stérilisantes et réciproques. Il y a une espèce de désengagement culturel. Je sais que l'on a dénoncé cela à travers des livres de Finkielkraut, ou de Michel Henry, qu'on peut trouver sur certains points outranciers ou excessifs, exagérément chargés de rancœur et d'invectives, c'est possible. Mais si on en parle tellement, c'est quand même que le problème de la culture se pose diablement. Mais cela vaut pour toute l'Europe. Et par conséquent, un combat pour la langue française, un combat pour la culture française en Belgique passe par l'Europe. Et passe par ces solidarités qui sont essentielles et qui sont d'une urgence, je crois, que nous ne soupçonnons pas.

Parce que la culture, c'est le produit numéro un de la consommation. Hélas et heureusement. Heureusement, si on s'aperçoit qu'elle reste un objectif prioritaire ; hélas, si on s'aperçoit quel usage, quelquefois, on en fait. Alors je crois que si on veut vraiment détruire une culture, il n'est pas difficile d'y arriver. C'est très, très simple ; on continue ici comme on a toujours fait, on fait le malheur des créateurs. Et le malheur des créateurs a toujours fait, à plus ou moins long terme, le malheur de toute une culture.

J.F. : *Peut-être la dernière question avant de passer la parole à la salle, paradoxale dans une enceinte universitaire. Mais nous serions à la télévision, je me poserais la question, je te demanderais si ce discours en Belgique ne passe pas particulièrement pour un discours élitiste ou élitaire.*

P.M. : On est toujours, et très vite, l'élitiste de quelqu'un, n'est-ce pas ? C'est vite fait. La frontière de craie qu'il faut franchir pour y arriver, et bien elle est tout de suite trouée et elle n'est pas près de s'effacer derrière vous. J'ai horreur de ce langage-là, qui est particulièrement poujadiste. Nous ne sommes pas menacés de trop de culture dans un pays comme celui-ci. C'est le moins que l'on puisse dire. Ce n'est pas l'élitisme qui nous empêche de dormir.

Il y a des élites. Heureusement qu'il y en a. Le seul problème c'est qu'elles ne soient pas plus nombreuses. C'est Tchekhov qui disait, un jour : « Ce n'est pas Gogol qu'il faut abaisser jusqu'au peuple, c'est le peuple qu'il faut hausser jusqu'à Gogol ». Parce que c'est vrai, reconnaissons-le, que Gogol avait quelques mètres d'avance sur le peuple russe. Et on y avait bien veillé, d'ailleurs... Or, c'est la vraie démocratie qui passe par une certaine conception d'un certain élitisme. Et si on ne veut pas passer par cet élitisme-là, ne parlons pas de démocratie, c'est une plaisanterie. Ce sont des balivernes. Le grand débat de la culture de masse qui a toujours profité horriblement des ambiguïtés qu'elle suggère avec la culture populaire. En fait, c'est la touche « culturelle » qui fait excellent ménage avec la culture populaire. Elle s'en est toujours nourrie. Au xx^e siècle en particulier. Voyez l'itinéraire de Breton, de Picasso, voyez ce qu'ont fait Bartók et Kodaly. Il y a un rapport d'amour à la culture populaire.

Et l'ennemi commun, ni l'une ni l'autre ne l'ont aperçu : c'est la culture de masse. C'est la massification de la culture qui tue l'une et l'autre. Qui, en tout cas, en a déjà tué une, et qui maintenant s'attaque à l'autre. Elle est déjà occupée de lui mordre les talons.

Alors, tant que nous ne ciblons pas nos vrais adversaires, je crois que nous sommes vraiment des victimes privilégiées et toutes préparées, toutes prêtes pour le grand sacrifice. Mais le jour où il aura eu lieu, il sera trop tard pour se retourner. Parce qu'il n'y aura plus qu'un amoncellement de décombres dans notre dos. Et c'est de cela, dans tout débat sur la culture ou la langue (surtout la langue qui est quand même la petite musique de cette rhapsodie dont parlait Javeau) qui est l'essentiel.

Salle : *Le problème de la littérature, c'est que, ici, nous sommes quatre millions plus ou moins, et qu'en France ils sont plus de dix fois plus. Ça c'est une chose. Au point de vue de la lecture, je ne crois pas que les Français lisent plus que les Belges, au contraire. Par exemple, la Foire internationale du Livre de Bruxelles est une des plus importantes et d'autres, plus importantes, se trouvent en Allemagne et non pas en France (celle de Paris ne compte pas beaucoup). Beaucoup d'écrivains viennent dédicacer des livres en Belgique... Je ne crois pas que ce n'est pas parce que des livres sont édités en France qu'on va s'en porter plus mal en Belgique. On peut les lire, c'est le principal.*

P.M. : Vous parlez de quatre millions et demi d'habitants, je tombe bien d'accord avec vous là-dessus, je vous signale que la Finlande n'en compte pas davantage. Et on n'y parle que le finnois. Ce n'est pas seulement une culture minoritaire. C'est, que je sache, une *langue minoritaire*. Ce qui veut dire que, lorsque ce pays finlandais, que nous connaissons si mal, met au travail en permanence quinze à vingt écrivains à plein temps, comme il le fait depuis 1945, je crois qu'il sait ce qu'il fait. J'ai même entendu des esprits chagrins dire « Ben oui, forcément, ils préparent un Prix Nobel ». Comme si c'était même nécessairement ignoble, et répréhensible à tout le moins. Imaginons même que c'est une façon de préparer un Prix Nobel. Il vaut mieux fabriquer un Prix Nobel que pas mal d'autres choses que l'on fabrique dans nos chers pays, au milieu des alliances militaires que nous avons.

Alors, ne nous balançons pas des chiffres à la figure. C'est énorme, quatre millions et demi d'habitants. Il y a des petits pays qui n'en comptent pas davantage et qui abattent un travail merveilleux en matière culturelle.

Regardez ce qui se passe en Autriche, terre de fronde et de mécontentement par excellence. Voyez ce que disent en permanence des gens comme Bernhard ou Handke et les autres. Ça ne coûte pas cher, vous savez, quinze écrivains à plein temps. C'est vraiment

dérisoire. En Finlande, ceux dont je parle ne sont pas couverts d'or pour autant. Avec interdiction absolue d'avoir un second métier. J'ai eu une discussion au Marché Commun, il y a quelques jours encore, dans une commission du livre, ou un charmant expert nous disait : « On va essayer d'arranger le problème des écrivains à l'échelle européenne. C'est vrai que la CEE ne s'en est pas assez souciée. Et, par exemple, on va les aider à avoir accès aux médias ». J'ai mis un certain temps à comprendre et j'ai dit : « Mais qu'est-ce que vous voulez dire ? Ils ont accès aux médias... En tout cas la plupart d'entre eux ». « Non, non, mais pour y travailler, y travailler davantage, y être plus présents et gagner de l'argent de cette façon. »

Est-ce que ce ne serait pas plus simple de les aider à faire leurs livres ? Ce qu'on demande à un écrivain, c'est quand même qu'il fasse des livres ! Mais il y a une mentalité aujourd'hui qui se généralise, vous voyez, je n'en fais pas un problème belge, ni surtout un problème personnel, qui consiste à mettre au travail le créateur pour tout ce qui ne touche pas à la création. D'ailleurs cela entraîne des répercussions sociologiques. Si vous lisez les quatrièmes de couverture de la plupart des romans que l'on publie aujourd'hui, on vous explique toujours ce que l'écrivain fait *d'autre* que des livres. Parce que c'est cela qui est censé intéresser le public. Et bien je crois que c'est comme cela qu'on est occupé de le désinformer et c'est comme ça qu'on distrait les créateurs de ce qu'ils peuvent nous donner de plus cher, c'est-à-dire leur œuvre. Et c'est désastreux.

Salle : *Mais il y a tout de même un petit problème que je voulais soulever, c'est une phrase qui a été dite tout à l'heure concernant l'édition. On a dit que nous n'avons pas de grands éditeurs en Belgique. Et il est vrai que, en général, dans le public, on dit que quand nous avons un bon écrivain, il se fait publier en France. Ce que Pierre a d'ailleurs fait. Je ferais maintenant remarquer que, si nous n'avons pas de grands éditeurs en Belgique, au sens où il l'entend, c'est parce que la France se réserve le domaine du roman exactement comme elle se réserve les parfums, ou la haute couture, ou le vin. Un éditeur qui essaie, en Belgique, de publier le roman, s'il n'a pas pignon sur rue à Paris, il est impossible qu'il poursuive dans cette voie. Il y a un barrage absolu pour accepter, en France, le roman belge publié en Belgique. Évidemment, il est bien certain que les meilleurs de nos écrivains ont la possibilité de se faire publier en France. Mais il ne faut pas dire alors que c'est un choix, et que nous n'avons pas de grandes maisons d'édition. Nous n'avons pas la possibilité. Les Français nous laissent les grammairiens, nous avons les meilleurs grammairiens, ils sont bien d'accord là-dessus.*

Nous avons les meilleures bandes dessinées, ils sont bien d'accord là-dessus. Mais, si nous avons un bon écrivain, il doit être publié chez eux. Pourquoi ? Parce que nous, en Belgique, nous utilisons le cinquième de la production française du livre (exportée bien entendu). Donc la Belgique est le plus gros lecteur mondial de la France. C'est bien pour cela que souvent aussi ils acceptent certains de nos écrivains. Ici, seuls, nous sommes face à la France qui nous fait un barrage. Voilà.

P.M. : Bien. Je vais quand même essayer d'évoquer des contre-exemples. Et je n'ai pas beaucoup de peine à le faire. J'ai rencontré, il y a près de vingt ans, un éditeur. Il ne l'était que d'un seul livre à l'époque. Qui s'appelait Vladimir Dimitrijevic et vivait à Lausanne. Ce n'était pas un Helvète pour sang. C'était un serbo-croate exilé, plein de rancœur contre le pays qui l'avait chassé et qui avait un fantastique compte à régler sur le plan culturel avec tout ça. Il était amoureux d'un livre. Vraiment comme on peut l'être d'une femme. Ce livre s'appelait *Petersbourg* d'Andreï Biely. Il s'était dit « C'est incroyable, c'est un des plus grands classiques slaves et aucun éditeur français ne s'y est intéressé », O miracle, cela a marché ! Et puis, après cela, il s'est tourné vers Wiskiewicz, et puis Mandelstam, et ainsi de suite... Et très vite, il s'est rendu compte que pour être un éditeur suisse à part entière, il ne fallait pas se contenter d'exhumer des classiques slaves. Même si c'était déjà une vocation magnifique. Et qu'on pouvait se tourner vers des écrivains d'expression française. Je vous signale que j'ai publié mon deuxième livre chez lui. En 1970, C'était *Le Niveau de la Mer*. À l'époque, il était insensé pour moi de publier en Belgique, mais il était déjà normal, alors que Dimitrijevic était encore au début de sa carrière, de publier chez lui. Et j'ai publié chez lui avec un réel bonheur. Alors que je savais que, du point de vue du tirage, du point de vue des droits d'auteur, cela n'allait pas être bien brillant. Mais j'étais débutant, je savais que c'étaient des nouvelles et que les nouvelles on les place difficilement à Paris, *Le Seuil*, au même moment, a pris mon premier roman et c'est comme cela que ça a démarré, j'ai publié pratiquement les deux livres en même temps. Un en France, un en Suisse. Comme Belge, c'est toute une fable. Mais, dites-moi pourquoi, si un Serbo-Croate de Lausanne peut faire un coup pareil, nous n'avons pas chez nous, je ne sais pas, des exilés d'autres pays « humiliants et offensants » qui pourraient nous rendre le même service ? Est-ce qu'il n'y a pas d'abord toute une série de grands livres à traduire ? Est-ce qu'il n'y a pas aussi des écrivains d'ici à soutenir vraiment ? Je vous signale que le principal romancier suisse d'aujourd'hui (à

mes yeux du moins) qui s'appelle Étienne Barilier a vu toute son œuvre publiée à Lausanne. Et Barilier est tout à fait connu à Paris. Et il y a eu des prix. Il y est connu. À part entière. Et quand Barilier sort, à Lausanne, un livre chez Dimitrilevic, *Le Monde* en parle, *La Quinzaine littéraire* en parle, *Le Magazine littéraire* en parle. Ce n'est pas parce que c'est un produit suisse qu'il passe inaperçu.

Prenons maintenant le cas du Québec. Combien d'écrivains québécois publient, effectivement avec succès chez eux, à Montréal ; parce qu'il y a au moins six ou sept éditeurs (je ne dirais pas de tout premier ordre, mais très importants) qui ont soutenu leurs écrivains ! Vous avez là-bas des écrivains comme Levy-Beaulieu par exemple. Vous avez aussi Aquin. Vous avez toute une partie de la production de Marie-Claire Blais, qui est pour moi un des meilleurs écrivains de l'après-guerre, qui tout ayant eu le Médicis, en France, pour un livre publié chez Grasset, est retournée un jour vers ses origines. Les trois quarts de ses livres sont sortis au Québec et elle en vit. Elle en vit pourquoi ? Parce que ses livres sont lus, parce que le gouvernement du Québec lui donne des bourses et la traite comme une adulte à part entière. Alors, je veux bien admettre qu'il y a ici une impasse par rapport à Paris. Et que Paris applique une politique d'embargo et que sais-je... Mais c'est un embargo que nous sommes déjà arrivés à percer quelquefois. Ce qui manque, je crois, c'est un peu d'audace, un peu de génie. Nous n'avons plus de grandes revues littéraires depuis très longtemps. Mais nous avons toute une histoire balisée par de grandes revues littéraires. *Le Disque Vert* était une revue que la France peut nous envier.

Salle : *Mais, en Belgique, un auteur, un romancier, à combien son livre est-il publié ? À quatre ou cinq mille exemplaires, c'est déjà beaucoup. C'est déjà un beau tirage en Belgique. À Paris, avec un aussi petit tirage, le livre ne peut pas avoir un succès, ne peut pas être vendu.*

P.M : La plupart des premiers tirages pour des écrivains qui ne sont pas encore « best-sellerisés », c'est trois mille exemplaires. Encore aujourd'hui. À Paris !

Langue française et culture flamande

Entretien de Jacques DE DECKER
Chef du service culturel du *Soir*
avec André DELVAUX
Cinéaste

J.D.D. : *J'aime le titre de l'entretien que vous m'avez demandé de mener avec André Delvaux. Ce titre c'est donc Langue française et culture flamande. Parce que le rapprochement de ces expressions culture flamande et langue française, j'y vois la conjonction de deux éléments très différenciés et cependant appelés à constituer un alliage. Je vois comme la perspective d'une opération alchimique. Leur rapprochement laisse entendre que de chacune de ces deux notions se trouve soustraite une composante essentielle. Est-il possible de séparer une culture de sa langue ? Une langue de sa culture ? La culture flamande est-elle pensable sans son support linguistique a priori nécessaire, la langue flamande, et même inséparable du courant normatif dont elle est inséparable maintenant : la langue néerlandaise ?*

D'autre part, la langue française est-elle concevable sans la culture dont elle est le véhicule ? Évidemment, non ! La culture flamande est aussi un lexique, une grammaire, un découpage du monde. La langue française est le résultat de la décantation verbale de toute une civilisation. Ce titre est donc une incongruité. Et pourtant il ne choque pas, il semble même naturel. Du moins chez nous, et je dirais très précisément chez nous. Je ne vois pas, par exemple, comment nos amis suisses pourraient organiser un colloque où serait traité de « culture alémanique et langue française » ou le contraire. Et au Québec, on n'imagine pas davantage un rapprochement de ce type.

C'est qu'aucun de ces autres pays bilingues n'a connu un même type de coexistence culturelle que le nôtre. Dès le début de la Confédération helvétique, l'un des droits le plus protégé était celui d'exercer la langue de son canton. Au Canada, le dur combat d'affirmation de nos amis de la Belle Province n'a jamais eu à affronter ce que les Flamands

ont connu en Belgique. C'est-à-dire la négation institutionnelle pure et simple de leur mode d'expression traditionnel. Leur lutte (je parle de la lutte des Québécois), qui est toujours vivace, porte sur l'affirmation, la préservation de leur culture minoritaire (que le vote récent du marché unique qui abolit les frontières commerciales entre les deux grands pays de l'Amérique du Nord rendra plus ardue encore).

La Belgique est un cas unique dans l'histoire des civilisations et des cultures. Celui d'un pays dont une communauté fut, après des siècles de luxuriance culturelle exceptionnelle (Bruges, Gand, Anvers furent longtemps des hauts-lieux de la créativité occidentale, je ne dois pas vous le rappeler) connut un véritable ethnocide dû à la fuite des cerveaux après la chute d'Anvers, plus tard au jacobinisme français, réalités historiques que les éminents orateurs qui ont déjà pris la parole à cette tribune vous ont beaucoup mieux exposé que je ne pourrais le faire. Résultat de ce désastre : ce phénomène particulier d'hybridité naturelle qui a eu pour effet que quelques-uns des meilleurs écrivains de ce pays, au XIX^e et au XX^e siècle, n'ont d'autre recours que de couler dans le moule de la langue française, seul instrument de culture qui restait à leur disposition, leur univers imaginaire lui-même imprégné de tout le thesaurus du passé, de la pensée, des légendes flamandes.

Je mesure parfaitement ce que ce résumé hâtif peut avoir de schématique, d'autant que je viens d'avoir le plaisir de m'entretenir avec un artiste dont l'œuvre reflète cette réalité ambiguë, mais dans un miroir aux innombrables facettes. André Delvaux est germaniste, on l'a rappelé, comme moi. Nous avons été formés dans cette même Université de Bruxelles, et y avons achevé nos études à quelques années de distance. Il a terminé son cycle avec un mémoire d'angliciste sur la poésie d'Édith Sitwell et moi avec un mémoire de néerlandiste sur le théâtre d'Hugo Claus, qui a d'ailleurs reparu en volume comme vous le disiez. Parallèlement à sa licence de philologie, il étudiait le piano et la composition musicale au Conservatoire de Bruxelles ; moi je séchais les cours pour m'occuper, avec Albert-André Lheureux et quelques amis, d'un théâtre nouveau à Bruxelles, à l'époque L'Esprit frappeur. Après quelques années d'enseignement dans le secondaire, dans cet athénée de Schaerbeek si proche de notre alma mater, j'ai eu la chance d'y être élève au moment où André Delvaux y animait un ciné-club qui fut déterminant dans ma formation de cinéphile, il a fondé (comme vous le rappeliez avec Raymond Ravar) l'INSAS dont la conception avait longuement mûri dans ce même Institut de Sociologie où nous nous trouvons aujourd'hui.

C'est en 1965 qu'après quelques courts métrages, la chance lui est offerte, par la BRT, de réaliser son premier long métrage L'homme au crâne rasé. Je ne m'attarderai pas sur la contribution immense de ce film à la reconnaissance culturelle de notre pays de par le monde, mais sur le choix de l'auteur flamand que fit Delvaux pour accomplir ses débuts de cinéaste à part entière. Johan Daisne de son vrai nom, Herman Thiery, était un gantois qui avait choisi un pseudonyme rappelant les origines françaises de l'un de ses ancêtres, né dans l'Aisne. Parfaitement bilingue, il avait traduit lui-même certains de ses textes. Sa pièce La charade de l'Avent notamment, en français. Il était un grand cosmopolite, conservateur de la bibliothèque de la ville, slavisant et économiste à la fois. Son œuvre n'a rien de commun avec la littérature du terroir illustrée par un Streuvels, un Timmermans, un Walschap... Daisne n'est pas le seul auteur flamand auquel André Delvaux se soit attaché. Il y en a un autre, Ivo Michiels avec lequel il a écrit un film Femme entre chien et loup (à propos duquel je lui poserai une question tout à l'heure) et puis il y a deux autres films inspirés d'œuvres d'auteurs de chez nous L'œuvre au noir (et on sait les liens qui unissent Marguerite Yourcenar à la Flandre) et Benvenuta d'après la confession anonyme de Suzanne Lilar, écrivain qui, d'une certaine façon est peut-être bien, avec Paul Willems, le dernier exemple de ce qu'on pourrait appeler une littérature francophone de Flandre. Ce ne sont là que quelques aspects d'un cheminement culturel à propos duquel, je pense, il serait intéressant, André, de te demander comment on est conduit à ce type d'hybridité linguistique et artistique.

A.D. : Jacques, la réponse n'est pas simple, et va sans doute quitter les voies, les chemins que d'autres personnes ont tracés dans ce colloque pour la raison suivante : c'est que je me sens en partie personne déplacée. En effet, tous les orateurs usent du français à la fois comme outil de communication quotidienne et comme instrument de science, de culture, d'écriture, comme Pierre Mertens. Moi, je n'utilise le français que dans une partie de mes contacts quotidiens et dans une partie des films que je fais. La question que je me suis donc posée est de savoir à quel titre je peux solliciter votre attention et votre temps. Et incapable de répondre d'un seul coup à cette question « Qu'est-ce que c'est le français pour moi ? », je ne puis qu'avancer des réponses confuses, car cette langue n'est qu'un des éléments multiples de l'ensemble que couvrent vingt ans de film. Alors, pour autant que je sache (car personne n'est son propre historien), j'ai l'impression de m'être

fait, à l'égard des langues, et de la langue française en particulier, dans les années quarante et cinquante. Il y a longtemps. En langues, mais aussi en littératures (je mettrais tout cela au pluriel), en musiques, aussi en peintures et surtout en cinéma.

En littérature, on l'a dit, les études de philologie germanique dans cette université m'avaient familiarisé avec les mystiques flamands, de jadis autant que le Gezelle de naguère et avec la poésie flamande qui va du Moyen Âge au Symbolisme, en sautant le grand vide de 1585 à 1830 et dont Jacques a parlé. Mais, aussi avec les Allemands : Hoelderlin surtout et, les romanciers romantiques, et un peu plus tard tout Brecht et Kurt Weill vers qui me poussait déjà le cinéma. Beaucoup moins avec les Anglais (sauf les poètes romantiques du XIX^e) et pas du tout avec les Américains. Pour ce qui est de la France, dans ces années-là, je me souviens surtout des maniéristes du XVI^e siècle, de Maurice Scène, de la musicalité de Louise Labé qui me faisait curieusement penser (je ne sais pas pourquoi) à Bunuel et dont j'avais d'ailleurs traduit en néerlandais, par sport, les sonnets et *Le débat de Folie et d'Amour*. Nerval aussi, préfigurant Gracq.

Mais, dans mon pays à moi (je suis né à Louvain puis j'ai vécu à Bruxelles), j'ai longuement parcouru, fréquenté, connu les Van de Woestijne, le poète-écrivain et le peintre, tout le groupe de Laethem, tout Vermeylen qui était européen avant la lettre et qui maniait le français aussi bien que le néerlandais. Et en fait de langues, le néerlandais, l'anglais et l'allemand (mon maître en allemand fut l'extraordinaire Henri Plard, de cette université) sont mon ordinaire, presque autant que le français, auquel je reste lié par mon enseignement en milieu francophone et par la fréquentation de la cinémathèque, alors presque exclusivement francophone. Mais les langues germaniques dont j'ai l'usage quotidien dans d'autres milieux (la télévision flamande, le *Vlaamse Club* de jadis, les milieux anversoises et louvanistes) sont, à mon avis, d'excellentes pierres de touche pour aiguïser le français. Pour l'affûter. Pour en essayer le fil sur le bout de la langue. Ces musiques mélangées me plaisent infiniment.

Pour parler vraiment musique, ma formation traditionnelle au Conservatoire de Bruxelles (chez Francis de Bourguignon, et pas chez Froidebise à Liège, ce qui eût tout changé) me tient éloigné de la ligne Messiaen-Boulez, les Viennois que je ne découvrirai que dans les années 1970, dès que je serai redevenu autodidacte et

libre en musique. Mes dieux d'alors étaient Debussy, Stravinski, Bartok, Ellington, le répertoire pianistique français. Je ne rencontrerai André Souris qu'à l'Écran du Séminaire des Arts, la deuxième école de Vienne à travers les écrits et les œuvres de Boulez, les contemporains à travers la réflexion extraordinaire pour moi de Célestin Deliège. L'opéra (Boesmans, Focroulle et Pousseur), ce sera pour plus tard. Je me souviens d'un grand choc, vers 1950, c'est *Le Sacre du Printemps* dirigé par Markevitch. Sans qu'il paraisse, je me rapproche du propos qui nous rassemble ici.

Alors que Boulez, lui, cherchait à éliminer (comme il dit) toute trace d'héritage, je reste profondément attaché à tout mon héritage à moi, lié aux options générales de l'humanisme classique et devient mon matériau langagier pour le cinéma... Le haut risque n'est donc pas, comme le formule Giorgio Tinazzi en Italie à l'Université de Padone, dans l'inactualité voulue des histoires racontées, mais dans le jeu sur la circularité des langages multiples qui n'exclut pas les échanges avec les autres systèmes sémiotiques et fait ouvertement usage de consonances, d'analogies entre ces systèmes où le français (comme d'autres langues et à travers les autres langages) a sa place toute relative. Le cinéma donne à voir et donne à entendre.

C'est de là que naît son espace mental. Qu'est-ce que j'entends et qu'est-ce que je vois ? J'entends les dialectes flamands de Louvain dont les sonorités changeantes (subtilement changeantes) marquent le glissement social de quartier en quartier. J'entends, j'écoute le français de l'enseignement universitaire qui trahit les mêmes glissements ; les Français de nos faubourgs bruxellois ; les musiques que j'écoute et que je joue ; le toucher de mon piano. Pour ce que je vois, je sais d'abord, ce qu'en tout cas je ne vois pas. En effet, je ne vois pas de passage sensible de frontière (dite linguistique peut-être) entre les terres, les bois, les rues que je traverse, où je passe chaque jour, alternativement du français au flamand, du néerlandais au français. Les paysages qui sont mes repères visuels et la topographie de mon pays se mélangent harmonieusement aux sonorités elles aussi harmonieusement mélangées. J'habitais à côté de Magritte à Schaerbeek. Nous nous rencontrions à l'Écran du Séminaire des Arts, poliment. Placer un objet ou un personnage dans un paysage est pour moi chose simple. Mais c'est aussi une chose mentale : *cosa mentale*. Les lignes de Flandre combinent l'horizontale avec des sécantes à peu près parallèles. Les lignes à l'est du pays sont mamelonnées. Les

Fagnes, par contre, tracent, elles, d'un bout à l'autre de l'écran une ligne presque horizontale, mais dangereusement, prête à perdre l'équilibre.

Le monde, pour moi, ne s'exprime pas dans la langue, jamais dans une langue unique, tenue pour « langue maternelle », d'un dieu unique, qui serait français. Mon ciel et ma terre à moi sont proférés par des dieux multiples, en langages multiples. Où je puiserai au gré des circonstances et au gré des besoins. Selon les amis, selon les métiers d'enseignement et de cinéma, selon la production qui permet à un film de se faire, dans telle ou dans telle langue. C'est en 1965 seulement que j'entre « en cinéma ».

J.D.D. : *Et c'est alors donc que tu tournes L'homme au crâne rasé. Quand L'homme au crâne rasé est sorti en France (puisque c'est un film qui a été mal reçu en Belgique), un article a paru dans L'Observateur qui disait « Voilà, je vais vous raconter un film que vous ne verrez jamais ; aussi je vais vous en faire le récit par le menu ». Or, ce qu'il y avait d'étrange dans l'attitude de la critique, c'est que depuis deux ans, le livre de Daisne dans une traduction de Maddy Buysse avait paru chez Albin-Michel. Je veux dire que le rôle qu'a joué ton film dans la propagation de l'œuvre de Daisne, et donc d'un écrivain flamand à travers le monde, a été beaucoup plus considérable que si ça avait été simplement une traduction (comme d'ailleurs cela avait été le cas).*

Mais je voudrais d'abord te demander (parce que le sujet c'est Culture flamande précisément et langue française, c'est de revenir sur certains de ces choix d'écrivains. D'abord celui de Johan Daisne. Est-ce que ce choix, c'est celui d'un écrivain flamand immergé dans la culture flamande ou plutôt celui d'un intellectuel s'exprimant en néerlandais, mais qui appartiendrait à une famille d'esprit infiniment plus large ?

A.D. : Mais, c'est l'écrivain d'un livre qui s'appelle *De Man die zijn haar kort liet knippen* qui deviendra un film et qui porte le même titre et qui en dehors de cette langue étrangère que je vous parle utilise des langages qui, cette fois, sont accessibles à tous. Ce n'était pas d'abord un homme que j'aurais pu connaître. Je ne le connaissais pas. Je l'avais rencontré une fois au *Vlaamse Club*. Mais je connaissais l'œuvre. Et je me félicite d'avoir eu l'insolence et l'inconscience de choisir, dans ma bibliothèque, et en deux heures, ce roman-là, parce que je devais donner une réponse à un producteur flamand. Seulement, le roman m'avait frappé et j'en aimais le style. Je ne me suis pas posé la question de ce

qu'on appelle « le sujet ». Même si ce producteur allait me dire « Comment pouvez-vous faire un film à partir de ce sujet où il ne se passe rien, et où tout est dans la tête d'un homme ? » Il me semblait que, puisque ce livre me touchait par sa langue, que je trouvais fabuleusement musicale et riche, il allait m'apporter la richesse dont j'aurais besoin. Et le reste serait un problème technique.

Cela montre bien que, pour moi, le sujet de ce livre, c'était son style, sa langue devenue style. La forme et le contenu étaient une seule et même chose. C'est pourquoi j'ai toujours dès lors senti l'extraordinaire fraternité entre un grand auteur dans sa langue et un cinéaste. Et la sottise qui consisterait, pour un cinéaste, à penser qu'il puisse trouver dans un auteur qui écrit mal la matière pour faire un film qui soit bon. Voilà pour Daisne. Même réponse pour Suzanne Lilar. Et pour Marguerite Yourcenar.

J.D.D. : *Quand je parlais d'alchimie, au début, l'alchimie s'est produite vraiment avec Un soir, un train. Puisque là, le texte, la nouvelle de Daisne, a été transposé dans un film tourné en français (du moins pour ses rôles principaux avec des acteurs de langue française).*

Mais je voudrais t'interroger plus avant sur un autre auteur flamand à part entière avec lequel tu as travaillé plus étroitement encore, puisque là il a été co-scénariste par deux fois avec toi, qui est Ivo Michiels. C'est un écrivain qui vit depuis de longues années en France (d'ailleurs dans le même village de Cavaillon, mais son installation là-bas a fait moins de bruit que celle d'Hugo Claus, il faut l'avouer !) donc co-auteur du scénario du film sur Dirk Bouts, si je ne me trompe, et l'homme à qui on doit le script de Femme entre chien et loup. C'est un film qui a eu le courage d'aborder l'une des pages les plus sombres de l'histoire de la Flandre : celle de la collaboration avec l'occupant durant la guerre. Et là, il me semble qu'il n'y a pas, dans la production cinématographique flamande, encore que le film ait été tourné en néerlandais, un seul film qui aborde ce sujet avec le même courage, la même lucidité et la même honnêteté intellectuelle.

Je voudrais te demander si le droit et, je dirais, les moyens mentaux de traiter ce genre de sujet, tu ne les dois pas justement à cette hybridité intellectuelle qui est la tienne ? En d'autres termes, est-ce qu'un Flamand « pur sang » aurait pu parler, faire émerger tout ce non-dit comme tu as pu le faire dans ce film extrêmement important (qui apparaît d'ailleurs de plus en plus important avec le temps, parce qu'il reste la seule œuvre cinématographique qui traite de ce

marasme) ? Est-ce que, en d'autres termes, la distance nécessaire n'est pas (en partie aussi) une distance linguistique ?

A.D. : Je n'ai pas de réponse précise à cet égard. Je sais seulement qu'Ivo Michiels, quand je l'ai rencontré, (j'avais lu ses romans qui sont des textes à la fois romanesques et lyriques) me frappait comme m'avaient frappé Daisne et quelque dix ans auparavant Julien Gracq. Par le langage. La langue de Michiels semble extrêmement simple et très claire. Mais elle est extraordinairement musicale et il manie la prose néerlandaise comme d'autres la poésie. Il n'y a, pour lui, pas de différence. Ça m'avait frappé d'abord en imaginant le *Dirk Bouts*. Comme je savais que Michiels connaissait admirablement l'histoire de l'art, et nos primitifs flamands beaucoup mieux que moi, j'ai parlé avec lui. Nous avons fait ce film ensemble. Il est très particulier.

Nous avons donc décidé de continuer à travailler ensemble. Sur quel sujet ? Michiels avait très bien connu la guerre 1940-1945, à partir d'Anvers, d'un point de vue d'ailleurs qui n'était pas du tout le mien, et moi j'avais été enfermé pendant la guerre, dans mes premières années d'adolescence. Nous avons donc décidé, un peu je l'avoue par insolence à l'égard du pouvoir, de proposer de parler de ce dont on ne parlerait jamais. Nous nous disions que les commissions officielles n'oseraient jamais nous refuser leur aide (sous peine de scandale). Ils ont tremblé. Mais ils ont accepté. C'est d'un grand courage. Et nous avons fait le film. Mais c'est aussi la raison pour laquelle ce film s'éloigne des thématiques de nos films précédents, de la thématique du double comme je l'avais traitée jusqu'alors, prenant cette fois un tour plus réaliste. Le film a très bien marché. Tout à coup, quelque chose avait craqué, on s'est mis à parler de la collaboration, il y a eu les émissions flamandes de De Wilde à la télévision, puis qui ont été reprises en français, et tout à coup on s'est aperçu en francophonie qu'il y avait là toute une histoire flamande dont on ne savait rien. Mais le choc était donné. Et tandis que Michiels allait vivre en France, je suis retourné à d'autres amours.

J.D.D. : *Il y a une phrase que Pierre Mertens aime bien citer, une phrase de Cocteau qui dit : « Les étoiles ne savent pas qu'elles forment une constellation ». Et lorsqu'on examine la filmographie d'André Delvaux, on constate qu'une constellation peut se constituer bien au-delà des considérations nationalistes. Parce qu'il est certain qu'il y a une parenté qui apparaît, grâce à tes films, entre tous ces auteurs*

avec lesquels tu as compagnonnés (que ce soit Daisne, Gracq bien entendu, Lilar et Yourcenar) et puis aussi avec toi-même. Tu es quand même l'auteur d'un film que tu as écrit entièrement, Belle, et qui est une des œuvres révélatrices de l'ensemble du reste. Je me demande si cette notion qu'on nous a demandé de traiter, c'est-à-dire Culture flamande, langue française n'était pas, dans une grande part, oiseuse. Et si la langue et la culture dans laquelle l'artiste finalement se meut ne se définit pas, ne se cloisonne pas aussi aisément dans une appartenance soit sociologique soit politique (quand on emploie le mot flamand) ou dans une appartenance linguistique... quand on emploie le mot français.

A.D. : Là, je crois que tu as raison, sans trop oser le dire, car ce n'est pas très acceptable. Je crois, en tout cas, que l'idée est exacte. Il faut se persuader que le monde du cinéma de fiction s'éloigne fortement de la chose littéraire. Dans la mesure où la chose littéraire est entièrement liée à la langue et que la confusion entre le langage de l'artiste qui écrit son roman et la langue qu'il parle tous les jours pour se faire entendre fait qu'on désigne toujours par un même mot l'essence de ses œuvres. Ce n'est pas le cas pour le film. Et le dessin continu que je puis découvrir dans mes films en écoutant les amis (comme toi) ou les critiques (parce qu'on ne voit pas cela pour soi-même) suit une curieuse trajectoire. Daisne pour *Un soir, un train* puis pour *L'Homme au crâne rasé*, puis Gracq pour *Rendez-vous à Brest*, puis Belle que j'ai écrit moi-même dans le sillage de Daisne, puis *Femme entre chien et loup* qui était de Michiels, puis *Benvenuta* qui est Suzanne Lilar, puis Marguerite Yourcenar pour *L'œuvre au noir*... Je me dis que c'est une grâce extraordinaire d'avoir pu ne travailler qu'avec de grands auteurs. Avec des êtres, avec des hommes et des femmes qui m'auront montré quotidiennement ce que c'est que la langue au degré majeur, à sa température la plus élevée. Au point de fusion où elle devient œuvre. Je pense que c'est là le don le plus efficace que j'ai pu recevoir de la littérature.

Les questions sont dès lors entre les mains de la salle.

Salle : *Monsieur Delvaux, ne croyez-vous pas que les Belges, d'une manière générale, ne sont pas suffisamment conscients du privilège (qu'ils possèdent de pouvoir harmonieusement réunir la culture latine et la belle sensibilité flamande ? Racines qui s'entremêlent avec bonheur pour atteindre un bel équilibre. Et surtout chez les artistes, chez les*

poètes dont les vues de l'esprit et les sentiments du cœur sont souvent un peu différents de la rationalité purement politique.

Il y a quelques années déjà, chaque artiste belge a été obligé d'opter soit pour la culture flamande, soit pour la culture française. J'étais jeune à l'époque et au lieu de remplir les formulaires, j'ai répondu qu'Érasme, avant nous, était déjà citoyen du monde. Et que je conservais la liberté d'être francophone née en terre flamande. Ce qui a donné pour résultat que je n'ai été officiellement cataloguée nulle part, me rangeant ainsi parmi les Cyrano de la palette. Je me sens très proche de votre approche de la culture qui est celle aussi de la tolérance et du respect de la personne, qu'elle s'exprime soit en français ou en néerlandais.

A.D. : Madame, vous prêchez un converti. Cette richesse, je la trouve faite du mélange de plusieurs cultures. Et pourquoi m'en priverais-je en m'amputant de l'une d'elles ? Cependant, je n'oublie pas que beaucoup construisent leur vie entière sur la totalité d'une culture. Française, par exemple. Elle-même influencée, on le sait, depuis toujours par les cultures avoisinantes. Je ne pense pas qu'il faille donc faire preuve d'ostracisme. Et il me semble que le territoire que nous pouvons couvrir en vivant plusieurs cultures est aussi grand, aussi large, mais pas plus large que les territoires qu'on couvre à partir d'une culture entière. J'ai des amis flamands, des amis francophones, partout, qui ont vécu heureux avec la totalité de leur culture sans pour cela se sentir obligés d'ignorer celle des autres. Ni forcément de les connaître. Je serais donc prudent et plus tolérant même qu'il semble qu'il faille l'être en me disant que la vie de chacun se fait dans l'air et dans l'espace qui lui sont donnés. Et en tout cas, je ne me sentirai jamais autorisé à donner des leçons à cet égard à qui que ce soit.

Salle : *J'ai le sentiment qu'on touche au cœur du débat. Et j'ai peut-être aussi le sentiment qu'il y a plusieurs réponses. Et, pour faire comprendre ma question, je me réfère (c'est un texte qui a à peu près nonante ans) à la correspondance entre Maurice Barrès et André Gide à propos de l'accès aux valeurs universelles. Maurice Barrès disait, prenant l'exemple des épicéas des Vosges, « pour accéder aux valeurs universelles, il faut d'abord être bien enraciné dans les siennes propres ». Et André Gide répondait que « cet enracinement serait absolument néfaste, trop particularisant, par rapport à l'accès à des valeurs universelles ». Et avec la finesse qui est votre, Monsieur Delvaux, vous disiez tout à l'heure « le monde ne s'exprime pas dans*

Langue française et culture flamande

une seule langue, j'ai des langages multiples et je crois profondément qu'il faut avoir des langages multiples ». Mais je crois aussi, moi, profondément qu'il faut avoir des racines et que la plupart des gens ne sont, au départ, capables de n'en avoir qu'une. Mais je conviens que tout cela est passablement subjectif. Moi je me sens profondément de culture française. L'élément belge à cet égard n'intervient pas. Né Wallon, je suis d'un espace de la francité. Ça pourrait être à la mode normande ou à la mode québécoise ou jurassienne. C'est subjectif ce que je dis. Il n'y a pas à applaudir ni à siffler par rapport à ces propos-là, me paraît-il, ou à d'autres...

Synthèse et conclusion¹

Marc WILMET
Professeur à l'ULB
Membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises,
Prix Francqui 1986

Mesdames, Messieurs,

Le responsable de la synthèse – en vérité, si peu responsable, le rôle est par définition irresponsable – éprouve, le moment venu, un vague sentiment de gêne : après une soirée, une matinée et une après-midi tellement pleines, je me fais à moi-même l'effet de dom Balaguère (vous savez, chez Daudet) quand il entonne sa troisième messe basse, et vous, l'assistance, attendant le *ite missa* est libérateur, avant le « cocktail »...

Permettez-moi un aveu liminaire. Il m'est arrivé comme linguiste d'afficher une certaine désinvolture envers l'orthographe, qui n'est pas la langue, mais tout juste un vêtement, démodé (trop de fanfreluches), une matière à jeux télévisés. Et bien, dans notre titre, *Le français et les Belges*, sans les graphies, la minuscule à *français* et la majuscule à *Belges*, ce colloque aurait pris un autre tour. Du reste, on s'en avise *a posteriori*, l'ambiguïté n'était pas innocente ; en filigrane du sujet – les rapports que les francophones de Belgique et quelquefois les Flamands entretiennent avec la langue française –, s'est projetée l'image du Français-individu ou collectivité, et l'attitude des Belges vis-à-vis du « grand voisin ». Complexe complexe. J'y reviendrai.

Les organisateurs nous avaient d'entrée de jeu construit un programme bien charpenté, avec ses trois volets 1° historique, 2° politique, 3° culturel, ménageant de surcroît une série de parallèles :

– le contrepoint initial de l'historien Hervé Hasquin et du philologue André Goosse ;

¹ Transcription de l'exposé oral, revue par l'auteur.

– les interviews juxtaposées de Pierre Mertens (écrivain français de Belgique plus qu'écrivain belge de langue française) et d'André Delvaux (cinéaste belge, lui, puisque le langage cinématographique ne s'identifie à nul idiome) ;

– la confrontation des pouvoirs s'exerçant par la langue (pouvoir social : Claude Javeau, pouvoir scientifique : André Jaumotte, pouvoir médiatique : Gabriel Thoveron) et du pouvoir qui s'exerce ou prétend s'exercer sur la langue (Georges Goriely, Xavier Mabille, Antoinette Spaak : le moraliste, l'observateur, l'acteur) ;

– enfin, une escrime prévisible (quoique à fleurets mouchetés) entre un linguiste et un grammairien. La linguistique est descriptive, la grammaire prescriptive et proscriptive. Sur ce dernier point, hélas, les attentes auront été déçues. Claude Hagège, seul Français parmi les Belges, n'est pas ressorti à temps de ses tribulations en Chine, dès lors forcé, lui « l'homme de paroles », de nous priver de la sienne, tandis que Joseph Hanse, gardant la chambre sur injonction des médecins (un avis qui ne l'a pas empêché de livrer le texte qu'a lu Jacques Lemaire), nous a communiqué la profession de foi d'un ancien « chasseur » de belgicisms, assagi, repent, reconverti sinon tout à fait en garde-chasse, disons en paisible braconnier.

Mesdames, Messieurs, à ce stade, personne n'attend de moi que je répète, plus ou moins mal, ce qui fut exprimé une première fois excellemment. Je me contenterai donc, pour la clarté, quitte à glisser çà et là une remarque personnelle, de regrouper les problèmes selon trois axes de réflexion :

- 1° Comment devient-on Belge de langue française ? Point de vue diachronique.
- 2° Comment le Belge vit-il sa condition de francophone ? Point de vue synchronique.
- 3° Point de vue prospectif : le Belge francophone est-il appelé à rester Belge ou, transformant l'adjectif en substantif, l'accident en essence, à se muer purement et simplement en francophone, de Belgique ou d'Europe.

Premier thème

La démarcation des parlers romans au sud de notre pays et des parlers germaniques au nord est ancienne : x^e, xi^e siècle. Quant aux causes, on a abandonné l'hypothèse d'un obstacle matériel : forêt charbonnière, limes, route Bavai-Cologne... Faut-il d'ailleurs chercher une explication ? De

son côté, l'extraordinaire morcellement des dialectes n'en suscite jamais. La coupure devait bien s'opérer quelque part, en fonction des dosages, ici des alluvions germaniques incorporées au tuf roman, tels ces acides que le chimiste additionne à une base, sans conséquence visible, jusqu'au moment où une goutte supplémentaire provoque un brusque virage.

Plus remarquable, la frontière linguistique a peu bougé depuis les origines, si l'on omet Bruxelles, bien entendu, « point sur le 'i' de la Romania » énonçait Maurice Piron (d'où, aujourd'hui, l'importance symbolique – et peut-être davantage – de Rhode-Saint-Genèse, soudant la lettre au point).

Par conséquent, le français n'est pas une langue importée en Belgique wallonne ; ou alors pas plus qu'en Lorraine, en Champagne, en Picardie, en Bourgogne, etc., bref en territoire d'oïl, englobant l'Île-de-France, siège du francien, le « patois du roi » ; bien moins étrangère, en tout état de cause, qu'à Lyon, à Limoges, à Bordeaux ou à Marseille (villes d'oc), sans parler de Nice ou de Strasbourg. Je songe au mot d'un grand philologue, qui fut mon maître en cette Université, répondant à un Français obscur, rencontré sur la route des vacances, qui louait candidement la qualité et l'aisance de son expression (il y a des précédents : Boileau congratulant le Baron de Walef) : « Moi, Monsieur, je parle français depuis le XIII^e siècle ».

La proposition n'a rien de révolutionnaire. Le 26 avril 1770, un nommé Paquot prononçait devant la *Société littéraire de Bruxelles* un discours dont j'extrais ce fragment :

« Il est vrai que les Wallons ont toujours usé de termes particuliers, et qui n'avaient point de cours vers le milieu de la France ; il est encore vrai qu'ils ont pour la plupart une prononciation vicieuse et quantité de phrases éloignées du tour français. Mais ce défaut leur est commun avec toutes les provinces de France, qui ont chacune leur jargon ; sans excepter celle où est la capitale du royaume. »

En plein XIX^e siècle, Gérard de Nerval admirera encore « qu'à sept ou huit lieues de la frontière prussienne, on rencontre une province où le français se parle beaucoup mieux que dans la plupart des nôtres ».

Que s'est-il donc passé ensuite ? Après 1830, alors que le jacobinisme centralisateur impose sous la Restauration, le second Empire et la République le modèle parisien à la totalité de l'Hexagone, la Belgique y échappe, à l'abri, désormais, de sa frontière administrative.

Deuxième thème

Les Belges sont des insécurisés linguistiques. Ce n'est pas un hasard si aux *Corrigeons-nous* masochistes du P. Deharveng et aux litanies de *Ne dites pas... mais dites...* la Belgique a fait succéder le *Bon Usage* de Maurice Grevisse, le *Dictionnaire des difficultés du français* de Joseph Hanse ou le *Dictionnaire de la prononciation française* de Léon Wamant. Nous nous sentons surveillés du berceau à la tombe par une cohorte de censeurs à férule – instituteurs, professeurs, amateurs de « beau langage », puristes divers et bien intentionnés –, traquant le moindre écart, l'innovation, le glissement sémantique, l'étymologie populaire, la métaphore ou la métonymie ; rétrécissant l'éventail des « niveaux de langue » à un épiceutre incolore, inodore et insipide. Allez vous étonner qu'il ne soit « bon bec que de Paris » ! Or, les accents mis à part (qui ne nuisent guère à la communication), la majorité des constructions et des vocables stigmatisés de « belgicisms » n'ont d'autre tort que celui de la minorisation. *Avoir facile/difficile*, vous me direz quoi ou l'empiètement du semi-auxiliaire savoir sur pouvoir sont des traits du Nord. *Qu'est-ce que c'est pour... ?*, constituant d'aventure un flandricisme, se retrouve en Savoie. Condamnerons-nous vraiment de *la confiture aux fraises* (au lieu de *de fraises*) ? Ce serait méconnaître la polysémie des prépositions : *le train de Paris* désigne indifféremment celui qui y va ou celui qui en vient. *Légumier* confondrait le plat et le marchand ? Et *café* alors, mêlant l'établissement et la boisson ? *Croller* se révèle pittoresque, *mettre en bouteille* ou *avoir un œuf à peler* plaisants, etc. Affaire de goût. Libre à chacun, une fois informé, d'adopter ou de rejeter, au gré des circonstances et des situations.

À l'étranger, c'est vrai, le Belge redoute souvent le ridicule (beaucoup plus que le Québécois, qui n'a pas, ou n'a plus, de ces pudeurs). Son complexe d'infériorité langagière s'assortit à domicile d'une méfiance instinctive à l'égard des « beaux parleurs » et provoque en retour, croit-il, un complexe de supériorité du Français.

Jouant l'avocat du diable, je plaiderais plutôt la naïveté d'une équation dans le chef des Français de petite culture : France/français = Belgique/belge. Rien de très méchant. En outre, le Belge francophone cultivé, difficilement repérable en France, est situé, systématiquement, au septentrion de son interlocuteur, Lyonnais à Marseille, Parisien à Lyon, Lillois à Paris... et Tournaisien à Lille. Conséquence : les seuls Belges identifiés sont les Flamands (rappelez-vous l'Anversois Van Putzeboum d'*Occupe-toi d'Amélie*) ou les Bruxellois caricaturaux (Beulemans, Kakebroeck, Van den Boeynants...).

Même chose en ce qui regarde les écrivains. Simenon, Félicien Marceau, Henri Michaux ne sont pas localisés. L'auteur belge tant soit peu nationaliste, ou désirant – qui sait ? – se tailler à meilleur compte une place dans la jungle de l'édition parisienne, voudra accentuer son exotisme, souligner une inspiration flamande ou pseudo-flamande (voyez Ghelderode). Je me souviens du temps, pas si lointain, où l'Olympia annonçait en lettres flamboyantes le tour de chant d'un Bruxellois débutant : « Jacques Brel, le Flamand ».

Mesdames, Messieurs, à mon sens, ce double complexe éventuel est en voie d'extinction. Dussé-je vous étonner ou vous irriter, grâce en soient rendues aux média, à la radio, à la télévision, aux journalistes pressés qui font éclater le corset de la langue écrite et contribuent puissamment à unifier le français de France et le français de Belgique.

Uniformisation vers le bas, pensez-vous *in petto* ? Voire. Les termes expressifs dont usent les adolescents et les jeunes adultes (écoutez-les parler : *elles assurent, il s'assume, ça craint, zonard, glander, je craque* et même *flipper*) attestent la vitalité de l'idiome plus qu'ils ne signalent une quelconque dégradation. C'est l'acné juvénile des langues, vite apparu, vite effacé.

Troisième thème

Suivant la théorie dite « de Humboldt, Sapir, Whorf », les langues reflètent une vision du monde et façonnent du coup la mentalité de leurs utilisateurs. Existerait-il dans cette perspective une authentique communauté d'esprit (1°) belge, (2°) française, (3°) francophone ?

Le nationalisme belge. N'en déplaise aux chantres de la Belgique officielle que furent les Henri Pirenne ou les Godefroid Kurth, ce sentiment semble récent, postérieur à la guerre de 1914-1918, qui trempe au contact de l'ennemi une fierté unitaire. En 1834, un historien hollandais, Van Kempen, pouvait écrire avec quelque apparence de raison que les Belges constituaient une population hétéroclite, « een gemengde bevolking van Vlamingen, Luikenaren en Walen ». Aujourd'hui, le chauvinisme belge s'exalte encore à l'occasion des coupes de football, du concours Eurovision de la chanson (la petite Sandra Kim, dûment conseillée, clame en version bilingue « J'aime, j'aime mon pays, ik houd van mijn land ») ou lorsqu'un artiste se voit primé (le Médicis, le festival de Cannes...) – à condition, donc, d'avoir refusé la sanction préalable de l'étranger, en particulier de la France.

Parlons des affinités françaises. Sans aucun doute possible, un Wallon se trouve chez lui en France, malgré les blessures d'amour-propre ou de petites rancoeurs habituelles entre membres d'une même famille. Les Belges de langue française aiment les Français, non pour leurs qualités, mais en dépit de leurs défauts, car nos voisins s'entendent quelquefois à brimer notre francophilie, ne serait-ce qu'en imaginant l'espace de la francité sur le modèle d'une fusée à trois étages : au sommet, la France, puis la francophonie, subdivisée en pays francophones de souche (Wallonie, Suisse romande, Québec) et en pays francophones d'Afrique et du monde, issus de la colonisation. Aberration : la francophonie est la non-France et la France ne serait pas un pays francophone !

La francophonie, enfin. La Belgique romane est-elle en passe de s'ouvrir à une supranationalité francophone ? Deux symptômes me paraissent à cet égard alarmants :

– La perméabilité de Bruxelles et de la Wallonie à l'anglais, érigé progressivement en langue de compromis national, les Flamands voyant là une occasion de revanche sur le français, jadis insolent, pendant que les francophones, inconscients du marché de dupes, subissent le prestige culturel (à base économique et politique) de l'anglo-américain. Nos radios, privées et aussi publiques, abreuvent les auditeurs de chansons anglaises. Le cinéma est investi. On crée de faux anglicismes, inconnus des Anglais (box = « garage », light-coke, tennisman...) et des Français (*boiller, fancy-fair, show-room...*). *Nivéa* commercialise chez nous un « body milk » traduit de l'original « lait de corps ». Un constructeur japonais proclame « My Toyota is fantastic ». Les charmantes hôtesse qui nous accueillent en ces lieux viennent d'un « Center for professional hostesses ». Est-il décent que le « Belgian indoor championship » organise à Bruxelles comptabilise les points en « fifteen » ? Jusqu'au Pape, accueilli à Beauraing par une banderole où de jeunes Wallons ont consciencieusement calligraphié « Happy birthday » !

– Second signe inquiétant, l'abandon du français au bénéfice de l'anglais dans des revues scientifiques à caractère national et au cours de réunions tenues en Belgique. Si le ridicule tuait... Qu'on me comprenne bien, l'anglais n'est pas seulement admis (je respecte trop la liberté d'autrui pour m'en offusquer), il est imposé brutalement. Et j'aimerais à cette occasion couper les ailes à un canard. Le français n'a jamais été un obstacle à la diffusion du savoir, pour la bonne raison que les Anglais, et maintenant les Américains, le choisissent comme première langue étrangère. La question est plus subtile. Publier en anglais, c'est affirmer son ambition à être lu par la communauté internationale et, à l'inverse,

se tenir au français, c'est presque signifier qu'on ne brigue pas un pareil honneur (et cela indépendamment des contenus ; quand Maurice Allais obtient récemment le Prix Nobel d'Économie, l'Américain Samuelson ne craint pas d'avouer que « si les premiers écrits d'Allais avaient été rédigés en anglais, une génération entière de la théorie économique aurait changé d'aspect »). Ainsi, la vanité des chercheurs – compréhensible : pour être savant on n'en est pas moins homme – érige un des principaux écueils au français scientifique.

Une législation appropriée peut-elle alors – ou doit-elle – pallier l'indifférence des individus ?

Le dirigisme linguistique ne date pas d'hier : ordonnance de Villers-Cotterets (1539), Du Bellay dirigeant contre l'italien la Défense et illustration de la langue française, loi 101 au Québec, en France la loi Bas-Lauriol, en Belgique le décret Spaak-Lagasse... On a entendu ici même des réticences se faire jour. L'exemple du Québec, où la lutte du français a reçu l'aval de tout un peuple, rappelle opportunément que la mission de l'État est de convaincre et d'entraîner avant de sanctionner.

Je termine, Mesdames, Messieurs.

Pronostic optimiste ou pessimiste ?

Nous vivons en un pays où l'on se nourrit « de bonne soupe » plutôt que de (beau) langage. Le pessimisme ne serait pas déplacé.

Par tempérament, je préfère pourtant trouver un motif d'espoir dans la phrase suivante, due à un professeur émérite de l'ULB, Jacques Pohl, concluant de la sorte ses *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique* :

« ... partout où du Français a été semé, il pousse des plantes françaises. Elles peuvent différer selon le sol ou le climat au point de paraître parfois des plantes différentes ; mais ce qui monte en elles, de la tourbe ou du sable, c'est toujours la même sève. »

Notices biographiques

À la demande de nombreux lecteurs, nous publions ci-après de brèves notices biographiques destinées à mieux faire connaître nos auteurs, leurs occupations professionnelles et leurs intérêts culturels.

Jacques LEMAIRE (né en 1946) est docteur en philosophie et lettres. Il a enseigné pendant une dizaine d'années à l'Athénée Adolphe Max, puis à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Il est aujourd'hui professeur à l'Institut d'enseignement supérieur Lucien Cooremans et à l'Université libre de Bruxelles.

Spécialiste de la langue et de la littérature française du Moyen Âge, il s'intéresse aussi à l'histoire des idées en France au XVIII^e siècle, spécialement aux rapports entre gens de lettres et la franc-maçonnerie. Ses travaux sur cette question ont donné lieu à un livre qui a reçu le prix de la Fondation Guy Cambier en 1984.

Il assume, depuis septembre 1975, la responsabilité de la revue *La Pensée et les Hommes*.

Claude HAGEGE est né à Tunis en 1936. Études secondaires au Lycée Camot de Tunis. Études supérieures au Lycée Louis-le-Grand, à l'École normale supérieure, à l'École pratique des Hautes Études, à l'École Nationale des Langues orientales, à l'Université d'Harvard. Agrégé de lettres classiques et docteur d'État en linguistique.

Claude Hagege est aussi licencié en arabe, licencié en chinois et diplômé de russe.

Il assume aujourd'hui la direction d'études (en linguistique) à la IV^e section de l'École pratique des Hautes Études.

Auteur de nombreux ouvrages portant sur la théorie linguistique, la typologie des langues, la science phonologique, les linguistiques sémitique, chinoise, africaine et amérindienne.

Hervé HASQUIN est né à Charleroi, le 31 décembre 1942.

- Licence en philosophie et lettres (histoire) en 1964 ;
- Agrégation enseignement secondaire en 1965 ;
- Doctorat en philosophie et lettres (histoire) en 1970 ;
- Prix des Alumni en 1977 ;

- Prix littéraire du Conseil de la Communauté française en 1981 ;
- Professeur à l'Université libre de Bruxelles depuis 1970, a été pendant une dizaine d'années chercheur au *Fonds National de la Recherche scientifique* ; président de l'*Institut d'Étude des Religions et de la Laïcité* depuis 1987 ;
- Président de la Faculté de Philosophie et Lettres (1979-1982) ;
- Recteur de l'Université libre de Bruxelles (1982-1986) ;
- Président du Conseil d'Administration de l'ULB depuis 1986 ;
- Auteur de cinq livres, directeur scientifique de plusieurs ouvrages collectifs (ex. : *La Wallonie, Le Pays et les Hommes*, les deux premiers volumes : Histoire de la Laïcité principalement en Belgique et en France) ; a également publié une cinquantaine d'articles scientifiques dans des revues belges et étrangères ;
- Secrétaire général de l'ASBL *La Pensée et les Hommes* (présentation des émissions de télévision de philosophie et morales laïques) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (1982 à 1987) ;
- Chef du Réseau « Information scientifique et développement technologique y compris la recherche » 1986-1987 (désigné par le Comité du Suivi du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français – Paris) ;
- Vice-président du Parti réformateur et libéral (depuis 1986) ;
- Sénateur.

Georges GORIELY est né en 1921. Il est docteur en droit et docteur en philosophie. Membre du corps professoral de l'ULB, d'octobre 1949 à octobre 1986, professeur honoraire depuis.

Également *Honorary professor* à l'Université de Sarrebruck, où il est fréquemment retourné depuis. A été professeur visiteur dans diverses autres universités.

Ses enseignements et ses écrits ont porté sur la philosophie, la sociologie, la science politique, les relations internationales, l'intégration européenne, l'histoire des doctrines politiques et sociales, l'histoire contemporaine. Un problème le hante depuis longtemps : le nationalisme et la possibilité de le surmonter.

S'est toujours réclamé du socialisme démocratique et n'a cessé de militer pour le fédéralisme européen.

André GOOSSE est né en 1926 à Liège.

Form. : docteur en philosophie et lettres, philologie romane ;

Carr. : aspirant du Fonds National de la Recherche scientifique (1950-52), professeur dans l'enseignement secondaire (1952-1955), professeur à l'Institut préparatoire (1955), puis à la Faculté de philosophie et lettres (1965) de l'Université de Louvain.

Autres act. : membre du Conseil International de la Langue française de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises

Publ. : – Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des Histors*, fragment du second livre

– *La néologie française aujourd'hui* en collaboration avec Maurice Grevisse (son beau-père) ;

– *Nouvelle grammaire française* et 12^e édition refondue du *Bon Usage* ;

– chronique « Façons de parler » dans *La Libre Belgique* (reprise en volume) ;

– divers articles concernant la littérature française du Moyen Âge, la linguistique française, la dialectologie wallonne.

André Louis JAUMOTTE est né à Jambes (Namur), le 8 décembre 1919.

– Ingénieur civil-mécanicien et électricien 1943 ;

– Professeur émérite de l'Université de Bruxelles;

– Recteur honoraire (mandat effectif de 1968 à 1978);

– Président honoraire du Conseil d'Administration (mandat effectif de 1974 à 1981) ;

– Ancien Directeur de l'Institut d'Aéronautique (1953-1986);

– Ancien Directeur de l'Institut de Mécanique appliquée de l'Université (1958-1986) ;

– Président honoraire du Conseil de Gestion de l'Hôpital Érasme (1981-1987) ;

– Président du Conseil de la Coopération de l'Université (1988).

Fonctions extérieures :

– Président du Conseil d'Administration d'UCB (depuis 1980) ;

– Président du Conseil d'Administration de Vinçotte (contrôle de sécurité) (depuis 1982) ;

– Vice-Président de la Belgo-Nucléaire (depuis 1983) ;

– Administrateur de la S.A. Christiaens - Bruxelles (1985) ;

– Administrateur de F.N. Aéronautique S.A. Liège (1986).

Activités scientifiques :

- Orientées vers la thermodynamique et l'aérodynamique des machines ;
- Plus de quatre cents publications. Divers livres traduits en anglais, allemand et russe ;
- Membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie royale des Sciences d'Outremer, de l'Académie internationale de l'Astronautique, de l'Académie européenne, des sciences, des lettres et des arts, de l'Académie de l'Air et de l'Espace (France) ;
- Membre correspondant étranger à l'Académie des Sciences de Tchécoslovaquie ;
- Docteur *honoris causa* de la *Vrije Universiteit Brussel* et de l'Université Laval à Québec (Canada).

Fonctions internationales principales :

- Membre à vie du Conseil International de la langue française (1978) ;
- Membre du Comité Consultatif du Centre européen pour l'Enseignement Supérieur – CEPES – UNESCO (1985-1989) ;
- Président de la Société de Technologie belgo-japonaise (1986) ;
- Membre du Conseil Scientifique de l'Université de l'Europe (1987) ;
- Membre du groupe d'évaluation du programme d'énergie non nucléaire de la CEE (1988) ;
- Membre du Haut Conseil de l'Université des réseaux d'expression française (1988).

Docteur en journalisme et communication, Gabriel THOVERON est professeur ordinaire à l'ULB, où il assure également le secrétariat général de l'Institut de Sociologie. Ses enseignements portent sur l'histoire et la sociologie de médias. Il est notamment l'auteur de plusieurs ouvrages, *Radio et Télévision dans la Vie Quotidienne* (Éd. ULB 1970), *La Télévision fait-elle l'élection ?* (Paris, Fondation Nationale des Sciences politiques, 1978, en collaboration avec J.G. BLUMLER et R. CAYROL), *Médias à découvert* (Bruxelles, EVO, 1988, en collaboration avec M. DELEPELEIRE et M. OLYFF). Ses orientations principales de travail concernent actuellement les pratiques culturelles et les langages de la communication politique.

Antoinette SPAAK est née à Etterbeek, le 27 juin 1928. Candidate en philosophie et lettres à l'ULB.

- Présidente du FDF 1977-1984 ;
- Membre du Parlement européen 1979-1984 ;
(membre des Commissions du Parlement européen :
- de l'Environnement, de la Santé publique, de la Protection des Consommateurs;
- « ad hoc » pour les droits de la femme)
- Membre du Parlement belge depuis 1974
(ancien membre des Commissions parlementaires de la Santé publique, de la Défense nationale, des Affaires étrangères) ;
- Membre du Conseil de la Communauté française depuis 1974
(Vice-Présidente de la Commission de la Famille et de l'Aide sociale) ;
- Conseiller communal à Ixelles en 1982 ;
- Présidente du Conseil de la Communauté française - février 1988.

Joseph HANSE est né le 5 octobre 1902. Professeur émérite à l'Université de Louvain (depuis 1973). Membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, Président (depuis 1967) du Conseil international de la langue française (Paris).

Publications en littérature française (et belge), ainsi qu'en linguistique française. Voir, par exemple, *L'Histoire des lettres françaises de Belgique* (en collaboration avec Gustave Charlier, 1958) et *Le nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* (1983).

Pierre MERTENS est né à Bruxelles, le 9 octobre 1939.

1. Activités littéraires :

Romans :

- *L'Inde ou l'Amérique*, Préface de Pierre Gascar, Éd. du Seuil, 1969, Prix Rossel, 1970 ;
- *La Fête des Anciens*, Éd. du Seuil, 1971 – Bourse de la Fondation Cino del Duca 1973, réédition aux Éditions Jacques Antoine avec une préface de Daniel Oster, 1983 ;
- *Les bons offices*, Éd. du Seuil, 1974 – prix belgo-canadien 1975 ;
- *Terre d'asile*, Grasset, 1978, Prix de la Communauté française de Belgique ;
- *Perdre*, A. Fayard, 1984 ;
- *Les Éblouissements*, Éd. du Seuil, coll. « Fiction et Cie », 1987 ;
Prix Médicis 1987 et Prix Europe-Strasbourg 1987 ;

Prix Beroheim 1987 pour l'ensemble de son œuvre ;
Ruban de la Francophonie (Genève) 1988.

Nouvelles :

- *Le Niveau de la Mer*, Éd. l'Âge d'Homme, 1970 ;
- *Nécrologie*, Éd. J. Antoine, 1977 ;
- *Ombres au Tableau*, Éd. Anhème Fayard, 1982, Prix triennal du roman 1985 ;
- *Terreurs*, Éd. le Talus d'Approche, 1984.

Autres ouvrages :

- *L'imprescriptibilité des Crimes de Guerre et contre l'Humanité*, Éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1974 ;
- *Berlin, un guide intime*, Éd. Autrement, 1987.
- Critique littéraire. Chronique hebdomadaire au *Soir* de Bruxelles depuis 1971.

A réalisé un téléfilm *Histoire d'un Oiseau qui n'était pas pour le chat* (RTBF. en 1974). A reçu un prix du Festival de Monte-Carlo en 1975.

A écrit le livret d'un opéra, *La Passion de Gilles*, pour le musicien Ph. Boesmans. L'œuvre a été créée au TRM en 1983. Le livret est publié aux Éditions Actes Sud (1982).

Activités professionnelles :

- Docteur en droit et licencié en droit international ; maître de recherche à l'Institut de Sociologie ;
- Depuis 1987 ; directeur du *Centre de Sociologie de la littérature* à l'Université libre de Bruxelles ;
- Auteur de plusieurs ouvrages et articles juridiques sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre, la Convention européenne des droits de l'homme, le terrorisme, l'asile politique, la liberté de presse, le totalitarisme, etc. ;
- Missions d'observateur au Proche-Orient (Israël, États arabes, Iran), en Europe de l'Est (URSS, Tchécoslovaquie), en Amérique latine (Chili, Vénézuéla) et dans le bassin méditerranéen (Grèce, Espagne, Portugal) ;
- Boursier pour 1986 du « Berliner Kunstierprogramm » (*Deutscher Akademischer Austauschdienst*) ;
- Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres de la République française (1988).

Jacques FRANCK est né à Anvers, le 11 novembre 1931, Docteur en droit de l'Université catholique de Louvain. Entre à *La Libre Belgique* en 1958, où il passe par les différents services, à l'exception des finances et

du sport, il fut notamment affecté au Marché commun de 1962 à 1968. Nommé secrétaire général de rédaction en 1968. Prend la direction du service culturel en 1972 où il assume, plus particulièrement, la chronique littéraire, théâtrale et chorégraphique. Membre du Comité idéologique. Nommé directeur de la rédaction en mars 1984.

Parallèlement à ses activités, il est :

- Président de l'Aile francophone des *Scriptores Christiania* ;
- Président honoraire de l'*Association de la Presse du Spéciale* ;
- Membre du Conseil de la Langue française ;
- Premier titulaire du Prix Ex-Libris décerné par l'*Association des Éditeurs belges* en 1981 ;
- a été membre du Conseil supérieur d'art dramatique pendant de nombreuses années.

Particularité : a écrit presque tous les jours depuis plus de trente ans, mais n'a jamais publié de livres, préférant parler de ceux des autres.

André DELVAUX est né en 1926. Après les années d'enfance vécues en flamand à Louvain, études à Bruxelles en français. Philologie germanique à l'Université libre de Bruxelles dans les deux langues, droit, piano et composition musicale au *Conservatoire royal de Bruxelles*. Dès 1946, la *Cinémathèque de Belgique*, où il accompagne les films muets au piano, le rapproche du cinéma. Enseigne l'écriture et la mise en scène cinématographiques à l'INSAS depuis la fondation de l'école. La télévision flamande l'aide en 1965 à produire son premier long métrage *L'Homme au crâne rasé*, par lequel le cinéma belge de fiction s'impose à l'étranger. Dès lors, ses films, couronnés dans les festivals internationaux et largement distribués, seront connus dans l'une ou dans l'autre langue au gré des suggestions de production en Belgique;

- 1968 : *Un Soir, un Train* d'après Johan DAISNE ;
- 1971 : *Rendez-vous à Bray* d'après Julien GRACQ ;
- 1973 : *Belle* (scénario original) ;
- 1975 : *Met Dirk Bouts* (scénario Ivo MICHIELS) ;
- 1979 : *Femme entre Chien et Loup* (« Een vrouw tussen Hond en Wolf », scénario Ivo MICHIELS et André DELVAUX) ;
- 1980 : *To Woody Allen, from Europe with Love*, (Portrait de Woody Allen) ;
- 1983 : *Benvenuta*, d'après Suzanne LILAR ;
- 1985 : *Babel Opéra*, d'après le Don Giovanni de Mozart ;
- 1988 : *L'Œuvre au Noir*, d'après Marguerite Yourcenar.

Marc WILMET est né à Charleroi, le 28 août 1938.

- Licencié en philologie romane et docteur en philosophie et lettres (1968). Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
- Membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises.
- Prix Francqui (1986).
- Professeur visiteur des Universités de Jérusalem, Nice et Cologne.

Principales publications :

- Le Système de l'indicatif en moyen français, Genève, Droz 1970 ;
- Guslave Guillaume et son école linguistique, Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1972 ; 2^e édit. 1978 ;
- Études de morphosyntaxe verbale, Paris, Klincksieck, 1976 ;
- Syntaxe du moyen français, en collaboration avec Robert MARTIN, Bordeaux, Sobodi, 1980 ;
- La détermination nominale, Paris, PUF, 1986.

Nombreux articles de linguistique générale et française, de stylistique française et de grammaire historique du français.

Communications et conférences en Belgique, France, Allemagne, Autriche, Italie, Suède, Pologne, Israël, au Canada, au Brésil et aux États-Unis.

Table des matières

Jacques LEMAIRE	Avant-propos	5
Georges VERHAEGEN	Allocution d'ouverture.....	7
Claude HAGÈGE	Le français et les Belges	11
Hervé HASQUIN	La frontière linguistique vue par un historien.....	13
Georges GORIÉLY	Belgitude et francophonie	21
André GOOSSE	Frontières linguistiques et frontières politiques	29
Jean-Pierre POUPKO	Allocution.....	35
André L. JAUMOTTE	La langue française dans les sciences et les techniques	39
Gabriel THOVÉRON	Le pouvoir médiatique et la langue.....	45
Antoinette SPAAK	Le pouvoir du législateur et la langue	55
Joseph HANSE	Le français dit universel et les belgicisms.....	73
Pierre MERTENS et Jacques FRANCK	La littérature française de Belgique et le français	81
André DELVAUX et Jacques DE DECKER	La langue française et la culture flamande	95
Marc WILMET	Synthèse et conclusion	107
Notices biographiques	115
Table des matières	123

